

**LAUS**  
L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE

**MAG**

**SAUVONS**  
la RETRAITE à  
**60 ANS**



**Retraites**

**Rien n'est joué !**

**DOSSIER**

**L'autonomie pervertie  
ou la fausse autonomie**



**Grève et manifestations**



**Mardi 12 octobre**



GMF

LUCIE ET PAUL SONT SEREINS.  
AUTO PASS EN FAIT TOUJOURS PLUS POUR EUX ET POUR LEUR BUDGET.

-10%

QUAND ILS ROULENT PEU\*  
OU S'ILS PRENNENT LES TRANSPORTS EN COMMUN.\*\*

+

-5%

DE BIO BONUS  
PARCE QU'ILS ONT UN VÉHICULE PROPRE.\*\*\*

AVEC AUTO PASS

LUCIE ET PAUL PEUVENT PENSER À AUTRE CHOSE QU'À LEUR ASSURANCE AUTO.  
CE QUI EST HUMAIN APRÈS TOUT.

[www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)



Assurément Humain

\* Forfait de 5000 km/an en usage privé. \*\* 10% de réduction pour un conducteur principal d'un véhicule auto et titulaire d'un abonnement annuel nominatif et payant (hors lycéen et étudiant) de transports en commun : réduction applicable sur un seul contrat Auto 4 roues en usage « déplacements privés » ou déplacements privé-trajet-travail hors voitures et camping-car.  
\*\*\* Véhicule de moins de 5 ans émettant moins de 120 g de CO<sub>2</sub> par km parcouru.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle Entreprise régie par le Code des assurances.  
R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances et La Sauvegarde.



# Édito

« ...y cherchait un effet de peur sur les passants... »\*

Quand la rue gronde, que la contestation s'amplifie, que la prise de conscience s'étend, il ne reste bien souvent que peu de moyens à un pouvoir discrédité pour briser les solidarités et rompre les dynamiques engagées. Propager la peur, les peurs, en est un, redoutable, car il pousse au repli sur soi, aux réflexes les plus individualistes, au manque de confiance en soi et surtout, au sentiment d'impuissance. Peur de l'extérieur, bien sûr, par les déclarations, quelques heures avant la manifestation du 24, sur la menace du terrorisme. Peur des autres, largement mise en scène tout au long de l'été à travers les mesures d'expulsion et le discours contre l'immigration.

Peur de l'avenir entretenue par le martèlement incessant de la catastrophe annoncée si on ne réforme pas...

La recette est ancienne, elle a été largement utilisée par les régimes les plus antidémocratiques et les plus brutaux. Elle est efficace si l'on n'y prend pas garde. Il est urgent de refuser cette spirale qui écrase toujours les plus faibles et renforce les plus forts.

Solidarité forgée dans l'unité, confiance dans la lutte menée ensemble, espoir qu'une autre politique est possible, qu'un autre avenir est à portée de main, sont les réponses que les salariés, les jeunes, les chômeurs et les retraités peuvent apporter au mépris gouvernemental de leurs revendications et aspirations à la veille de l'ouverture du débat au Sénat. Dans la rue le 2 octobre, dans la grève et les manifestations le 12, dans toutes les initiatives

décidées majoritairement entre ces deux dates.



**Roland Hubert**  
cosecraire général

\*Paroles de la chanson de Léo Ferret *L'Affiche rouge*.

## 21

Dossier  
L'autonomie pervertie  
ou la fausse autonomie

## 44

Entretien  
avec le sociologue  
Jean-Pierre Le Goff



## SOMMAIRE

### Revue de presse

#### 30 jours

#### Débat/courriers/ De blog en blog

#### Débat/opinion

• Politique sécuritaire

#### Actualité

- Retraites : rien n'est joué
- Budget 2011  
rapport de l'IGAEN
- Menaces sur l'éducation :  
collège, voie technologique, CLAIR
- Stagiaires

#### Droits et libertés

• Un principe mis à mal

#### Éco/social

- Santé : médecine du travail : une mort programmée
- Les caisses de l'État sont vides !  
Mais qui les a vidées ?
- Dictionnaire de la crise :  
A (x 3) comme agences de notation

#### Dossier

- L'autonomie pervertie ou la fausse autonomie

4

### Métier

- Rythmes scolaires :  
nouvelle manne pour le MEN
- Discipline et violence :  
une vision régressive de l'autorité

5

6

### Portrait

- Sonia Ollivier, éducatrice à la PJJ

8

### Catégories

- Une modulation locale inacceptable
- Des avancées significatives

10

### Fenêtre sur

- Les réseaux sociaux

### International

- 29 septembre, Espagne et Bruxelles
- Démantèlement des services publics  
et des acquis sociaux

17

### Culture

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

18

### Entretien

- Le sociologue Jean-Pierre Le Goff

28

30

32

34

36

38

44

21



### ÉLECTIONS AU CA

Votez et faites voter pour les listes  
SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU



© AFP/Jonathan Nekisstrand

## La Suède a la nausée

Avec 5,7 % des voix aux élections législatives, l'extrême-droite fait une entrée en force dans l'arène parlementaire suédoise. Ce sont vingt députés qui représentent désormais le Parti des démocrates de Suède (SD), jouissant d'un pouvoir de nuisance considérable et privant de majorité la coalition de centre droit au pouvoir depuis 2006. Bien que nettoyé de ses éléments les plus sulfureux et représenté par un jeune chef aux allures de cadre branché, le SD n'en est pas moins un parti néonazi, xénophobe et populiste. Après l'Italie, le Danemark, l'Autriche, la Bulgarie, la Slovaquie et la Lettonie, le vent d'extrême-droite continue de souffler sur l'Europe. Une progression analysée par le linguiste italien, Raffaele Simone, dans un essai intitulé *Le monstre doux*. La droite nouvelle l'emporte parce qu'elle aurait compris notre époque consummatrice, individualiste, médiatique et sait se montrer pragmatique et sans idéologie. Une droite conquérante qui s'est associée aux chefs d'entreprise et aux communicants pour promouvoir une société du divertissement et briser les démarches collectives et solidaires. Un constat qui invite plus que jamais à reconstruire un nouvel horizon politique.

**4 sept.** **Tous ligués contre ces propos.** C'est la première fois depuis 1930, qu'un président de la République tient des propos d'une telle gravité dans la xénophobie, le racisme et l'exclusion. Des milliers de manifestants ont défilé pour protester contre la politique sécuritaire du gouvernement et dénoncer la « stigmatisation » de groupes entiers, en particulier des Roms.

**6 sept.** **Rentrée de lutte.** Grève dans le second degré à l'appel du SNES, de la CGT et de SUD. À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle.

**7 sept.** **Forte mobilisation** contre la loi sur les retraites. Succès de la première manifestation à l'appel de l'intersyndicale.

**10 sept.** **Au rapport.** Second degré sous tension, choix budgétaires qui sacrifient l'avenir, dégradation des conditions de service et de travail, effectifs pléthoriques, recours accru aux non-titulaires... le rapport de l'inspection générale sur la préparation de la rentrée 2010 confirme ce que le SNES et les personnels ne cessent de dénoncer.

**10 sept.** « **Je ne vous entend pas** » L'Assemblée nationale sourde aux demandes de la rue adopte l'article relevant l'âge de départ à 62 ans.

**11 sept.** **Le feu aux poudres.** Un anonyme pasteur américain menace de brûler le Coran le jour anniversaire des attentats du 11 septembre.

**13 sept.** **Cinéma.** Le beau Serge et les Cousins sont orphelins. Le réalisateur Claude Chabrol a tiré sa révérence.

**20 sept.** **Tu comptais beaucoup pour moi.** Le gouvernement va mettre fin à l'avantage fiscal dont bénéficient les mariés de l'année.

**21 sept.** **Du gaz dans l'eau.** C'est la première en France : une fontaine publique d'eau gazeuse a été inaugurée à Paris. « La Pétillante » distribuera de l'eau gazeuse et gratuite.

**22 sept.** **Peut mieux faire** Réunion de 140 chefs d'État à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire des Objectifs du millénaire pour le développement. Ambition : réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015. Bilan de mi-parcours : 1 milliard d'affamés dans le monde, 100 millions d'enfants non scolarisés.

**23 sept.** **Ne pas battre en retraite.** Nouvelle forte mobilisation : plusieurs millions de manifestants contre la loi sur les retraites.

**25 sept.** **La retraite, un grand luxe.** Le premier train de luxe Moscou-Nice arrive sur la Côte d'Azur.

**29 sept.** **Européanisation de la lutte.** 100 000 personnes dans les rues de Bruxelles, des milliers de manifestants dans plusieurs capitales européennes pour dire non aux mesures d'austérité. D'autres alternatives sont possibles.

**29 sept.** **Mort d'un prix Nobel.** Georges Charpak, physicien est mort à 86 ans.

### BILLET D'HUMEUR

## Coup de Bar

À Bar-le-Duc, la dispersion de la manifestation du 23 sur les retraites s'est produite dans les gaz lacrymogènes. Près de 80 CRS attendaient les 3 000 salariés, mères de familles, lycéens ou retraités devant la préfecture de la Meuse. Déploiement de forces sans précédent, pour un défilé calme et bon enfant. Certains manifestants ont osé toucher les barrières de sécurité : les CRS ont alors aspergé, sans faire de détail.

Mouvement de panique parmi les manifestants, dont beaucoup, venus exprimer leur ras-le-bol face à la politique gouvernementale, diront leur stupeur et leur indignation dans la presse locale. La nouvelle préfète de la Meuse attaque fort, une délégation lui a rappelé qu'elle devait calmer ses troupes. Mais il est vrai que l'exemple de l'intransigeance brutale vient de très haut. ■

**Patrice Ancelin (S2 Meuse)**

## PUBLI-COMMUNIQUÉ



« C'était mon premier poste en école primaire, je surveillais la récréation quand un élève s'est cassé le bras. Le lendemain *hie, hie, hie!* Voilà que ses parents m'accusent de défaut de surveillance. J'étais un peu perdu face à la situation. J'ai appelé la MAIF. À mon grand soulagement, j'ai appris que ma défense serait assurée grâce à l'Offre Métiers Éducation. Et j'ai eu en plus le soutien d'un correspondant local. »

### SALLE DES PROFS



« C'est comme moi avec mes nouveaux voisins, impossible de s'entendre, l'impasse totale, zéro communication. Heureusement avec mon contrat Raqvam, j'ai pu profiter des conseils juridiques de la MAIF pour trouver une solution simple et retrouver une vie plus silencieuse. »



*Avec Raqvam et Offre Métiers Éducation, c'est rassurant de se savoir entouré aussi bien dans sa vie privée que professionnelle.*

PS/ En plus sur [www.maif.fr](http://www.maif.fr), 5 minutes m'ont suffi pour être bien assuré.

## OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION ET ASSURANCE HABITATION RAQVAM

Parce qu'on ne sait jamais dans quel cadre on aura besoin de son assureur, la MAIF a créé le contrat Raqvam et, en partenariat avec les Autonomes de Solidarité Laïques, l'Offre Métiers Éducation\*. Deux assurances parfaitement complémentaires qui vous assurent le meilleur niveau de protection aussi bien dans votre vie privée que professionnelle.

**AUX CÔTÉS DES ENSEIGNANTS DEPUIS PLUS DE 75 ANS.**



Vous aussi, rejoignez-nous sur [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou N° Azur 0 810 500 810 (Prix d'un appel local).

\* L'Offre Métiers Éducation est un contrat proposé par la coassurance MAIF et USU, mutuelle d'assurance des Autonomes de Solidarité Laïques.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9. Fila-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré  
RCS Niort : B 341 672 681 07 B 1080 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

Plusieurs collègues nous ont fait part de leurs réactions, quant à la publicité Pronote jointe à L'US de rentrée ; nous publions ici un de ces courriers.

Publicité

## Cher(e)s collègues, cher(e)s camarades

Coline Rozerot, lycée de Lorgues, bd du Var, académie de Nice

Fidèle lectrice de L'US, plus fidèle militante encore, j'anime le SI du lycée de Lorgues dans le Var. À ce titre, j'ai depuis des années encouragé mes collègues à être particulièrement vigilants vis-à-vis des usages et mésusages du logiciel Pronote dont les nombreux onglets (bulletins, notes, absences, orientation, cahiers de texte) sont à l'image de l'empilement et de l'alourdissement des tâches demandées aux professeurs tandis que se dégarnissent vie scolaire, secrétariat et bureau des CO-Psy dans les établissements. L'ENT, nouveau cheval de Troie de notre hiérarchie, sous prétexte de modernité et avec la même mauvaise foi que la présentation de la réforme des lycées, nous dépouille peu à peu de notre liberté pédagogique et introduit des critères de mise en concurrence des collègues (ex : combien de devoirs par semaine ? progression dans le programme ? etc.). Certes, l'introduction d'un tel logiciel est inéluctable mais il suppose concertation au sein des établissements, formation et information. Ainsi la mise en place de Pronote peut-être selon moi très révélatrice des rapports de force au sein de l'établissement (enseignants - administration - vie scolaire - élèves et parents d'élèves) ; c'est un enjeu dont il faut s'emparer, un volet de l'action syndicale au sein des établisse-

ments qu'il ne faut pas négliger. Aussi quelle ne fut pas ma surprise de découvrir la publicité Pronote format flyer 4 pages recto-verso jointe à L'US. C'est moi qui mets à disposition les US en salle des profs ; j'ai donc cette semaine, juste avant la réunion syndicale de rentrée pour ne pas involontairement faire de la pub à Pronote, ouvert les US pour m'emparer de la feuille en question et rempli la corbeille de recyclage papier. Nous avons bien ri au SI d'une telle censure mais au-delà du clin d'œil, je souhaitais vous faire part de mon dépit à vous, militants comme moi, qui partageons les mêmes combats. Quoi, L'US, publication indispensable et toujours bienvenue sera donc le vecteur de la diffusion de Pronote ? Quoi, j'ai loupé un épisode ? Le SNES certifie, goûte et approuve Pronote ? Certes, je sais bien qu'il s'agit d'un annonceur, que notre publication pour conserver sa qualité, outre le travail de rédaction militant, doit aussi trouver un financement, mais méfions-nous des marchands du temple (dans le même genre, j'ai aussi « ne vendons pas notre âme au diable » même si tout cela froisse ma sensibilité laïque). Merci de prendre le temps, après les grèves de la semaine prochaine, de répondre. Syndicalement vôtre.

### LES LOGICIELS LIBRES

Le ministère de l'Éducation nationale (voir accord cadre avec l'AFUL) s'est prononcé clairement en faveur des logiciels libres en tant que solution alternative de qualité et à moindre coût, dans une perspective de pluralisme technologique. Le ministre de la Fonction publique s'est exprimé récemment dans le même sens. Des initiatives ont été prises. La question se pose pour les administrations de reprendre pour leur propre compte la démarche du logiciel libre. Ainsi, le ministère doit soutenir l'usage des logiciels libres, non seulement Linux, mais aussi les logiciels éducatifs réalisés sur une base collaborative et ouverts. Congrès de Strasbourg - mars 2001 - <https://www.snes.edu/private/TICE,14798.html>  
**Pour une véritable politique de développement du logiciel libre**  
 Les associations du logiciel libre et les organisations syndicales de l'éducation se sont réunies pour définir une politique de développement de l'informatique dans l'Éducation nationale qui soit libre de toute ingérence commerciale, reprenant en cela la tradition républicaine qui protège le système éducatif. <https://www.snes.edu/private/Pour-une-veritable-politique-de.html>



© Fotolia, M. Védant, G. Babkov

## Lis un livre, ça te changera les idées

Quel livre sur l'école sortira vainqueur du terrible affrontement qui se joue à chaque nouvelle rentrée ? Les résultats des ventes le diront ultérieurement, mais l'exposition médiatique de certains d'entre eux peut déjà nous renseigner sur les préoccupations des lecteurs. Celui qui arrive en tête du buzz numérique est écrit par un anglais, ancien journaliste et correspondant en France de *Time Magazine*. *On achève bien les élèves* prône une meilleure considération du bien-être des enfants pour faire évoluer un système élitiste et stressant. Le regard distancié et bienveillant de l'auteur aura séduit les commentateurs de la presse papier et numérique, qui se lassent enfin des pamphlets hargneux et stériles. *L'école de la honte* d'Emilie Sapielak et *Tireurs d'élite*, le nouveau Brighelli, font peu parler d'eux. À leurs places sont présentés des ouvrages d'une plus grande ambition qui tentent de comprendre et d'analyser les rapports entre l'évolution de la société et son école ; on parle ainsi beaucoup de *École : les pièges de la concurrence*, sous la direction de Sylvain Broccolichi, et de *Les sociétés et leur école* de François Dubet, Marie Duru-Bellat et Antoine Vérolet. De façon générale, le constat qui se dégage de cette rentrée littéraire reste comme les années précédentes relativement sombre, à la différence, cette fois-ci, que le sujet est envisagé à la hauteur de son importance et que l'intérêt des commentateurs penche pour des travaux constructifs et emprunts d'un recul suffisant.



#### Les cahiers pédagogiques

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/spip.php?article7010>  
<http://www.cahiers-pedagogiques.com/spip.php?article6957>

À ne pas manquer l'entretien avec Peter Gumbel, l'auteur de *On achève bien les élèves*. Lire également la série d'entretiens avec les acteurs et auteurs du documentaire *L'envers du tableau*, documentaire tout aussi passionnant que les ouvrages réussis de cette rentrée littéraire, diffusé au début du mois sur France 2.



#### Le blog d'Emmanuel Davidenkoff

<http://blog.educpros.fr/emmanueldavidenkoff/2010/08/31/ce-nest-pas-parce-que-lecole-ne-peut-pas-tout-elle-ne-peut-rien>

Un billet critique et acide du rédacteur en chef de *L'Étudiant* sur les deux derniers livres évoqués dans la présentation ci-dessus.



#### Bonnet d'âne - Le blog de Jean-Paul Brighelli : *Tireurs d'élite*

Constatez l'aigreur de l'agrégé de Lettres qui se rend compte que Peter Gumbel est en train de l'éclipser en cette rentrée... *Évidemment, faire aujourd'hui l'éloge des prépas, à notre époque de compassion et de crétinisme généralisés (voir, sur ces deux points, le second surtout, le dernier ouvrage de Peter Gumbel<sup>(1)</sup>), c'est un peu provocant...*  
 (1) Inutile de l'acheter : tout est dit par Caroline Brizard sur le [nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com)...



#### Interro écrite - Le blog de Luc Cédelle

<http://education.blog.lemonde.fr>

Le journaliste du *Monde*, proche du SGEN-CFDT et du SE-UNSA, a par ailleurs des lectures intéressantes... Voir son billet du 16 juillet 2010.



#### Edistat - <http://www.edistat.com/palmares.php>

Service d'information et de statistiques pour l'édition. Retrouvez chaque semaine le classement des 200 meilleures ventes de livres en France, tous genres confondus. Si Michel Houellebecq est le grand champion de la semaine du 6 au 12 septembre, ce sont les manuels scolaires (ceux qui ont eu la chance d'être publiés) qui trident les premières places. Quatre Workbooks d'anglais et le Bescherelle apparaissent dans le Top 20.

Rubrique coordonnée par Jérôme Férec



**SÉCURITÉ, SÉCURITAIRE : DÉRIVES...** La question sécuritaire a occupé les médias tout l'été ; depuis les événements de Saint-Aignan et le discours de Grenoble, Sarkozy n'a eu de cesse de multiplier les annonces. Menace de déchéance de la nationalité (et au passage, amalgame honteux entre immigrés et délinquants !), reconduite à la frontière de centaines de Roms, l'arsenal répressif bat son plein... Qu'il s'agisse pour le gouvernement de détourner l'attention de la population qui vit de plein fouet les effets conjugués de la crise et la réforme injuste des retraites,

# Politique

## Sécurité : sortir de l'impasse

L'échec de Nicolas Sarkozy en matière de sécurité publique est patent, et son volontarisme fébrile sur ces questions ne convainc plus que la poignée des inconditionnels pour qui la fidélité à l'homme exige l'abdication de tout esprit critique. Ne peuvent plus au fond être trompés que ceux qui veulent bien l'être, tant s'avère irréfutable le constat d'une dégradation générale de la situation. On l'a bien vu l'été dernier à Grenoble et à Saint-Aignan, les émeutes urbaines n'ont plus rien d'une spécificité inhérente à certains quartiers sensibles d'Île-de-France.

### Pas d'angélisme

Le mal s'étend, il s'intensifie aussi. Nous sommes entrés dans une logique d'affrontement systématique, qui se traduit par le fait que policiers et gendarmes sont rejetés comme des ennemis dans un nombre croissant de territoires. Et les malfrats n'hésitent plus désormais à tirer à l'arme de guerre, à visage découvert, sur les forces de l'ordre dans l'intention manifeste de tuer. Sans exclure certains facteurs endogènes d'ordre sociologique susceptibles d'expliquer – sans la justifier – cet inquiétant phénomène de



Jean-Jacques Urvoas  
député du Finistère,  
secrétaire national du PS  
à la sécurité

**On perd trop aisément de vue ces temps-ci que les forces de l'ordre ne peuvent remporter le combat contre l'insécurité sans présence effective sur le terrain et sans le soutien de la population**

radicalisation, il ne fait guère de doute que le pouvoir récolte ici pour une bonne part ce qu'il a semé. L'inexorable pourrissement sécuritaire à l'œuvre illustre avec une singulière acuité l'impasse à laquelle nous a conduit la doctrine de lutte contre la délinquance mise en œuvre par Nicolas Sarkozy depuis 2002.

### Une politique sécuritaire contre-productive

Sa lecture manichéenne et quasi-puérile des enjeux de sécurité est venue se fracasser contre le mur de la réalité. Sa dramatisation excessive, ses slogans faciles et réducteurs, sa frénésie législative, sa culture du chiffre imposée aux policiers et aux gendarmes n'ont eu d'autre effet que d'éloigner durablement les citoyens des fonctionnaires en charge de leur protection, avec comme corollaire une augmentation sensible de la criminalité la plus dure. Sa fascination pour les opérations coup-de-poing habilement médiatisées, aussi spectaculaires qu'inefficaces, s'accompagne d'une clochardisation rampante de commissariats et de brigades de gendarmerie frappés de plein fouet par l'aveugle et brutale RGPP.

**Jean-Jacques Urvoas** est né en 1959. Il est maître de conférence en droit public à l'Université de Bretagne Occidentale, et secrétaire national chargé de la sécurité au Parti socialiste. Il est aussi vice-président du groupe Socialiste, Radical et Citoyen à l'Assemblée nationale.

### Une autre politique de sécurité publique

Au fond, Nicolas Sarkozy met en scène sa propre impuissance en tentant de lui conférer l'apparence d'une grande fresque épique. Si la gauche reconquiert le pouvoir en 2012, elle procédera de manière exactement inverse. Aux errements stériles de l'État-matamore devra succéder un exercice du pouvoir marqué au sceau de l'humilité et du sens des responsabilités. Humilité car, compte tenu de l'altération très profonde de la situation dans les quartiers difficiles, nous savons très bien qu'aucune promesse de rétablissement général de la tranquillité publique ne saurait être tenue à très court terme. Sens des responsabilités en assumant la complexité des enjeux à travers la prise en compte de toutes leurs dimensions, qu'elles soient éducatives, culturelles, sociales, économiques, géographiques et, bien entendu, de sécurité publique.

### Au plus près de la population

Deux objectifs essentiels semblent naturellement se dégager, et ils renvoient à des problématiques voisines : développement de la proximité, par une « police des quartiers », sur des territoires prioritaires et rétablissement du lien, aujourd'hui dramatiquement distendu, avec nos concitoyens. On perd trop aisément de vue ces temps-ci que les forces de l'ordre ne peuvent remporter le combat contre l'insécurité sans présence effective sur le terrain et sans le soutien de la population. D'où la nécessité de relever le défi d'une territorialisation accrue de l'action policière, qui implique sans nul doute de redéfinir le rôle du maire en matière de sécurité. À cet égard, il paraît évident que ses prérogatives dans le domaine de la prévention de la délinquance devront encore être confortées, tout comme l'obligation faite aux responsables locaux de la police et de la gendarmerie de lui rendre des comptes quant aux modalités de leur action et à la stratégie qu'ils entendent mettre en œuvre. Ce ne sont là que quelques jalons d'un chantier qui s'annonce volontiers pharaonique. Ne nous y trompons pas, la situation est à ce point désastreuse que son rétablissement réclamera bien plus que de simples demi-mesures ou aménagements de façade. Ce dont nous avons aujourd'hui besoin, c'est d'un véritable choc salutaire. ■

ou encore de « ratisser » les voix à droite de son électorat pour préparer 2012, il n'en reste pas moins que les faits et les discours sont là : la question sécuritaire est au premier plan... L'US a demandé à J.-P. Dubois, président de la LDH, et à J.-J. Urvoas, secrétaire national du PS chargé de la sécurité, de nous donner leur avis sur la question de la sécurité publique, sur les méthodes à employer pour la garantir, sur les dérives à éviter pour ne pas mettre en péril le Pacte républicain. Ce ne sont pas des avis contradictoires, mais des éclairages différents...

# sécuritaire

## La dérive sécuritaire menace-t-elle le pacte républicain ?

Oui, je le pense. Il y a une évolution à sens unique qui va toujours dans le sens de toujours plus de restriction, aussi bien des libertés que des droits sociaux, dans leur effectivité.

### Régressions de l'État social

Ainsi, le code du travail a énormément progressé, mais en réalité les droits, les lois couvrent de moins en moins de salariés. Sur les Droits de l'Homme, nous avons l'habitude de grandes déclarations qui restent formelles. Si on juge les choses à l'aune de la réalité, la régression est extrêmement claire. Ainsi, en 1977, le Conseil constitutionnel interdit à la police d'ouvrir les coffres de voiture parce que c'est un prolongement du domicile. Avant la loi de 1970, la consommation de stupéfiants n'est pas un délit pénal. On ne mesure pas à quel point les choses ont bougé. Pourquoi ? On peut dire qu'à chaque fois qu'une crise sociale s'ouvre, les reculs de l'État social se payent par une progression du pénal, du répressif et des attitudes de sanction individuelle. Ainsi, en 1975-1976 (au moment où commence une période de crise latente, avec augmentation de la précarité et de l'insécurité sociale), on met en chantier la première grande loi sécuritaire. Certes, la droite est plus répressive et la gauche plus attentive à la question sociale, mais quand on dérape de 300 mètres à droite, on en reprend 50 à gauche : on ne revient jamais au point de départ.

### Un parquet sous contrôle

Oui, la dérive sécuritaire menace le pacte républicain. Sur beaucoup de plans.

De manière gravissime. Dire que la justice est laxiste aujourd'hui est aberrant : les peines prononcées sont deux fois plus lourdes qu'il y a 20 ans ! Le nombre de détenus a doublé par rapport à il y a 25 ans ! La justice a perdu du terrain au profit de la police qui est sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Le parquet est sous la dépendance de l'exécutif et c'est une atteinte à la séparation des pouvoirs, base du Pacte républicain. La pression sécuritaire, c'est aussi faire régresser les garanties et les droits de la défense et à considérer que finalement l'intérêt général est totalement du côté de la répression. Toutes les réformes successives, particulièrement depuis 2002, sont des « contre-réformes », c'est-à-dire des instruments qui font régresser les libertés et les droits de la défense, l'égalité des droits et le droit de chacun à un procès équitable... Ainsi, la loi Perben 2 de 2004 a organisé tellement de régimes d'exception en matière pénale qu'aujourd'hui il y a environ 40 % des affaires pénales traitées en dehors du droit commun. On est de moins en moins dans le droit commun, et de plus en plus en régime d'exception.



Jean-Pierre Dubois  
Président de la LDH

**On peut dire qu'à chaque fois qu'une crise sociale s'ouvre, les reculs de l'État social se payent par une progression du pénal, du répressif et des attitudes de sanction individuelle**

La LDH est très sensible aux questions de fichage et de nouveaux moyens de contrôle social. Aujourd'hui, les fichiers prolifèrent [plus de 30 millions de personnes fichées au Système de traitement des infractions constatées (STIC)]. Il y a un décalage croissant entre des principes qui sont toujours apparemment les mêmes et la régression en matière de garantie des droits.

### Proposer une alternative

Il faut réagir, à la fois sur le fonctionnement de la démocratie et en proposant des alternatives. Nous voulons contribuer à restituer une dimension contradictoire au débat politique indispensable à une vie démocratique effective. Nous avons donc proposé à un grand nombre de partenaires (syndicats, associations) un « Pacte citoyen » en disant : « *battons-nous et réfléchissons aux pistes alternatives qui montent à tous qu'existent d'autres solutions plus justes, plus efficaces dans beaucoup de domaines (droits sociaux, libertés, lutte contre le racisme et les discriminations...)* ».

Avec ces propositions, nous nous adresserons aux forces politiques sauf à l'extrême-droite, aux élus, aux candidats pour qu'ils répondent. Pour que le débat ait lieu à temps et que les citoyens décident en connaissance de cause. ■

Jean-Pierre Dubois, juriste et militant de gauche, est né le 15 mai 1952. Il est président de la Ligue des droits de l'homme (LDH) française depuis le 5 juin 2005. Il est professeur de droit public à l'université de Paris XI depuis septembre 1999.

Rubrique réalisée par Marylène Cahouet et Véronique Ponvert

# RETRAITES, EMPLOI, SALAIRES : MARDI 12 OCTOBRE, ON CONTINUE

Alors que le gouvernement s'enferme dans une attitude de refus obstiné de toute négociation et que le débat parlementaire se poursuit au Sénat, la lutte continue pour une réforme juste et équitable des retraites.

Le SNES et la FSU appellent à poursuivre et amplifier le mouvement, par les manifestations du 2 octobre, puis par une nouvelle journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations le mardi 12 octobre.

## APRÈS LE 7 ET 23 SEPTEMBRE : RIEN N'EST JOUÉ



Le succès de la puissante journée du 23, venant après celles du 24 juin et du 7 septembre, ainsi que toutes les enquêtes d'opinion le démontrent : le gouvernement a perdu la bataille de la conviction. Le gouvernement, non content de détourner les esprits par de nouvelles annonces sécuritaires, tente de minimiser l'impact de la journée du 23 et s'enferme dans son refus d'entendre raison.

### Montée en puissance

Pourtant la réalité est là : loin de s'esouffler, le mouvement a franchi une nouvelle étape de montée en puissance, marquée par une progression sensible du nombre de manifestants, avec l'arrivée notam-

ment de nombreux jeunes, et cela même si les taux de grévistes ont fléchi sensiblement. Le 23 septembre, près de 3 000 000 de salariés du public comme du privé, jeunes, retraités ou chômeurs sont à nouveau, et en plus grand nombre, notamment dans les villes moyennes et petites, descendus dans la rue pour affirmer leur détermination.

### Totale détermination

Lors de la réunion interprofessionnelle du 24 septembre, la FSU a porté dans l'intersyndicale la nécessité d'une suite rapide à l'action. La CGT et la CFDT ont demandé un délai supplémentaire pour assurer l'amplification nécessaire du mouvement dans le privé. La CGT, la CFDT, la FSU, l'UNSA, la CFTC et la CFE/CGC réaffirment donc leur totale détermination à ne pas accepter une réforme injuste et inefficace. Le gouvernement ne devrait pas s'obstiner à ignorer la colère qui s'exprime profondément dans la population.

Avec l'intersyndicale, la FSU demande aux sénateurs de ne pas voter ce texte de loi. Elle appelle à étendre et généraliser de nouvelles mobilisations, par des manifestations le samedi 2 octobre, puis par une nouvelle journée de grève et de manifestations le mardi 12 octobre. La période allant du 2 au 12 octobre doit être l'occasion de débattre, sur les lieux de travail, dans les assemblées générales ou à l'occasion d'initiatives unitaires, des modalités des poursuites de l'action, sans exclure la reconduction de la grève. Rien n'est joué. ■

Roland Hubert

## UN PROJET INJUSTE ET REJETÉ

Les journées du 7 et du 23 septembre, sans précédent à une telle période, prouvent le rejet d'une politique au service d'une caste de privilégiés. La réforme des retraites confirme le choix gouvernemental de faire payer la crise aux salariés. La loi votée à l'Assemblée le 15 septembre est désormais en discussion au Sénat. Face à la contestation, et dans un rapport de forces politique plus compliqué, la majorité cherche à afficher quelques inflexions de la loi pour la rendre socialement plus acceptable, sans vouloir revenir sur le recul des bornes d'âge.

### Les fonctionnaires sont pénalisés

Au-delà des revendications communes public/privé, la FSU et le SNES portent les revendications des fonctionnaires. Ceux-ci sont particulièrement pénalisés : augmentation des cotisations, minimum garanti, suppression de la validation des services auxiliaires multipliant les polypensionnés, suppression de la CPA déjà insuffisante. Dans la rue comme dans les audiences auprès des groupes parlementaires, dernièrement encore au Sénat, la FSU a défendu le code des pensions et argumenté pour son amélioration. Les premiers

reculs – encore très insuffisants – sur les mères de trois enfants illustrent cette bataille. Avec d'autres syndicats et notamment l'UNEF, nous portons l'exigence d'une prise en compte des années d'études et de formation. Demande parfaitement légitime : l'élevation des qualifications est indispensable au développement économique et social du pays, l'entrée dans le métier se fait tardivement (en moyenne 25 ans aujourd'hui pour un enseignant), les suppressions de postes dans la fonction publique, comme la baisse des emplois liée à la crise dans le secteur privé empêchent les jeunes de travailler, et donc de cotiser.

### Les femmes sont lésées

Occultée par le gouvernement, portée par la FSU depuis des années, la question des inégalités hommes/femmes en matière de retraites est désormais au premier plan. Pour Éric Woerth, il suffirait d'attendre l'égalité salariale ! Pourtant, au-delà des inégalités de salaire, les règles même de détermination des pensions pénalisent doublement les temps partiels et les carrières discontinues et donc plus courtes des femmes. Cela conduit de nombreuses femmes à partir plus tardive-



ment en retraite pour ne pas subir la décote, et le recul des bornes d'âge 62/67 aggraverait encore la situation.

### Retrait du projet

La poursuite et l'amplification de l'action, et dans l'unité la plus large, sont décisives pour obtenir le retrait du projet et l'ouverture d'un vrai débat sur le financement pérenne de nos retraites. Financer les retraites, cela suppose d'y consacrer un quart des gains de productivité. C'est possible si la Nation fait ce choix. ■

Élizabeth Labaye

## 12 OCTOBRE, GRÈVE ET MANIFESTATIONS : LES RENDEZ-VOUS

**AIX-MARSEILLE – Avignon** : 10 heures, manifestation, porte de l'Oulle.  
**AMIENS – Compiègne** : 10 heures, cours Guynemer • **Montataire** : 10 heures, place de la Mairie • **Beauvais** : 14 h 30, place du Jeu-de-Paume • **Amiens** : 12 h 30, AG salle Dewailly ; manifestation (lieu et heure à déterminer) • **Abbeville** : AG et manifestation (lieux et heures à déterminer).  
**BESANÇON – Territoire de Belfort** : 10 heures, maison du peuple, prise de parole des syndicats, rassemblement puis manifestation.  
**CAEN – Caen** : 10 heures, place Saint-Pierre.  
**CLERMONT-FERRAND – Clermont-Ferrand** : 10 heures, rassemblement place du 1<sup>er</sup>-Mai • **Aurillac** : 8 h 30, AG de grévistes, salle 701, maison des syndicats ; 10 heures, manifestation départ place des Carmes.  
**DIJON – Sens** : 10 heures, place du Marché • **Auxerre** : 15 heures, lieu pas encore fixé.  
**GRENOBLE – Grenoble** : 10 heures, cours Jean-Jaurès • **Bourgoin-Jallieu** : 10 heures, parking Diederichs • **Roussillon** : 10 heures, place de la République • **Vienne** : 14 h 30, Champ-de-Mars • **Annecey** : 14 h 30, préfecture • **Thonon** : heure et lieu encore non décidés.  
**LIMOGES – Brive** : 10 h 30, place Thiers • **Tulle** : 15 heures, rond-point de Souilhac • **Ussel** : 15 heures, place de la République.

**LYON – Lyon** : manifestation à 10 h 30 de la manufacture des tabacs à la place Bellecour (trajet des grandes mobilisations sociales), avec conférence de presse unitaire et distribution de tracts en amont • **Saint-Etienne** : manifestation de la gare de Chateaucroix à l'Hôtel de Ville. Départ à 10 h 15 • **Roanne** : manif de la Bourse du travail à l'Hôtel de ville. Départ à 10 h 15 • **Bourg en Bresse** : 14 h 30, manifestation départementale unitaire départ Champ-de foire • **Belley** : horaire de la manif encore non connu.  
**MONTPELLIER – Carcassonne** : 9 h 30, square André-Chénier • **Narbonne** : 10 heures, parvis du Théâtre • **Perpignan** : manifestation place de Catalogne, 10 heures avec animations (à confirmer).  
**NICE – Nice** : 10 heures, place Masséna • **Toulon** : 10 heures, place de la Liberté • **Draguignan** : 10 h 30, sous-préfecture.  
**ORLÉANS-TOURS – Chateauroux** : 10 heures, place de la République.  
**ROUEN – Rouen** : 10 heures, cours Clémenceau.  
**STRASBOURG – Strasbourg** : 14 h 30, place de la République • **Colmar** : 11 heures, devant la Préfecture • **Mulhouse** : 16 h 30, place de la Bourse.  
**TOULOUSE – Montauban** : 12 heures, pique-nique citoyen Esplanade des Fontaines ; 13 h 30 meeting ; 14 h 30, manifestation.

L'INSTITUT DE RECHERCHE DE LA FSU ORGANISE UNE JOURNÉE D'ÉTUDES

## RETRAITES, QUELS ENJEUX SOCIAUX ?

### MERCREDI 6 OCTOBRE 2010

Lycée technique Diderot, 61, rue David-d'Angers, 75019 Paris – métro Danube (ligne 7 bis)

J O U R N É E	<b>9 h 15-10 heures</b> Introduction Avec <b>Gérard Aschieri</b>	<b>14 heures-16 heures</b> Table ronde <b>Retraites et société « réelle »</b> Au moment où éclate la crise du travail, où la précarité explose, où les inégalités de genre, d'âge s'accroissent, où se développent les discriminations : que signifie la retraite ? Le « travailler plus longtemps » ? Quelles représentations ? Quelles évolutions nécessaires ? Avec <b>Pierre Billaut, Christine Castejon, Caroline De Haas, Pierre Larroustourou</b>
	<b>10 heures-10 h 30</b> Grand témoin Avec <b>Stéphane Rozès « Les Français et la retraite »</b>	<b>16 heures</b> Clôture des travaux Avec <b>Bernadette Groison</b>
	<b>10 h 30-12 h 20</b> Table ronde <b>Retraites et types de solidarité</b> Les systèmes de valeur et les idéologies se transforment. Quels en sont les effets sur les systèmes de retraite ? Les principes fondateurs de notre système de retraite sont-ils toujours d'actualité ? Quel est le sens de leur remise en cause ? Quelles évolutions possibles et souhaitables ? Avec <b>Guy Dreux, Michel Husson, Daniel Le Scornet, Jacques Rigaudiat</b>	

Nombre de places limité, inscription souhaitée auprès de la FSU  
104, rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas – tél. : 01 41 63 27 60

# BUDGET 2011 DE L'ÉDUCATION : L'AUSTÉRITÉ COMME SEUL HORIZON

Après une rentrée 2010 qui accumule les difficultés et les dysfonctionnements, les annonces pour le budget 2010 qui sera débattu au Parlement en novembre ne laissent planer aucune ambiguïté : le gouvernement

n'entend pas changer sa politique éducative et poursuit sa course folle aux suppressions d'emplois. Et tant pis pour les élèves et les personnels qui devront se débrouiller pour gérer la pénurie localement.

## AUDIENCE CHATEL

Sollicité par le SNES au mois de mai puis, publiquement, à l'occasion de la grève du 6 septembre, Luc Chatel a enfin trouvé le temps d'une rencontre le 21 septembre.

D'emblée, nous avons dressé le constat de la rentrée 2010, une rentrée marquée par la double conséquence des suppressions d'emplois et des réformes imposées à la profession.

Devant le catalogue des problèmes (stagiaires sans formation, réforme de la Seconde aboutissant à une fragilisation de certains enseignements, notamment technologiques, recrutements insuffisants, montée de la précarité, mise à mal du service public d'orientation, livret de compétences en collège...), le ministre a feint de garder son optimisme, mettant sur le compte de la nouveauté les « difficultés d'adaptation » des personnels, mais a reçu quelques messages : ainsi, l'engagement a-t-il été pris de faire un point d'étape de la réforme de la Formation des Maîtres en novembre, de ne pas chercher à accélérer le renseignement du livret de compétences, de mettre en place des groupes de travail sur la précarité, d'intervenir auprès des recteurs sur les conditions de reconversion ou de formation des enseignants des disciplines technologiques industrielles. Il a réaffirmé le maintien des CO-Psy dans la fonction publique d'État, et de leur titre.

Sur un point, il resta inflexible : celui des emplois, au nom de l'effort du ministère de l'Éducation au « sacrifice général » ; quant à l'accueil des 62 900 élèves en plus dans le second degré à la rentrée 2011, les recteurs y veilleront, en touchant ici aux effectifs, ailleurs au remplacement, à l'offre de formation en lycée... ■

Frédérique Rolet

## RAPPORT IGAEN

Le rapport de l'IGAEN, intitulé « Synthèse sur la préparation de la rentrée 2010 », remis en juillet au ministre et jamais publié, place d'entrée les conditions de fonctionnement du système éducatif sous le poids de la politique budgétaire à travers l'intitulé de son premier chapitre : « Des restrictions budgétaires qui ne font pas peser de risque sur la rentrée, mais qui vont créer des tensions et préparent assez peu l'avenir... ».

Le ton est donné dès l'introduction : « Les plus gros risques financiers pèsent sur les crédits de fonctionnement, insuffisants pour terminer l'année civile ».

Détaillant « l'impossible respect des plafonds d'emplois, de masse salariale et de crédits », le rapport souligne clairement les manipulations effectuées par les recteurs pour assurer la rentrée en prenant soin de dissimuler au maximum les conséquences des suppressions d'emplois : diminution des moyens de remplacement, fragilisation des plans de formation des enseignants, tension accrue sur les collègues qui, finalement, paient la facture de la promesse élyséenne de ne pas diminuer les moyens des lycées à l'occasion de la mise en place de la réforme en classe de Seconde générale et technologique. Il pointe l'incohérence des politiques de suppressions d'emplois avec la volonté locale de diversification de l'offre de formation.

Le rapport annonce « des tensions prévisibles l'an prochain dans la continuité des difficultés rencontrées cette année » : titulaires remplaçants insuffisants dans certaines disciplines, davantage d'heures supplémentaires dans les dotations, davantage de postes partagés entre plusieurs établissements, davantage de postes occupés par des contractuels et un recours aux vacataires pour assurer la suppléance... bref tout ce que le SNES dénonce depuis des mois et que le ministre refuse de reconnaître.

Enfin le constat réalisé sur la mise en œuvre de la réforme de la formation est édifiant : inégalités de traitement des stagiaires et des tuteurs sur le plan national, injonctions contradictoires en matière de financement, tandis que les difficultés à trouver des tuteurs sont clairement reconnues : « plus de la moi-



tié des académies se dit préoccupée par l'écho que recueille la campagne menée par des organisations syndicales afin d'inciter les enseignants à refuser la fonction de tuteur auprès des stagiaires "nouvelle formule" »...

En ce qui concerne l'organisation des services administratifs, le rapport relève « une gestion des ressources humaines sous tension dans l'enseignement secondaire », notant la « fonte progressive des services départementaux », « l'effet des suppressions d'emplois sur les conditions de travail et le moral des personnels concernés... » et « des conséquences sur le type de service rendu par les services ».

Un rapport qui, s'il prône par ailleurs les vertus de l'autonomie, reste accablant : dégradation de l'encadrement en collège, baisse catastrophique des moyens de remplacement, situation inégalitaire des stagiaires et incertitudes sur leurs formations et, graves difficultés de fonctionnement des rectorats et des inspections d'académie. ■ Roland Hubert

## ÉDUCATION : - 16 120

Décidément, le porte-parole du gouvernement, Luc Chatel, a bien du mal à être celui de son propre ministère. En effet, il affirme depuis le printemps être convaincu du bien-fondé de la politique de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, ce qui le conduit à prévoir la suppression de 16 000 emplois dans l'Éducation nationale en 2011.

Mais dans le même temps, s'il donne des précisions (voir ci-dessous) sur la répartition de ces suppressions, il renvoie « aux plus proches du terrain », c'est-à-dire aux recteurs, de décider dans leurs académies sur quels « leviers d'action » il faudra s'appuyer pour parvenir à ces suppressions. La manœuvre est grossière et on est fondé à penser qu'à ce jour le silence du ministre s'explique par l'incapacité à trouver la moindre justification à ces suppressions et à renvoyer à d'autres le soin de tenter l'expérience.

Ainsi, c'est 4 800 emplois qui devront être supprimés dans le second degré, toutes ces suppressions portant, cette année, sur des postes devant les élèves. En effet, l'essentiel des suppressions de postes effectifs à cette rentrée avait été « payé » par les stagiaires dont le service en responsabilité est passé de 8 heures à un temps plein.

Cela est fait à un moment où le ministère annonce lui-même une augmentation des effectifs dans le second degré de 62 900 élèves. Enfin, une fois encore, l'enseignement privé serait épargné puisque 1 633 emplois y seraient supprimés quand l'application du principe de parité public-privé aurait dû conduire au chiffre de 3 200<sup>(1)</sup>.

On connaît les « gisements d'efficience » que le ministre a suggérés dès le mois de mai et qui là encore avait été révélés par la presse : augmenter les effectifs par classe, « rentabiliser » le remplacement, faire des économies par le biais de la réforme des lycées, augmenter encore le poids des heures supplémentaires, avoir toujours plus recours aux personnels non titulaires...

Pour tenter de limiter les dégâts d'une réforme des lycées largement contestée, le ministre demande aux recteurs de faire porter les suppressions d'emploi « essentiellement sur les collègues et les lycées professionnels ». Les collègues, qui devront accueillir 48 000 élèves



61,8 milliards d'euros

Budget enseignement scolaire

8 967

Emplois premier degré supprimés

4 800

Emplois second degré supprimés

600

Emplois administratifs supprimés

1 633

Emplois premier et second degrés privés supprimés

200 millions d'euros/an

Somme attribuée pour améliorer « de façon significative en début de carrière » la situation financière des enseignants grâce aux économies générées par les suppressions d'emplois

4 000

Élèves supplémentaires attendus en maternelle et primaire

62 900

Élèves supplémentaires attendus dans le second degré

« Il y a de la marge »

Luc Chatel, 29 septembre

en plus à la prochaine rentrée, vont donc se retrouver dans une situation encore plus difficile qu'à cette rentrée, ce qui ne peut être vécu que comme une véritable provocation face à la situation que vivent les collègues dans ce secteur.

Depuis 2007 notamment, tout ou partie de ces leviers ont déjà été activés : transformations d'heures postes en heures supplémentaires, suppressions d'emplois de remplacement, utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement au mépris de leur formation... Les conséquences de cette politique budgétaire et éducative sont désastreuses et, comme le montre le rapport de l'IGAENR, le second degré est sous tension. Le ministre ne pourra cacher plus longtemps la réalité. Il s'apprête aujourd'hui à traiter les parlementaires avec le même mépris que celui dont il fait preuve pour les personnels et les organisations syndicales. ■ Daniel Robin

1. La répartition des mesures devrait se faire selon le principe 20 % pour le privé 80 % pour le public.

# MENACES SUR L'ÉDUCATION

**Le second degré est victime de la politique destructrice du gouvernement. Que ce soit au collège ou à travers la réforme du lycée et celle des séries tech-**

**nologiques, il construit un système éducatif à deux vitesses ; des parcours vers l'enseignement supérieur pour les jeunes privilégiés qui possèdent les codes de**

**la réussite, des dispositifs pilotés localement et menant à l'exclusion pour les autres. Le pilotage local, la destruction des dispositifs nationaux comme**

**l'éducation prioritaire obèrent la scolarité des jeunes et aggravent les conditions de travail et les carrières des personnels, en particulier dans le dispositif CLAIR.**

## COLLÈGE

### ENTRE ABANDON ET TENSIONS

Ultime échelon de la scolarité commune, le collège est de plus en plus travaillé par de multiples fractures (géographiques, sociales, scolaires...). Englué dans ses choix idéologiques et budgétaires, le ministère s'entête dans la voie du renoncement et organise depuis 2005 un remodelage du système éducatif qui s'appuie sur un collège de plus en plus éclaté. Les personnels, sous l'effet conjugué des suppressions massives d'emplois et des multiples injonctions, ont de plus en plus de mal à y exercer leur métier : conditions de travail dégradées, charge de travail alourdie, nouvelles tâches imposées, métiers dénaturés... Leur forte mobilisation lors des journées d'actions traduit à la fois un profond malaise professionnel et l'aspiration à une tout autre politique.

#### Plusieurs vitesses

Au lieu de proposer une culture large, ouverte et commune à tous les élèves, au lieu de créer les conditions pour qu'ils entrent tous dans les apprentissages en donnant aux personnels les moyens de prévenir l'échec scolaire, le ministère s'enferme dans l'impasse du socle commun qui ne constitue absolument pas une réponse aux difficultés réelles du collège aujourd'hui. Il induit au contraire un système à plusieurs vitesses avec une différenciation précoce des parcours. Le rapport de l'IGAEN de juillet 2010 a mis en évidence les tensions du second degré, notamment au niveau du collège qui a dû absorber une hausse démographique tout en payant le prix fort des suppressions de postes afin de préserver la réforme contestée de la Seconde : poursuite de la hausse des effectifs des classes, recours accru aux HSA, mais aussi aux vacataires, multiplication des postes à cheval sur plusieurs collèges, disparition de toute aide aux élèves... Sans une très forte mobilisation de la profession, les nouvelles suppressions de postes d'ores et déjà prévues aux budgets 2011 et 2012 ne pourraient avoir que des effets dévastateurs sur la situation des élèves et des personnels.

#### Refonder le collège

Or, il y a urgence à refonder le collège pour qu'il scolarise mieux tous les élèves sans

filière ségrégative ni éviction précoce, forme des acteurs libres et éclairés et prépare toute une génération à des poursuites d'études après la Troisième. Le projet ambitieux du SNES se situe résolument aux antipodes de tous les projets autour d'une « école du socle commun ». ■

Monique Daune, Bruno Mer



## PROGRAMME CLAIR ATTAQUE CLAIR(E) CONTRE LES DROITS DES PERSONNELS

**Parue en catimini au cœur de l'été (BO du 22 juillet 2010), la circulaire CLAIR est emblématique du « pacte de carrière » que promeut le ex-DRH de L'Oréal, et de la destruction de l'éducation prioritaire.**

Dispositif expérimental imposé à la hussarde dont la généralisation sans bilan est prévue, affectation et gestion des carrières des personnels par les chefs d'établissement, protections statutaires et dispositifs réglementaires foulés au pied... voilà le fer de lance de la politique scolaire et de « gestion des ressources humaines » du ministre.

#### Tutelle directe des chefs d'établissement sur le recrutement, les mutations et la carrière des personnels

Le recrutement de tous les personnels (enseignants et non enseignants, titulaires ou non) sera fait sur proposition du chef d'établissement, ainsi que l'avancement d'échelon ou de grade en fonction des « résultats »... toutes dispositions « individualisées » hors des garanties statutaires de transparence et d'équité des opérations de gestion collectives examinées par les commissions paritaires. Le ministre dévoile ses intentions réelles dans une interview au Figaro (20/09/2010) : « Reconnaissons que le fameux mouvement des enseignants, avec ses points, n'est pas le système de promotion

le plus moderne. [...] Cela correspond à un souhait des chefs d'établissement de disposer de davantage de marge de manœuvre ». Pour briser les solidarités d'équipe, une « lettre individuelle de mission » est adressée aux personnels concernés, pour une durée de trois ans. Ceux qui ne s'inscrivent pas dans cette démarche « seront encouragés (sic) à rechercher une affectation plus conforme à leurs souhaits ». Les chefs d'établissement auraient-ils carte blanche pour les persuader de partir? Curieuse « gestion qualitative des ressources humaines ». À la fonction publique de carrière et de statut, garantissant indépendance et responsabilité du fonctionnaire, le ministre substitue le contrat d'emploi et le choix brut de la plus proche autorité : une gestion à la France Télécom.

#### Le « préfet des études » : nouvelle hiérarchie intermédiaire

Hors tout texte réglementaire, la circulaire crée un échelon hiérarchique intermédiaire dans l'établissement : le préfet des études. Choisi ad hoc, intégré à l'équipe de direction, il se voit confier la charge d'assister le chef

## ITS DES PERSONNELS sur le programme ministre,



d'établissement, d'organiser la vie scolaire (empiétant largement sur les missions et le métier des CPE), de coordonner et animer le travail des équipes, piétinant ainsi le principe législatif de la liberté pédagogique et corsetant la réalité du travail collectif dans les établissements difficiles.

#### Brutalité de « l'expérimentation »

Dans un contexte de pénurie des postes offerts au mouvement, due aux suppressions budgétaires et à la destruction de la formation initiale (stagiaires affectés à temps plein), des recteurs ont anticipé, sur ordre, en subtilisant de nombreux postes dès l'intra. Aucun conseil d'administration des établissements classés, pourtant l'organe démocratique susceptible de se prononcer, dans le cadre du projet d'établissement, sur les expérimentations et l'organisation des enseignements, n'a été consulté. La modification de missions statutaires relevant de l'avis du Conseil d'État s'opère par une simple circulaire fonctionnalisant les emplois. Toutes

grâce à l'analyse du réel. Ce serait un appauvrissement considérable de ces formations.

#### Redéfinition des contenus et programmes

Les contenus et projets de programmes généraux et technologiques sont en consultation sur le site Eduscol jusqu'au 21 octobre. Ils confirment, notamment sur les disciplines technologiques, les craintes déjà évoquées : peu de travail sur les systèmes réels, en dehors d'une phase de projet en Terminale qui s'arrête à la définition d'un prototype ; suppression de la physique appli-

quée et son remplacement par un enseignement général de physique-chimie ; enseignements généraux indépendants des systèmes techniques étudiés.

Ils montrent clairement une généralisation de ces formations, au risque de mettre en difficulté des élèves. Plus grave encore, ces contenus ne sont ni intéressants ni attractifs, au risque de voir de nombreux jeunes se détourner de ces formations.

#### Une « formation » des enseignants

Mais ces contenus risquent également de mettre en difficulté les enseignants. Sous l'impulsion du ministère, les rectorats mettent en place des projets de plan de « formation-reconversion » pour les enseignants. Ils concernent ceux des disciplines technologiques et de physique appliquée. L'objectif officiel serait de permettre à tous d'enseigner la partie transversale des programmes de technologie. On s'oriente vers la définition d'un profil d'enseignant de « technologie générale » peu en relation avec les champs technologiques industriels. Le cabinet du ministre nous a affirmé que les collègues devraient être déchargés pour pouvoir bénéficier de ces formations, ce que ne prévoient pas les rectorats.

#### L'action du SNES

Le SNES propose aux enseignants de s'emparer de la consultation sur les programmes pour affirmer leurs craintes, critiques et revendications.

Il exige que les formations soient organisées sur le temps de service et qu'elles respectent les spécialités de chacun. ■

Thierry Reygades



**Le SNES organise le 21 octobre une journée de protestation pour une autre réforme et le maintien de la spécificité de la voie technologique.** Dans toutes les académies comme au niveau national, nous proposons que des réunions-débat soient organisées, des communiqués de presse envoyés, des conférences de presse soient tenues. Il importe de faire de cette journée un « buzz » médiatique pour affirmer notre détermination pour une autre évolution de ces formations. Le SNES organisera d'autres journées dans le cadre de son plan d'action syndical.

ces raisons déterminent le SNES à introduire une action en justice.

#### Pour une autre politique prioritaire

Le SNES réfute l'idée que pour être efficace, l'éducation prioritaire devrait être dérogatoire : une école spécifique pour les classes populaires est une insulte à l'École de la République. En revanche, l'amélioration des conditions de travail et d'étude, l'augmentation des moyens alloués pour rendre possible les projets éducatifs, l'ouverture culturelle et le travail collectif sont des points d'appui pour favoriser le volontariat des équipes et l'entrée des élèves dans les apprentissages... C'est antinomique avec la casse des garanties collectives et la caporalisation de nos métiers. Le SNES appelle les personnels à refuser d'entrer dans un tel dispositif dérogatoire. ■

Xavier Marand, Christophe Barbillat

MERCREDI 20 OCTOBRE



**Journée des stagiaires**

Le SNES appelle les stagiaires à une journée d'action et d'expression pour protester contre leurs conditions inacceptables d'entrée dans le métier.

Renseignements sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

**Concours**

**CLES et C2I**

Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) et certificat de compétences en informatique et internet (C2I) sont les deux compétences requises à l'obtention des concours externes et internes que le ministre a imposées contre l'avis du SNES. Tous les candidats passant les concours sont donc concernés. Ces compétences seront exigibles au moment de l'affectation en stage pour les candidats aux concours externes et au moment de la titularisation pour les candidats aux concours internes. Suite aux interventions du SNES, ces compétences ne seront exigibles qu'à compter de la session 2012 des concours (article 22 du décret 2010-570 du 28/05/2010).

Le SNES est opposé à ce que de telles compétences soient exigées pour l'obtention des concours. Leur acquisition doit être organisée par l'institution sans que cela soit une condition du recrutement. Ces dispositions sont d'autant plus injustes qu'elles risquent de priver un grand nombre de collègues non titulaires de l'accès aux concours. En effet, malgré l'assurance du ministre que des formations seraient inscrites aux PAF et que les universités valideraient ces compétences dans les nouveaux masters, force est de constater qu'il n'en est rien.



**Le SNES continuera à se battre afin que ces dispositions soient supprimées du statut.**

# FORMATION DES MAÎTRES À DISTANCE : LE NAUFRAGE

**Luc Chatel a donc trouvé la parade à la fin de la formation professionnelle dans le cadre des IUFM : la formation à distance, via le site internet « tenue de classe ». Cela pourrait faire sourire si la situation actuelle des stagiaires n'était pas aussi dramatique.**

Le contenu de ce site est en effet affligeant : concentré de bonnes pratiques plus ou moins éprouvées, suite de conseils délivrés par des personnes aux compétences plus ou moins douteuses (des élèves donnent leur avis sur le tutoiement et, sans contradicteur, ils deviennent ainsi « formateurs »...). Il entretient l'idée que le métier d'enseignant ou de CPE ne nécessite pas de véritable formation professionnelle et que l'application de recettes simples (voire simplistes) permet de gérer n'importe quelle situation. En présentant ce site dans le cadre du « dispositif national de formation des enseignants à la prévention de

la violence », le ministre place les enseignants débutants en situation de danger car il renonce à une véritable formation qui permettrait de prévenir les risques de débordement bien en amont. Jamais aucun lien avec la discipline enseignée n'est établi, comme si l'on pouvait complètement dissocier les deux. Ce qui fait le cœur du métier, à savoir la transmission des connaissances, n'est finalement jamais abordé de façon explicite. On se contente de donner des recettes de tenue de classe sans jamais s'interroger sur ce qui fait sens chez les élèves et sur ce qui rend une séquence d'enseignement attractive et qui

contribue pour une bonne part au calme et à la mise au travail des élèves. C'est pourtant de cela que les stagiaires ont besoin : d'une réelle formation professionnelle leur permettant de transformer leurs connaissances universitaires en savoirs scolaires, assimilables par les élèves. Au lieu d'amuser la galerie avec des gadgets recyclés, le ministre devrait se rendre compte de l'état de stress et de fatigue morale et physique des stagiaires. Plus l'année avance et plus il est évident que ces personnels ont besoin de temps et de formation pour leur garantir une entrée dans le métier dans les meilleures conditions. ■ Emmanuel Mercier

# L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS EN CHUTE LIBRE

Les dernières années, caractérisées par une sévère baisse des recrutements, ne sont pas sans conséquences sur l'attractivité des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Ajouté

au fait que les dates d'ouverture et de fermeture des inscriptions aux concours ont été modifiées unilatéralement par le ministère et sans grande publicité, on arrive à une situation où le nombre d'inscrits aux concours chute et atteint un niveau très faible et inquiétant. Le SNES et le SNEP se sont adressés au ministre pour exiger d'augmenter les recrutements et de réouvrir les serveurs d'inscription.

postes aux concours externes. Au delà, c'est un véritable plan pluriannuel de recrutements qu'il faut mettre en place de façon à porter à 19 000 le nombre de postes aux concours, sans mettre en péril le « vivier » de candidats.

**Mettre en place des recrutements**

Pour garantir ce « vivier », mais aussi pour démocratiser l'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, il faut mettre en place un dispositif articulant aides sociales et prérecrutements. C'est à ce prix et en assumant d'y mettre les moyens que les recrutements seront assurés pour les prochaines années. ■ E. M.

**Un plan pluriannuel**

Pourtant, les besoins existent. Pour preuve : les 2 000 « sous-nombres » dans le second degré avoués par le ministère. Cette situation aurait dû conduire à une augmentation immédiate et de même niveau du nombre de



© Clément Martin

**DRÔIT À L'ÉDUCATION.** L'École doit assurer la scolarisation de tous les enfants, sans condition ni restriction liées à la nationalité, à l'origine ethnique ou au statut administratif des parents.

## Un principe mis à mal

L'école doit prévoir des dispositifs d'apprentissage de la langue française pour les élèves de nationalité étrangère qui ne la maîtrisent pas bien. C'est la loi mais la réalité est autre. Régulièrement, des maires continuent à demander la carte de séjour des parents, refusent l'accès à l'école ou à la cantine aux élèves étrangers. Ainsi, à Saint-Gratien (95), le 20 septembre dernier, 29 enfants (de 3 à 14 ans) de la commune ne sont toujours pas scolarisés.

### Expulsions ou droit à l'éducation ?

Le durcissement de la politique d'immigration, l'expulsion des Roms (pourtant citoyens européens), conduisent à une mise en cause directe du droit à l'éducation : scolarité brutalement interrompue, sans compter ceux qui vivent la peur au ventre. Parfois les parents gardent leurs enfants à la maison, pensant réduire le risque d'expulsion. Les Roms, populations venues de l'Inde il y a environ mille ans, ont une histoire particulière. Sédentaires, ils vivent dans des conditions innommables parfois (sans accès à l'eau, à l'électricité, sans lieux d'aisance...), leurs bidonvilles étant déplacés régulièrement ce qui rend l'accès à l'École encore plus difficile.

### Une pénurie de dispositifs pédagogiques spécifiques

Du point de vue scolaire, les dispositifs prévus manquent douloureusement. Et à aucun moment les questions liées à la culture d'origine (pays d'Afrique, d'Asie, du Maghreb, d'Europe Centrale...), au système scolaire du pays précédent, aux outils linguistiques... ne sont posées. Et ne parlons pas de la formation des enseignants...

Un texte ministériel spécifique concerne « la scolarisation des gens du voyage et des familles non sédentaires ». Les enfants roms migrants et les enfants du voyage, contrairement à la confusion soigneusement établie cet été, relèvent donc de deux catégories distinctes : celle des élèves non francophones pour la première, celle des « enfants du voyage » pour la seconde. Le terme « Gens du Voyage » est une dénomination administrative désignant une population hétérogène résidant habituellement en abri mobile terrestre. La loi de 1969 impose à tout citoyen français dans cette situation un titre de circulation à partir de l'âge de 16 ans.

### Des taux de scolarisation inquiétants

Environ 70 % des enfants sont scolarisés en primaire et moins de 30 % au collège (dont 10 % au CNED). Beaucoup de communes ne sont pas en règle avec la loi leur imposant des aires d'accueil. Les structures d'accueil font défaut et l'adhésion au projet de scolarisation des jeunes et des familles ne va pas de soi, d'autant que



© DigitalBoddy/Fotolia.com

se multiplient obstacles administratifs pour s'inscrire dans une nouvelle école et difficultés économiques, parfois. Enfin, la formation des parents des élèves du voyage leur permet peu d'aider leurs enfants et il est compliqué pour un élève d'accéder à l'instruction s'il se sent relégué, ce qui est souvent le cas. Pourtant, le rapport Migreuropa témoigne de la réussite scolaire des enfants qui ont pu suivre une scolarisation « normale ».

Mais certains Voyageurs, contraints à la sédentarité du fait du chômage et de revenus extrêmement faibles, vivent souvent en huis clos, dans des conditions très précaires et les enfants, pourtant mieux scolarisés, accusent plus de retard.

Il reste donc beaucoup à faire pour permettre à ces jeunes de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Et si les conditions nécessaires pour y parvenir ne dépendent pas que de l'École, il lui revient d'assurer sans discrimination sa vocation démocratique. ■

Marylène Cahouet

## LOPSIS2 : 23<sup>E</sup> LOI SÉCURITAIRE DEPUIS 2002

Deux lois répressives et réactionnaires introduisent un régime d'exception pour les immigrés. Elles s'inscrivent dans un même projet politique définissant une société de l'exclusion, de la surveillance, qui bafoue les valeurs de la République.

La première dite LOPSIS2 (pour la *Performance de la Sécurité Intérieure*), 23<sup>e</sup> loi sécuritaire depuis que Sarkozy est aux affaires politiques,

adoptée par l'Assemblée nationale en février, est passée au Sénat ces jours-ci. La seconde est la loi Besson sur l'immigration. Quatrième texte en sept ans sur cette question, elle instaure un régime d'exception pour les immigrés et veut rendre encore plus précaire leur situation. C'est dans ce texte qu'on va trouver les dispositions relatives à la déchéance de la nationalité. Elle est en débat à l'Assemblée nationale

dès le 28 septembre. À la suite des mobilisations du 4 septembre, la réunion nationale de « Non à la politique du pilori » tenue le 20 septembre avec les organisations rassemblées autour de l'Appel Citoyen, appellent à participer à toutes les initiatives à venir et notamment à une nouvelle mobilisation citoyenne le 16 octobre prochain pour dénoncer l'inacceptable.

M. C.

Livres

Deux revues



• **Contre Temps** (troisième trimestre 2010, Syllepse, [www.contretemps.eu](http://www.contretemps.eu)) analyse l'Acte II de la crise systémique se traduisant notamment par la crise de la construction européenne (un article de notre collaborateur Nicolas Bénéès), par la déflation et des luttes sociales devenant forcément politiques. David Harvey propose de « s'organiser pour la transition anticapitaliste ». Des interrogations nécessaires pour ce temps par trop dénué de pensée et de pensée critique.



• **La Revue Tiers-monde** (avril-juin 2010, Armand Colin) se penche sur les questions de biodiversité pour lutter contre la crise écologique mondiale. Les rapports Nord-Sud sont au centre des problématiques qui deviennent rapidement politiques tout en révélant des mentalités colonialistes ou néo-colonialistes de la part des gouvernements des pays du Sud. Essentiel pour prendre conscience d'une question centrale dans les enjeux de société.

Deux bilans de l'économie



Comme tous les ans, l'automne est propice aux bilans de l'année écoulée. Ici, plus encore, il s'agit de tirer le portrait de la crise systémique, la plus profonde vécue par le capitalisme depuis la dépression des années 1930. Autant l'OFCE - « *L'économie française 2011* » - que le CEPII - « *L'économie mondiale 2011* » - penchent plutôt pour une fin de récession mais sont prudents sur la fin de la crise. Ces deux petits livres se complètent pour offrir un début de lecture du contexte économique. Les dossiers thématiques permettent de creuser une question. Soit une appréciation de « la crise de la dette publique » pour le premier ou de « Bâle 3 » pour le deuxième. Il serait bon que s'ouvrent de grands débats sur l'ensemble de ces questions. Ce que propose la pétition des « économistes atterrés ».

• Ces deux ouvrages sont publiés dans la collection Repères, La Découverte, 128 p.

Un vade-mecum du monde



*La fin du monde unique* est un titre bien choisi par les auteurs pour introduire les « 50 idées-forces pour comprendre l'état du monde 2011 », un monde déstructuré, bousculé par la crise systémique et par les transformations géopolitiques en cours. Les questions abordées ne sont pas seulement économiques mais aussi politiques avec la montée des néoconservatismes se tra-

SANTÉ

# Médecine du travail : une mort programmée

La France compte 6 500 médecins du travail dont trois quarts ont plus de 50 ans. Selon un rapport remis en mai 2010, il n'y en aurait plus que 2 300 en 2030.

Profitant d'une faiblesse du vivier entretenue depuis des années, le gouvernement fait feu de tout bois pour réduire leurs missions, répondant ainsi aux exigences du patronat.

À u détour de l'examen du projet de loi sur les retraites, et au prétexte d'un lien avec les questions de pénibilité, l'Assemblée a en effet abrogé plusieurs articles pour leur substituer un nouveau texte (amendement 730) qui pourrait modifier en profondeur la médecine du travail, s'il était repris au Sénat. Il prévoit notamment que les missions du médecin du travail « seront exercées sous l'autorité de l'employeur », une demande du Medef qui avait été unanimement rejetée par les organisations syndicales lors des discussions sur la pénibilité.

Un statut protecteur

En effet, jusqu'à présent, l'indépendance des médecins du travail est garantie par la loi. Ils sont protégés contre le licen-

ciement par l'inspecteur du travail, et leur agrément est renouvelé tous les cinq ans par l'autorité des services déconcentrés du ministère.

De plus, le gouvernement prétend développer des équipes pluridisciplinaires, composées « d'intervenants en prévention des risques professionnels et d'infirmiers ». Or, le rôle du médecin du travail est de coordonner l'activité de l'équipe et de faire prévaloir la connaissance du contexte professionnel susceptible d'altérer la santé des salariés. En raison du manque de médecins du travail auquel le gouvernement se garde bien de remédier, on voit poindre le risque de substitution de missions, risque auquel s'ajoutent les problèmes d'indépendance de ces intervenants sans statut protégé.

L'amendement transfère en réalité les responsabilités légales actuelles des médecins du travail aux services de santé au travail, c'est-à-dire à leurs directeurs, nommés et choisis par les employeurs. C'est toute l'organisation du système de santé au travail qui est ainsi remise en cause. La santé des salariés est donc soumise au bon vouloir du patronat. Quand on se souvient de l'amiante, on craint le pire !

Même l'Ordre des médecins pourtant peu enclin à la critique, a protesté en estimant que le « *texte voté ne répond pas aux attentes des salariés qui doivent bénéficier d'une prise en charge globale de leur santé. Il ne répond pas non plus aux nécessités de l'exercice des médecins du travail dans le respect de leur indépendance technique* ».

Souffrance au travail

Dans la fonction publique, où se poursuivent difficilement les négociations sur la santé et la sécurité au travail et où la médecine de prévention a toujours été un parent pauvre, on ne peut que s'inquiéter de cette attaque contre la médecine du travail, jusque-là un point d'appui pour les revendications des fonctionnaires. Alors que les TMS<sup>(1)</sup> et les risques psychosociaux explosent dans les entreprises comme dans les services publics, le démantèlement de la médecine du travail est un coup de plus porté aux salariés pour masquer les ravages de l'intensification et laisser les mains libres au patronat. Un très mauvais exemple pour la fonction publique. ■

Élizabeth Labaye



© Fotolia.fr/Aurélien Pottier

(1) Troubles musculaires squelettiques.

LES CAISSES DE L'ÉTAT SONT VIDES !

# Mais qui les a vidées ?

Lorsqu'en 2007, François Fillon a déclaré avec un brin de démagogie que l'État était en quasi-faillite, les ressources publiques n'avaient pas encore été impactées par la crise (- 50 milliards d'euros entre 2007 et 2009, soit 2,5 % du PIB).



© Fotolia.fr/Mike Kley

Les caisses publiques ont souffert d'un autre mal : elles ont été vidées par une politique délibérée de baisse des ressources fiscales et sociales.

De 1999 à 2008, la baisse des prélèvements obligatoires (hors effet de la conjoncture économique) est estimée à 2,8 % du PIB (rapport Champsaur-Cotis, avril 2010). En 2010, cela se traduit pour l'État par un manque à gagner cumulé d'au moins 70 milliards d'euros, sans compter 30 milliards de recettes fiscales transférées aux collectivités locales et à la Sécurité sociale pour compenser les allègements de fiscalité locale et de cotisations sociales. Ces transferts représentent 3 points de PIB, soit 17 % des dépenses de l'État.

## Réduire le déficit public

Selon le rapport Carrez (Assemblée nationale, juillet 2010), sans la baisse des ressources publiques décidées par les gouvernements depuis 10 ans, le déficit public serait de 1,8 % en 2010, et la dette publique serait inférieure de

20 points de PIB. Le gouvernement aurait donc pu faire l'économie de la réforme des retraites qu'il justifie par la nécessité de ramener le déficit public de 8 % du PIB aujourd'hui à 3 % en 2013 !

Tout se passe comme si la réforme des retraites devait financer les largesses fiscales consenties aux plus fortunés et aux entreprises.

## Allègements fiscaux

Car les baisses d'impôt ont été clairement ciblées : sur les 70 milliards de baisses cumulées, l'impôt sur le revenu représente la moitié des allègements fiscaux entre 2000 et 2009 (entre 33 et 41 milliards selon les estimations), soit 2 % du PIB. En d'autres termes, le coût cumulé de cette baisse est supérieur au déficit des régimes de retraite en 2010 (32 milliards).

Cet allègement, réalisé à 40 % entre 2000 et 2002, et à 40 % entre 2007 et 2009 a été capté pour l'essentiel par les hauts revenus.

Cette situation est le produit d'une politique affichée dès les années

Thatcher-Reagan par les stratèges néo-libéraux : pour réduire le périmètre de l'intervention publique, il est préférable de passer par l'assèchement des ressources publiques en s'appuyant sur la démagogie de la baisse des impôts plutôt que de s'attaquer directement aux dépenses publiques, entreprise politiquement plus délicate. Ensuite, il suffit d'affirmer ingénument que les caisses sont vides. C'est bien ce qui se passe avec les retraites : on bloque le financement des retraites à 13 % du PIB jusqu'en 2050 pour ensuite déplorer le déficit et justifier la baisse des pensions.

En réalité les choses sont plus compliquées car si les ressources publiques ont été réduites à hauteur de 2,8 % de PIB de 1999 à 2008, les dépenses publiques n'ont été diminuées qu'à hauteur de 0,9 point de PIB. Le déficit public est donc aussi l'expression de la résistance des populations au projet libéral de démantèlement des services publics et de la protection sociale. ■

Daniel Rallet

## COLLOQUE DES ÉCONOMISTES ATTERRÉS LE 9 OCTOBRE

Il se tiendra à la Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques,  
4, avenue de l'Observatoire, 75006 Paris, de 9 h 30 à 18 h 30.

Le « manifeste des Économistes atterrés » s'insurge contre la mise en œuvre, en Europe, « avec une vigueur renouvelée des programmes de réformes et d'ajustement structurels qui ont dans le passé démontré leur capacité à accroître l'instabilité et les inégalités, et risquent d'aggraver la crise européenne ». Premiers signataires : Philippe Askenazy, Thomas Coutrot, André Orléan, Henri Sterdyniak.

Le manifeste peut être signé à partir du blog <http://economistes-atterres.blogspot.com/>

duisant par des politiques xénophobes et racistes, écologiques, sociales et mêmes institutionnelles via la crise de la construction européenne, son « heure de vérité ». Un guide nécessaire.

• *La fin du monde unique*, sous la direction de Bertrand Badie et Dominique Vidal, La Découverte, 311 p.

## Approcher la Chine

Yu Hua s'est fait reconnaître comme auteur avec la publication de *Brothers* (Actes Sud). Avec *La Chine en dix mots* - de *Peuple à Embrouilles* en passant par *Imitation, Leader, Révolution...*, un chemin balisé, organisé et qui a une signification en lui-même - est à la fois une autobiographie et une sorte de portrait de cette Chine qui semble désormais entrer de plain-pied dans le monde des pays qui comptent. Il repare bien sûr de ce traumatisme que fut la révolution culturelle, du retour d'une imagerie liée à la nostalgie de l'époque de Mao dans un pays qui ne cesse de se trouver bouleversé. À la fois le livre d'un romancier, d'un essayiste et d'un citoyen. Il faut le lire pour éviter de dire certaines fadaïses sur ce pays.

## Un livre fleuve

Qu'est-ce que la mémoire ? Comment fonctionne le cerveau ? Pourquoi oublie-t-on et sait-on que nous avons oublié ? Douwe Draaisma dessine une sorte de parcours des théories et des recherches concernant nos manières d'être au monde. Il trouve sur son chemin autant les théologiens que Freud et beaucoup d'autres. Cette *Histoire de la mémoire* procure de curieuses sensations interrogeant nos souvenirs - qui supposent une part d'oubli disait Blanchot - et notre place d'être humain. Que cette histoire se termine par une réflexion sur *L'homoncule*, la création, par les alchimistes, d'un être humain artificiel ne tient pas seulement de la provocation mais aussi d'une mise en garde portant sur l'intelligence artificielle alors que personne n'est encore capable d'offrir une théorie globale de l'intelligence humaine...

• *Une histoire de la mémoire*, Douwe Draaisma, Flammarion, 507 p.

## Retour de Marx (suite sans fin)

Un regard plus sociologique et historique sur Marx, philosophique pour tout dire. Pour lui redonner sa place tout en expliquant et le contexte et son parcours. Pour illustrer cette maxime « les hommes font leur propre histoire dans des conditions qu'ils n'ont pas librement déterminées ». Pour parfaire notre regard sur ce penseur.

• *Marx, l'histoire et les révolutions*, Mohamed Fayçal Touati, Jean-Numa Ducange, La Ville Brûle, 126 p.

Un autre média



**Jean-Stéphane Bron** est Suisse. Cette nationalité lui donne une distance nécessaire pour mettre en scène notre monde moderne et cruel, monde fait de monstres que fabrique le système capitaliste

dans sa version libérale. Dans *Cleveland contre Wall Street*, il a voulu faire jouer une fable par les vrais protagonistes de ce drame qui se joue sur l'air des « subprimes », ces prêts usuraires souscrits par les ménages pour devenir propriétaires de leur maison. Dans cette fable, tout est vrai et le procès faux. Jamais la ville de Cleveland ne pourra aller jusqu'au bout de ce procès. Trop dangereux pour tout le système. Il explique comment les banques ont prospéré et leur responsabilité dans la faillite de ces ménages perdant tout leur bien et démenageant à l'insu des voisins pour cacher leur misère. Un film de révolte mêlant humour et explications. Une réussite dans ce genre difficile. Nous lui avons posé quelques questions.

**Comment est venue l'idée première de cette fable ?**

Dans mon précédent documentaire *Le Génie helvétique* j'ai essayé de filmer un processus démocratique, à travers les travaux d'une commission parlementaire, en charge d'une loi sur le génie génétique. Ce film montrait comment les forces économiques étaient à l'œuvre derrière le politique, comment elles l'influençaient, le fragilisaient. C'est comme ça que j'ai commencé à m'intéresser à l'économie : après avoir filmé la *démocratie en action*, je me suis dit que j'allais essayer de filmer le *capitalisme en action*. C'est cette formule qui a guidé mes pas.

**Peut-on tirer des conclusions de cette fable ?**

Il n'y a pas de conclusion, mais des questions, qui restent ouvertes et qui désormais nous appartiennent. Ce sont celles qui habitent le jury à la fin du film. Quelles règles communes se donner ? Comment repenser un nouvel ordre économique ? Mais je crois que c'est aussi une fable sur la résistance.

**Quel personnage préfères-tu et pourquoi ?**

Je m'identifie beaucoup à Jim, un des membres du jury, dont le fils est en Irak. Je m'identifie à sa révolte.

Propos recueillis par Nicolas Bénéies

• Le film est encore sur les écrans et peut servir pour des débats sur la crise financière et la crise économique. Il permet de diffuser des explications nécessaires. Idéal pour nos élèves.

**Toujours Marx**

Notre collègue Nicolas Bénéies poursuit son œuvre de décryptage et de popularisation de l'œuvre de Karl Marx. Ouvrage à lire absolument

pour tous ceux qui ne veulent plus subir le monde tel qu'il ne va pas, mais le comprendre pour mieux le changer. **M. L.**

**A (x 3) comme agences de notation**

La peur panique du gouvernement français, née des crises grecque et irlandaise, tient dans une multiplication de la première lettre de l'alphabet, AAA.

**C**ette notation – il faut se souvenir que, pendant un temps, le système des lettres a remplacé celui des chiffres et il est toujours en usage dans les écoles des États-Unis – est décernée par les agences de notation. Elle détermine la confiance des marchés financiers dans les capacités d'un État – ou d'une société anonyme – de payer les intérêts de sa dette. Cette distinction se traduit par un taux d'intérêt le plus bas possible sur les marchés financiers. La dégradation de la note – un « B » à la place d'un « A » – et les taux d'intérêt montent. Comme souvent, dans les questions d'endettement, la question n'est pas d'arrêter de prêter mais de considérer le degré de risque. Un haut degré de risque provoque la hausse du taux de l'intérêt renforçant par là-même la possibilité de la cessation de paiement.

**Renseignement financier**

D'où viennent ces agences ? Comment ont-elles pris le pouvoir sur la réglementation publique ? Elles datent, pour les plus grandes d'entre elles du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'objectif du renseignement financier. Les avancées de la déréglementation, autrement dit la volonté politique des États de supprimer toute la réglementation existante, ont permis d'élargir leur sphère d'influence. Aucun marché ne peut fonctionner sans règles, c'est une des grandes leçons de la sociologie et de Marx. Si l'État ne détermine pas de règles collectives valables pour toutes et tous, ce sont des institutions privées ou semi-publiques qui prennent sa place. Comment limiter les risques sur un marché financier internationalisé et qui a connu un développement exponentiel ? La

notation a été l'une des réponses à cette question lancinante créant ainsi un nouveau marché, celui de la notation. Un marché oligopolistique structuré par trois grandes sociétés, Standard and Poor's (S&P), Fitch et Moody's. D'autres sont arrivées sur ce marché depuis 2000 où une loi votée aux États-Unis veut élargir la concurrence dans ce secteur. Sans grande efficacité.

**Rating non scientifique**

La crise d'août 2007 dite des « subprimes » a fait la démonstration que le « rating » – la notation – n'avait rien de scientifique, qu'elle dépendait des informations détenues par chaque agence. Bien plus, le conflit d'intérêt était permanent, puisque ces agences sont payées par ceux-là mêmes qu'elles doivent noter. Elles avaient élargi d'elles-mêmes leurs prérogatives en notant non plus seulement les États et les grandes sociétés (« corporates » dans le langage boursier) mais aussi les produits financiers dits « structurés ». Elles ont ainsi accordé leur trois « A » aux subprimes jusqu'à l'effondrement... Il était donc question de les encadrer voire de les supprimer. Cette dernière proposition provenait de... Nicolas Sarkozy en septembre 2008, tout de suite après la faillite de Lehman Brothers. Promesse oubliée.

**Prétexte**

Les États se servent désormais de la notation pour justifier leur politique d'austérité, faute d'autres moyens dans un contexte de crise de légitimité de l'idéologie libérale. Les discussions actuelles autour des accords dits de « Bâle 3 » visent à soumettre les banques et les agences de notation à des critères plus drastiques. L'application de ces accords reste, pour le moment, lettre morte. Le lobby financier reste puissant... ■

Nicolas Bénéies

• À lire, même si l'auteur accorde un peu trop de crédit aux agences elles-mêmes, *Les agences de notation*, Norbert Gaillard, Repères/La Découverte.



© Fotolia.com - Secret Side

# DOSSIER

## L'autonomie pervertie ou la fausse autonomie

### Le pilotage par *l'autonomie*



Dossier coordonné par Carole Condat, Nicolas Morvan et Véronique Ponvert ; réalisé, pour le SNES par Fabienne Bellin, Monique Daune, Sandrine Charrier, Anne Féray, Roland Hubert, Xavier Marand, Daniel Robin, Valérie Siphimalani ; pour le SNUPDEN-FSU par Catherine Manciaux ; pour le SNESUP-FSU par Stéphane Tassel. Romuald Normand, maître de conférence en sociologie, a contribué au premier article de ce dossier.

En créant au début  
des années 80  
les EPLE<sup>(1)</sup> comme  
statut des collègues  
et des lycées, la loi  
de décentralisation  
a donné un  
cadre très clair  
à l'autonomie  
des établissements  
avec deux  
principes clés.

**D**'abord celui de la démocratie : c'est l'établissement et non le chef d'établissement dont l'autonomie est élargie, ce qui se traduit par la création d'un conseil d'administration, organe délibératif dont une large majorité des membres sont élus par les personnels et les usagers. Ensuite celui de limiter l'autonomie à des domaines qui ne remettent pas en cause le principe d'égalité ; ainsi sont exclus du champ de l'autonomie des établissements les horaires, les contenus d'enseignement, la gestion des personnels.

Aujourd'hui, ces deux principes essentiels sont remis en cause. Le renforcement de l'autonomie se traduit exclusivement par le renforcement du pouvoir de décision et d'intervention des chefs d'établissement, la désignation par le chef d'établissement des membres du conseil pédagogique étant un bon exemple de la conception du ministère en matière de démocratie.

Quant au champ d'intervention de cette autonomie, elle touche à des domaines qui ne peuvent qu'entériner de graves ruptures dans l'égalité entre les élèves mais aussi entre les personnels.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, le discours ministériel qui vise à présenter le renforcement de l'autonomie comme le moyen de mieux répondre aux besoins spécifiques locaux n'est qu'un décor de carton-pâte derrière lequel se cache une réalité moins glorieuse : avoir le moyen d'assurer un contrôle et une direction plus forte sur le local sans vouloir en assurer le coût politique, technique et même parfois financier. Cette logique est à l'œuvre dans tous les pans de la fonction publique, justifiée partout par les mêmes arguments fallacieux de la prise en compte des réalités locales et d'une plus grande responsabilisation des personnels dans l'exercice de leurs missions.

En réalité, tout cela se traduit par le dessaisissement des équipes, la restriction des marges d'initiative des personnels, des expérimentations imposées par le haut contre la volonté des personnels, la constitution et le renforcement de hiérarchies intermédiaires, la remise en cause des statuts par une individualisation des conditions de service, d'emploi et de rémunération.

Cela n'a rien à voir avec un débat sur l'autonomie, c'est le choix de faire éclater les cohérences pour mieux contrôler une institution aussi affaiblie. ■

(1) EPLE : Établissement public local d'enseignement

## L'autonomie de l'établissement scolaire

Une nouvelle gouvernance  
du service public d'éducation ?

**En France, le terme d'autonomie de l'établissement scolaire est souvent associé au processus de décentralisation et de déconcentration du système éducatif qui, au début des années 80, a transféré un certain nombre de compétences de l'État vers les collectivités locales.**

**M**ais, aujourd'hui, la notion d'autonomie semble être passée de mode. Le terme de gouvernance paraît plus adapté pour caractériser un pilotage en réseaux d'établissement sur un territoire. Cette nouvelle gouvernance s'impose comme modèle de référence à l'échelle internationale et elle est considérée comme la clé de voûte du projet de modernisation de l'école. Elle place l'évaluation des résultats des élèves au centre de l'établissement scolaire. Elle transforme les pratiques pédagogiques en instituant un nouveau partage des responsabilités en dehors de la classe (travail en équipes, coordination de projets, animation de réseaux locaux). Les

enseignants doivent se former tout au long de leur vie professionnelle et ils sont régulièrement évalués en contrepartie d'une diversification de leurs rémunérations et de leurs carrières. Enfin, l'établissement doit rendre compte de sa performance aux autorités académiques, aux parents d'élèves, comme à ses partenaires. Ce modèle est promu par les organisations internationales et il sert souvent à justifier la nécessité de réformes pour améliorer l'efficacité et l'équité des systèmes éducatifs.

**Objectifs de performance**

Cette nouvelle gouvernance n'affecte pas seulement l'éducation. Elle doit être située dans la conjoncture plus large des réformes relatives à une transformation de l'État selon les principes du Nouveau Management Public. Ces changements concernent la plupart des pays européens même si les modalités de mise en œuvre sont variables au Royaume-Uni, dans les pays scandinaves ou en Europe du Sud. En France, la LOLF (Loi

Organique relative aux Lois de Finances) en constitue un exemple concret. Cette législation modifie en profondeur les règles budgétaires de l'administration publique tout en modifiant les missions des agents. Au-delà des aspects comptables, le Nouveau Management Public impose de nouvelles règles d'efficacité et d'efficacité dans l'usage des budgets et la conduite des programmes. Il externalise les fonctions les moins rentables en dehors de la sphère étatique et met en concurrence les services publics avec le secteur privé. Il fixe des objectifs de performance alors que de nouvelles conditions d'individualisation, de mobilité et de flexibilité modifient les relations de travail.

**Mise en concurrence des établissements**

C'est donc en considérant les mutations de l'établissement scolaire et celles de l'administration publique qu'il est possible de comprendre les enjeux de l'autonomie revendiquée à l'échelle de l'Établissement Public Local d'Enseignement. La dérégulation de la carte scolaire peut s'analyser à la fois comme une réponse pragmatique au consumérisme des parents d'élèves mais aussi à terme comme une logique de diversification de l'offre de services et de mise en concurrence des établissements. La mise en œuvre du socle commun se justifie au nom de l'égalisation des résultats des élèves mais elle impose aussi aux enseignants une obligation de rendre compte. L'installation du conseil pédagogique constitue une réponse coordonnée à la prise en charge des difficultés des élèves mais elle prépare le développement d'un management intermédiaire. En se recomposant au nom de la modernisation du service public, l'État transforme aussi les conditions de travail des personnels de l'éducation. ■

**Romuald Normand**

*En se recomposant au nom de la modernisation du service public, l'État transforme les conditions de travail des personnels*



© dny5dr/fotolia.com

**Pour aller plus loin sur la question...**



**Gilles Combaz**

Autonomie des établissements et inégalités scolaires

• Éditions Fabert, 2007



**Choukri Ben Ayed**

Le nouvel ordre éducatif local, mixité, disparités, luttes locales

• PUF, 2009

# Quand l'autonomie devient une valeur sarkozienne !

On devrait se reporter plus souvent au discours présidentiel de l'automne 2007<sup>(1)</sup> sur la fonction publique. Nicolas Sarkozy annonçait une « révolution culturelle » dans la fonction publique. Le livre blanc, remis à Eric Woerth en avril 2008, s'appliquait à dessiner les pistes concrètes de ce dynamitage du statut. Il proposait de confier l'exercice des missions de service public à des acteurs divers, des « établissements publics disposant d'une pleine autonomie » jusqu'à des « associations ou des entreprises ». Les uns et les autres seraient liés à l'État régulateur par des contrats, « contrats d'association au service public » pour les prestataires privés, contrats d'objectifs pour les acteurs publics.

La pensée n'était pas nouvelle ; elle participe du consensus idéologique des « managers » de la fonction publique en France depuis deux décennies. Sans doute est-elle appliquée ces dernières années avec une violence nouvelle car elle est devenue une voie de passage des réformes contestées. La boîte à outils de ce pilotage ? Les objectifs, les indicateurs de performance, les lettres de mission, les fiches de postes...

## À qui profite l'autonomie ?

La présentation budgétaire issue de la LOLF prévoit que les différentes actions doivent bénéficier au contribuable, à l'usager et à l'agent.

Dans ce pilotage descendant, il est manifeste que les agents perdent leur responsabilité, cette qualité de leur action qui les rend acteurs de leur travail, individuellement ou en équipe. Ils n'ont plus la latitude de déterminer comment agir au mieux dans le contexte où ils interviennent pour rendre le meilleur service. Le supérieur hiérarchique reçoit en effet la main sur les décisions essentielles de la carrière : évaluation, promotion, choix du candidat à mutation dont les « compétences » correspondent le mieux au profil du poste à pourvoir. La consultation des CAP devient formelle. Des principes essentiels du statut sont remis en cause. On peut citer : l'indépendance du fonctionnaire, le droit à la carrière et la participation aux actes de gestion par la consultation préalable des élus.

La réduction systématique des moyens, la négation de l'autonomie professionnelle des agents dégradent le service rendu. Dès lors, l'usager est perdant puisque la qualité du service public, sa présence sur l'ensemble du territoire, l'égalité de traitement reculent.

Le contribuable s'en sort-il mieux ? S'il s'agit des bénéficiaires du bouclier fiscal peut-être.



© Thierry Nectoux

**Dans ce pilotage descendant, il est manifeste que les agents perdent leur responsabilité, cette qualité de leur action qui les rend acteurs de leur travail, individuellement ou en équipe**

Moins de service public, c'est finalement moins de justice sociale.

Après la crise de 2008, la crise politique de 2010 a montré quelles valeurs privilégiait le ministre de la Fonction publique. Pariions qu'il sera plus difficile au gouvernement d'inscrire en préambule du statut de la fonction publique une charte des « valeurs » même pour faire bonne place à l'autonomie, la performance... Il nous faut cependant combattre les orientations

## Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique : extraits

« La mise en œuvre des politiques publiques serait confiée à des établissements publics disposant d'une "pleine autonomie", aux collectivités territoriales, aux partenaires sociaux, à "des associations ou à des entreprises, en particulier dans le domaine social, sanitaire ou éducatif, notamment par la voie de contrats d'association au service public". »

Jean-Ludovic Silicani

qui les installent en catimini comme références des administrations et des services publics.

## Rémunérer la performance

Le programme est connu : « individualiser ». Le moyen ? Développer les indemnités. Désormais, tous les cadres, à l'exception des enseignants, et une bonne partie des agents des autres catégories sont soumis au régime de la PFR (prime de fonctions et de résultats). Selon l'appréciation de leur chef de service, la partie « résultats » peut leur être refusée ou au contraire portée à six fois le taux de base. La FSU conteste cette conception de performance individuelle, qui nuit au travail d'équipe, et en conséquence à l'efficacité. Cependant, comme si cela ne suffisait pas, le Parlement a adopté le projet de gouvernement de créer des primes d'intéressement collectif. Pourtant les études démontrent que le fait de remplacer la motivation des agents publics fondée sur le sens de leurs missions par une prime est contre-productif. ■

1. 19 septembre 2007

**Choukri Ben Ayed,  
Sylvain Broccolichi,  
Danièle Trancart**

École, les pièges de la concurrence

• Éditions La Découverte, 2010



■ SLU : bientôt l'autonomie des collèges et des lycées, analyse de la lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Xavier Darcos, par Frédéric Caupin, maître de conférence à l'ENS : [www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article114](http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article114)

■ Lettre de mission envoyée le 20 septembre 2007 à Marcel Pochard,

conseiller d'État, sur l'évolution du métier d'enseignant : [www.education.gouv.fr/pid495/commission-sur-evolution-metier-enseignant.html](http://www.education.gouv.fr/pid495/commission-sur-evolution-metier-enseignant.html)

■ Lettre de mission envoyée à Xavier Darcos par Nicolas Sarkozy et François Fillon sur l'évolution du métier d'enseignant : [www.elysee.fr/elysee/root/bank/print/79113.htm](http://www.elysee.fr/elysee/root/bank/print/79113.htm)



## Les conséquences pour les personnels

# Autonomie et liberté pédagogique

**L'autonomie élargie des établissements permet-elle de renforcer la liberté pédagogique des enseignants ? Cette question, au cœur des réformes du second degré, est tranchée positivement par nombre de documents officiels qui semblent considérer la réponse comme une évidence.**

**A**insi, l'invention, l'innovation pédagogique seraient aujourd'hui bridées par le « carcan » des programmes nationaux et des évaluations chiffrées, empêchant d'adapter l'enseignement à chaque élève, et d'individualiser les apprentissages... la réalité est bien différente : l'autonomie imposée par les réformes actuelles est encadrée par des contrats d'objectifs et accompagnée de hiérarchies intermédiaires, d'indicateurs de performance, de comparaisons internationales, de grilles d'évaluation et de promotion de « bonnes pratiques ». L'objectif pour l'État est de se défaire de ses responsabilités sur les

acteurs de terrain auxquels il affiche laisser une marge de manœuvre pédagogique, et de déléguer au local la gestion du manque de moyens.

Le pilotage par la performance et la mise en place des conseils pédagogiques entraînent une normalisation locale des pratiques pédagogiques, réduites à des « recettes » supposées remédier à toutes les difficultés à moindre coût, de plus en plus définies au niveau de l'établissement et non plus au niveau individuel dans le cadre des équipes pédagogiques.

Le système éducatif devient alors éclaté, chaque établissement étant invité, sous couvert d'expérimentation, à adapter ses exigences et ambitions à son « public » scolaire (en collège : définition locale des exigences attendues pour les items du livret personnel de compétences et de l'épreuve d'histoire des arts comptant pour l'obtention d'un diplôme national ; en lycée, répartition locale des 10,5 heures non affectées en Seconde, contenu des enseignements d'ex-

ploration et de l'accompagnement personnalisé, etc.).

Or, le véritable défi pour l'enseignant est de faire entrer tous les élèves dans les apprentissages dans un système qui garantisse l'égalité entre les différents établissements. Capable de débattre des enjeux didactiques de sa discipline et connaissant les réalités sociologiques et économiques de son établissement, il doit pouvoir, dans le cadre de programmes et d'exams nationaux, faire des choix, décider de sa progression, adapter et diversifier ses pratiques, être associé à la conception des programmes... bref être un concepteur, dont la pratique s'appuie sur une formation initiale et continue solide, qui ne saurait se réduire à la simple mise en œuvre de « bonnes pratiques » pilotées localement. ■

## Autonomie et carrières

**L'autonomie laissée aux recteurs en matière de gestion des carrières (accès à la hors-classe et mutations) des personnels enseignants, CPE et CO-Psy a considérablement augmenté ces dernières années.**

**D**ans ce contexte, le rôle des chefs d'établissement, en particulier pour l'accès à la hors-classe mais aussi depuis peu pour le recrutement dans les établissements labellisés CLAIR, devient sans cesse plus important. Ces évolutions, ainsi que la vitesse dont l'administration les a mises en place, impactent nos carrières et notre métier. Concernant l'accès à la hors-classe, l'avis des supérieurs hiérarchiques directs (chef d'établissement et IPR) conditionne celui du recteur. Le poids de son avis est tel dans le barème de nombreuses académies comme au niveau ministériel pour les agrégés, que seul un avis très favorable permet d'accéder à la hors-classe. Ainsi, de nombreux collègues subissent un chantage : s'ils ne participent pas à la mise en place des réformes (livret de compétences en collège, accompagnement personnalisé en lycée ou encadrement d'un stagiaire), ils n'auront pas d'avis très favorable ; sans que l'implication dans ces dispositifs ne garantisse un

avis « très favorable », les exemples sont nombreux. C'est la conception de nos métiers et de nos carrières qui est en jeu, c'est aussi la nature même de notre évaluation qui est transformée. Cela conduit aussi à de fortes inégalités entre les collègues pour leur carrière.

Même si nos corps sont dérogatoires, la substitution dans l'ensemble de la fonction publique de la notation individuelle pour évaluer la valeur professionnelle d'un agent, par un entretien individuel et un rapport du ressort du supérieur hiérarchique direct fait peser au-dessus de nos têtes une épée de Damoclès. Si le système de notation qui existe actuellement n'est pas parfait, il a au moins le mérite de classer les personnels les uns par rapport aux autres. Si elle devait être mise en place, la généralisation d'un entretien professionnel individuel et ses conséquences sur le déroulé de carrière en feraient un outil de caporalisation de nos métiers. De plus, la suppression de la notation pour les corps enseignants aurait pour conséquence de supprimer le poids relatif du chef d'établissement par rapport à celui de l'IPR dans la notation globale en affaiblissant le poids de cette dernière. Ceci s'inscrit dans l'objectif du gouvernement d'imposer une autre organisation du système éducatif, basée sur l'établissement de



### **La généralisation d'un entretien professionnel individuel comme outil de caporalisation**

contrats et dont les résultats seraient évalués à l'aide d'une série d'indicateurs. Ce qui fonde le cœur de notre métier, l'enseignement d'une discipline, deviendrait accessoire au profit du pouvoir d'une hiérarchie locale plus encline à contraindre les personnels à appliquer des réformes managériales, à mettre en œuvre des « bonnes pratiques » ou à accepter des missions sous peine de sanction sur la carrière et la retraite.

Le SNES n'est pas opposé *a priori* à la déconcentration de certaines opérations de gestion. Mais cela doit se faire avec un cadrage fort du ministère et sur des opérations qui ne peuvent avoir de conséquences pour la carrière (attribution des congés, par exemple). ■

L'autonomie : du collège à l'Université

# L'autonomie pour le snU.pden<sup>(1)</sup>

**De plus en plus, le ministère tend à développer l'autonomie des établissements. Il faut d'abord rappeler que l'autonomie est celle de l'EPLÉ et non celle du chef d'établissement.**

L'autonomie des établissements est importante et nécessaire car il faut laisser une certaine souplesse aux équipes. Mais elle ne peut se concevoir sans un cadrage national fort et se développer que dans un contexte politique qui vise à la démocratisation et à l'équité du système ; ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui.

L'autonomie de l'EPLÉ, et non du chef, implique du temps pour construire ensemble les projets ; aujourd'hui, on nous impose dans la précipitation les réformes avec des choix qui se font de fait très souvent dans le bureau du chef (par exemple la mise en place cet été des classes expérimentales sur les rythmes scolaires). En aucun cas l'autonomie n'implique que le chef d'établissement recrute ses équipes : le snU.pden récuse



© Thierry Nectoux

**On nous impose dans la précipitation les réformes avec des choix qui se font de fait très souvent dans le bureau du chef**

l'idée que le recrutement local puisse être la panacée, bien au contraire. Il favorise le clientélisme mais surtout renforce les inégalités entre les établissements (cf. le passage du statut des MI-SE à celui des assistants d'éducation). Quant aux nouveaux CLAIR<sup>(2)</sup> et aux nouveaux pouvoirs du chef d'établissement qui peut choisir ou recruter directement les personnels, c'est un très grand leurre. Outre la casse des statuts, auxquels nous tenons, comment peut-on imaginer que nous trouverons des personnels volontaires plus facilement que lorsque les professeurs

sont nommés par un mouvement national ? L'autonomie des EPLÉ, c'est de pouvoir bénéficier, au-delà de l'obligatoire, de moyens horaires (en heures), financiers (en euros) pour mettre en œuvre des projets spécifiques. Ce n'est en aucun cas la possibilité de renoncer à des pans entiers des programmes nationaux sous des prétextes d'adaptation à des difficultés particulières des élèves. ■

(1) Syndicat FSU des chefs d'établissement

(2) Collège lycée ambition initiative réussite

## Universités

# Mais de quelle autonomie parle-t-on ?

**Votée il y a maintenant trois ans, la loi « Liberté et Responsabilités des Universités » est présentée par ses promoteurs comme une loi d'autonomie des universités.**

Mais, de quelle autonomie parle-t-on, lorsque jamais la mainmise de la tutelle ministérielle et des intérêts économiques – décidément bien proches – sur les libertés scientifiques, pédagogiques des enseignants-chercheurs n'aura été aussi forte. Les pouvoirs démesurés des présidents d'université en matière de recrutement et de gestion des personnels (composition des « comités de sélection », possibilité d'exercer un droit de veto à un recrutement) –, les pressions insidieuses sur des enseignants chercheurs aux statuts altérés, l'explosion de la précarité... n'en finissent pas de montrer les travers dévastateurs du pilotage managérial et économique, en rupture avec les fondements scientifiques, démocratiques et collégiaux de l'université. C'est toute une « chaîne de commandement » qui est mise en œuvre : regain de pilotage à l'échelon rectoral, « dialogue de gestion » généralisé, arbitraire pour répartir les financements d'État, recours accru aux fondations et aux partenariats public-privé, poids

des présidents sur leurs CA – par le biais de personnalités extérieures qu'il aura préalablement nommées – et sur les personnels, recours systématique aux primes pour individualiser les rémunérations et participer à la gestion des carrières...

En promouvant l'autonomie financière des établissements, mis en demeure de gérer la pénurie de moyens, le gouvernement cherche avant tout à renforcer l'efficacité des pro-

cessus permettant d'encadrer l'activité des universitaires, à brider leur autonomie intellectuelle. Cette conception est à l'opposé de la nécessité de cadrages nationaux des moyens humains et financiers – vecteurs d'égalités territoriales – et des garanties, notamment statutaires, des libertés scientifiques et pédagogiques des acteurs du service public d'Enseignement supérieur et de Recherche. ■

**Les pouvoirs démesurés des présidents d'université n'en finissent pas de montrer les travers dévastateurs du pilotage managérial**



© xxxxxxxxxxxx

## Entretien

## Autonomie et marché scolaire



**Choukri Ben Ayed**, sociologue, est professeur à l'université de Limoges et chercheur au GRESCO. Il a publié en 2009 aux Éditions du Temps *Carte scolaire et marché scolaire*, et aux PUF *Le nouvel ordre éducatif local, mixité, disparités, luttes locales*. Il vient de publier, avec Sylvain Broccolichi et Danièle Trancart, aux Éditions de La Découverte, *École : les pièges de la concurrence, Comprendre le déclin de l'école française*

**L'US : Quelle est origine de la notion d'autonomie ?**

**Choukri Ben Ayed** : La notion d'autonomie pédagogique, apparue dans le secondaire au début des années 80, a une double origine. Elle vient des innovateurs pédagogiques et de l'État, dans le cadre des lois de décentralisation avec l'instauration du statut des EPLE. C'est cette seconde conception qui l'emporte à présent et l'autonomie (ou plutôt l'injonction à l'autonomie) apparaît comme le cheval de Troie du *new public management*. Derrière une même terminologie se cachent ainsi des sens très différents de l'autonomie : de la logique autogestionnaire héritée de 68, ou inspirée par certaines doctrines pédagogiques, à la logique politico-administrative au service d'un désengagement de l'État. Une des sources de l'inspiration de l'autonomie, c'est également la notion de « caractère propre » des établissements privés. Dans le cadre de l'émergence d'un marché scolaire, on s'est rendu compte que les établissements publics et privés ne se battaient pas avec les mêmes armes. L'enseignement public a alors développé la notion de projet d'établissement comme outil de différenciation des offres pédagogiques dans un marché scolaire concurrentiel.

**L'US : Dans quelle mesure la notion d'autonomie est-elle liée à celle de marché scolaire ?**

**C. B. A.** : Le sens de l'autonomie varie selon les contextes historiques. Son sens initial adossé à l'idée d'innovation pédagogique a été progressivement perverti au cours des années 80-90 dans un contexte d'accroissement des inégalités scolaires et de fragmentation du système éducatif. L'incapacité des politiques nationales à juguler ces dysfonctionnements a conduit à faire de l'autonomie un outil de mise en concurrence implicite des établissements : faute de trouver une solution globale pour lutter contre les inégalités scolaires, on opte pour une logique de quasi-marché : on donne plus de libertés aux familles, et plus de libertés aux établissements pour s'adapter à la demande. L'autonomie, autrefois outil volontariste d'action pédagogique, devient une sorte d'arme défensive, dans le cadre d'un marché scolaire qui se développe.

Tout est ainsi question de contexte : lorsqu'on appréhende l'autonomie en des termes pédagogiques, elle apparaît comme un outil au service des faibles. Dans un contexte de crise politique, en tant qu'outil de nouvelle gouvernance en vue d'attirer les « bons » élèves, elle est mise au service des forts. Certes on objectera toujours que l'autonomie pédagogique est aussi mobilisée pour développer des dispositifs d'aide et de soutien aux élèves en difficulté. Mais chacun sait que ce ne sont pas ces dispositifs qui sont les plus « porteurs » sur un marché scolaire concurrentiel. Il ne faut en effet pas perdre de vue qu'à la dégradation quasi généralisée des conditions de scolarisation s'est ajoutée une crise démographique sans précédent (qui s'estompe à présent). Dans de nombreux secteurs scolaires, la mise en concurrence des établissements est intervenue en réaction à la raréfaction des élèves, notamment des meilleurs.

L'autonomie n'a ainsi rien de négatif intrinsèquement. Il serait peu probable que les enseignants acceptent la pesanteur de

l'administration sur leurs pratiques. Ceci ne veut pas dire qu'ils rejettent l'État en tant que garant de l'égalisation des conditions de scolarisation. Lorsque l'autonomie est réduite à un outil de concurrence, de dérégulation du système éducatif, de management des personnels et de réduction des moyens, elle ne peut en revanche que susciter des résistances. C'est ainsi que les enseignants en arrivent injustement à être taxés de « rétifs au changement » alors que beaucoup d'entre eux ne font que défendre une certaine conception du service public unifié et solidaire. Ils veulent de l'autonomie dans leurs pratiques (de l'autonomie réelle sur le plan pédagogique apte à développer des projets) et pas d'une autonomie imposée et inspirée du modèle entrepreneurial avec son cortège de rhétoriques peu adaptées au monde scolaire : plus-value, différenciation, efficacité, efficacité, management, rentabilité, etc.

**L'US : Si l'autonomie n'est pas un outil au service de l'amélioration du système éducatif, quel est son rôle ? Comment l'État pourrait-il reprendre la main ?**

**C. B. A.** : La vraie fonction de l'autonomie aujourd'hui, c'est de renvoyer au local la responsabilité de la dégradation du système scolaire. L'État se déchargeant progressivement de ses propres responsabilités, laisse à penser que la question de la performance des élèves n'est plus qu'une affaire d'organisation et de mobilisation des équipes au sein des établissements scolaires sommés de plus en plus à fonctionner comme des entreprises. Un réengagement de l'État dans la cause éducative serait celui qui consisterait à rompre radicalement avec ce modèle entrepreneurial et concurrentiel de l'éducation. Il est incompatible avec l'administration de biens non marchands que sont l'éducation ou la santé par exemple. Trop de faits conduisent à présent (enquêtes nationales, internationales, ethnographiques) à ce constat. Pourquoi s'obstiner à nier une telle évidence et à développer un modèle qui ne peut que nous conduire droit dans le mur ? Pourquoi par exemple dissocier l'accroissement des faits de violence à l'école de la déshumanisation latente des établissements scolaires et du désarroi de ses personnels ? Ces deux faits sont le fruit de l'empilement de décisions bureaucratiques le plus souvent déconnectées des réalités du terrain. Si l'État veut progresser dans la prise en charge des élèves, il ne doit pas imposer aux équipes pédagogiques une quelconque autonomie mais être à l'écoute de leurs besoins réels. Il comprendrait alors que les enseignants ne souhaitent pas moins d'État mais plus d'État et surtout mieux d'État et qu'ils seraient prêts, sans nul doute, à adhérer à des politiques éducatives réellement vertueuses. ■



# Le conseil pédagogique comme outil de management

Le conseil pédagogique a été institué en 2005 par la loi.

Le décret du 27 janvier 2010 précise le mode de désignation de ses membres, son fonctionnement et son rôle.

**S**elon la déclaration de Roger Chudeau, directeur de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, devant un congrès de chefs d'établissement, « *le conseil pédagogique est un levier extraordinaire pour asseoir (sic) votre compétence (resic) pédagogique, avec cet outil c'est réglé, certains partenaires sociaux ne pourront plus vous la contester* ».

L'objectif du ministère est une transformation du fonctionnement des établissements vers le mode managérial. Dans cette optique, le conseil pédagogique est utilisé pour contourner le rôle du conseil d'administration et des élus, mais aussi celui des équipes pédagogiques pour, au nom d'une autonomie accrue, faire passer de manière autoritaire les réformes. On assiste en fait à un double mouvement : d'un côté, abandon de repères et de critères nationaux (horaires et programmes en Seconde, programmes au collège, indemnités liées à certaines fonctions...) au profit de définitions locales, de l'autre, injonctions en tous genres qui font fi de l'expertise des personnels et de leur avis comme de celui de leurs élus (normalisation de l'évaluation, expérimentations imposées...).

Le conseil pédagogique, dont les compétences sont élargies (organisation des enseignements en groupe de compétences et des dispositifs d'aide et de soutien, coordination de l'évaluation des activités scolaires...), est conçu comme une hiérarchie intermédiaire interne à

## L'« autonomie » au service de la déréglementation

Les EPLE (collèges et lycées) disposent depuis 1985 d'une certaine autonomie en matière pédagogique et éducative, mais dans le respect des principes généraux définis au niveau national. Depuis 2005, l'article 34 de la loi Fillon<sup>(1)</sup> les invite à s'engager dans toutes sortes d'expérimentations pour être, en théorie, mieux en prise avec la réalité, et donc plus efficaces. Mais dans le contexte de pénurie organisée des moyens, ils sont en fait encouragés à s'affranchir du carcan supposé des normes nationales : organisation des enseignements, horaires, programmes...

C'est aussi une curieuse conception de l'autonomie qui pousse le ministère à désigner arbitrairement, avec l'aide de ses recteurs, les établissements qui doivent faire l'objet de mesures décidées en dehors d'eux : 53 collèges ou lycées sélectionnés pour accueillir un policier référent armé 4 heures par semaine, 124 désignés d'office pour expérimenter « cours le matin, sport l'après-midi », 105 labellisés CLAIR dans le plus grand secret..., certains pouvant cumuler plusieurs « casquettes ». Pas d'initiative locale, donc, mais des mesures édictées d'en haut. Les CA, non consultés au préalable, doivent seulement décliner *a posteriori* le programme qu'on leur impose. L'extension des CLAIR est même annoncée pour la rentrée prochaine avant toute évaluation ! Le président Sarkozy a dit aux 53 chefs d'établissements qu'ils pouvaient refuser par écrit le policier référent, mais qu'ils prenaient alors leurs responsabilités et ne pourraient plus se plaindre en cas de violences !

Et c'est par simple voie de circulaire qu'on fait déroger les CLAIR aux règles d'affectation et de mutation des personnels, à la définition de leurs missions et à leur déroulé de carrière : des règles pourtant posées par décrets et dont le non-respect est tout à fait illégal !

C'est donc au nom d'une plus grande autonomie que s'organise une déréglementation tous azimuts à laquelle il convient de s'opposer collectivement.

(1) Décliné dans l'article L-401-1 du code de l'éducation

l'établissement grâce à laquelle pourront se mettre en œuvre ces définitions locales et seront relayés les oukases ministériels. Ses membres, nommés par le chef d'établissement, sont en charge de superviser l'activité pédagogique de leurs collègues. La pédagogie des enseignants est ainsi placée sous l'influence du chef d'établissement et enfermée dans des contraintes qui dénaturent le métier. Le SNES est favorable à une certaine autonomie de l'établissement qui permette aux enseignants de construire des initiatives pédagogiques, de concevoir des réponses

avec l'objectif d'un système éducatif plus efficace, en particulier face aux difficultés locales. Mais cette autonomie ne peut avoir de sens que si elle respecte les règles nationales tant en ce qui concerne les horaires élèves et les programmes que les statuts des personnels. Faute de ce garde-fou, c'est l'égalité des usagers face à l'éducation qui est menacée.

Le SNES considère que ce n'est pas avec l'individualisation des situations et la concurrence, le contrôle permanent et l'évaluation par la hiérarchie que peuvent être améliorées les performances de l'école. C'est tout au contraire en développant les possibilités de prise en charge collective des élèves, en s'appuyant sur les compétences des différents membres de l'équipe éducative que de nouveaux progrès seront possibles après des décennies de démocratisation grâce notamment à des changements dans les pratiques professionnelles, ce que certains oublient un peu vite pour mieux justifier une politique motivée avant tout par l'objectif de réduire les dépenses publiques. ■



**L'autonomie ne peut avoir de sens que si elle respecte les règles nationales**

## Philosophie et engagement

Le SNES organise une journée de conférences et de débats consacrée à la philosophie et l'engagement, mardi 9 novembre 2010.

**9 h 30** : Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain, Paris 7°. Robert Chenavier parlera de Simone Weil, Miguel Benasayag de Jean-Paul Sartre.

**14 heures** : Salle des actes de l'École Normale Supérieure, 45, rue d'Ulm, Paris 5°. Alain Badiou et Miguel Benasayag parleront de leur engagement respectif.

Le nombre de places étant limité, il faut s'inscrire rapidement :

[contenus.secretariat@snes.edu](mailto:contenus.secretariat@snes.edu) (frais de déplacement et de repas pris en charge pour les syndiqués).

## EEDD

Le CFEEDD\* (dont le SNES est membre) organise une journée nationale rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués dans l'EEDD, **vendredi 29 octobre 2010 de 9 heures à 16 h 30**, au Palais d'Iéna, Trocadéro, Paris 16°. Nombre de places limité. Participation 20 €, renseignements : [www.cfeedd.org](http://www.cfeedd.org) Inscriptions uniquement en ligne : <http://www.doodle.com/g5t7xuhw3zq3pun7>

\* Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable.

## TICE et ENT

Un « Point sur les TICE ET les ENT » sera envoyé cette semaine à tous les syndiqués par mél : <http://www.snes.edu/Point-sur-les-TICE-et-les-ENT.html>

Une circulaire sur la mise en place du cahier de texte numérique est parue : *BO* n° 32 du 9 septembre 2010.

Analyse du SNES : [www.snes.edu/Cahier-de-texte-numerique.html](http://www.snes.edu/Cahier-de-texte-numerique.html)

## INRP : démissions

Dix membres extérieurs, nommés par le ministre, viennent de démissionner du conseil scientifique de l'INRP (M. Artigue, F. Audigier, M. Durand, A. Jorro, K. Ruthven, T. Leney, P. Rayou, B. Rey et A. Robert). Mme R. Rogers, déjà démissionnaire, est solidaire. Dans un courrier (22/09), ils affirment « n'avoir jamais été saisis de l'actuel scénario » et n'avoir « pas été mis en mesure de le réfléchir et de l'influencer, la dernière séance en date des deux conseils n'ayant consisté qu'en une pure et simple information descendante, certes assortie d'échanges, mais sans aucune possibilité d'infléchir la décision » [...] « Les conditions ne sont plus réunies pour poursuivre notre travail avec quelque chance d'être entendus ».

<http://sauvonslinrp.blogspot.com/2010/09/instancesdemission-collective-de-10.html>

**LUC CHATEL A INSTALLÉ LE COMITÉ DE PILOTAGE** de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires le 7 juin 2010. Des débats publics et consultations sont prévus dans toute la France jusqu'au 15 décembre. Le rapport du comité de pilotage sera remis au ministre mi-janvier. Ce dernier présentera mi-mai les pistes de travail retenues et son calendrier d'application.

# Rythmes scolaires : nouvelle manne pour le MEN

Le ministre veut donc agir vite et annoncer une modification du calendrier scolaire, sans attendre les résultats de l'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi » qui a débuté dans 83 collèges et 41 lycées, alors même que l'Allemagne est en train de mettre fin à une telle organisation, d'ailleurs contestée par les chronobiologistes. Il est bien évident que la question des rythmes scolaires concerne l'ensemble du système éducatif, son organisation et ses missions : elle nécessite donc que tous les acteurs de la formation s'en emparent.

## Vers « moins d'école » ?

Or, les entrées ministérielles dans ce débat sont considérablement réduites : seules certaines données sont mises en avant et d'autres, primordiales, soigneusement occultées. Ainsi, les élèves auraient des journées trop longues générant fatigue et stress, un nombre de jours de classes parmi le plus bas en Europe, un nombre d'heures de cours supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE... L'idée sous-jacente

est toujours qu'il faudrait « moins d'école » et dans le même temps les pressions économiques, budgétaires, les demandes de certaines familles, peuvent conduire à une simple diminution du temps scolaire accompagnée d'un renvoi à l'extérieur de toutes les activités culturelles, sportives, artistiques, voire des enseignements d'EPS, d'arts plastiques, d'éducation musicale.

Pour le SNES, la question des rythmes scolaires doit être posée en partant des missions de l'école, des objectifs que l'on veut voir assignés à la formation, de la culture commune, des contenus et des pratiques, mais aussi du temps global de l'élève, de l'articulation entre travail dans et hors la classe.

## Rythmes, mais aussi missions, contenus, pratiques...

Certes, on ne peut nier les évidences : emplois du temps compliqués, mauvaise répartition des cours sur la journée et la semaine, pause méridienne trop courte, longueur du premier trimestre, mauvais zonage des vacances...

ont un impact important sur la réussite des jeunes.

Mais les rythmes scolaires ne constituent qu'un facteur parmi d'autres de la réussite ou de l'échec. Il serait tout aussi nécessaire de parler de la qualité des locaux, de la restauration scolaire, de l'encadrement éducatif, de la formation des enseignants, sans oublier les réductions budgétaires et les suppressions de postes, les réformes en cours, le renforcement de la ghettoïsation sociale des établissements... Et ne faudrait-il pas aussi parler des rythmes et de la qualité de vie des jeunes hors de l'École ? Nous devons investir ce débat à tous les niveaux, dans les établissements, lors des réunions, conférences..., et également sur le site ministériel où il est possible de s'exprimer : <http://www.rythmes-scolaires.fr>

Un espace sera ouvert sur le site du SNES avec des ressources, documents de synthèse pouvant aider chacun à réfléchir et intervenir. ■

Fabienne Bellin,  
Sandrine Charrier



**CONDUITES INCORRECTES, VOIRE DÉLINQUANTES**, non-respect des règles et des normes scolaires, incivilités, mise à mal de l'autorité des personnels, intrusions, conflits entre élèves, violences et dégradations : les faits ne sauraient être contestés mais les établissements ne sont pas tous logés à la même enseigne. Les rapports des élèves à l'école et à ses règles sont divers et révélateurs des effets des ségrégations sociales.

# Discipline et violence : vrai problème et faux semblants

**D**ans les établissements les plus touchés, pour permettre les apprentissages et la vie collective, la mise en place de préalables éducatifs et de cadres structurants est indispensable. Les équipes ont montré leur savoir-faire pour trouver des réponses éducatives cohérentes. À la croisée du pédagogique et de l'éducatif, les CPE y jouent un rôle spécifique à la fois dans le champ collectif (organisation des règles de vie scolaire, de l'encadrement et de la surveillance des élèves par les assistants d'éducation, de la participation des élèves à la vie de leur établissement) et dans le champ individuel (suivi scolaire et éducatif, écoute, médiation, lien aux familles...).

## La carotte et le bâton

Chatel, en maître du « pragmatisme équilibré », adepte du balancier, propose de réinstaurer l'autorité. Il suffirait ainsi de manier la sanction (automaticité des procédures disciplinaires, sanction financière des familles en cas d'absentéisme) et la récompense (la bonne conduite par la bonne note de vie scolaire, les savoir-être et l'engagement citoyen évalués au même titre que les savoirs scolaires dans le livret de compétences). L'éloignement du milieu familial et du contexte scolaire habituel serait une solution à la fois pour les élèves les plus difficiles (établissement de réinsertion scolaire) et pour les plus méritants d'origine populaire (internats d'excellence). Les forces de sécurité sont désormais présentées comme des acteurs de prévention (équipes mobiles de sécurité, policiers référents). Les préfets des études apparaissent



comme une nouveauté alors que la plupart de leurs missions recouvrent celles des CPE. Les personnels d'éducation sont déjà en charge des questions éducatives en lien avec le champ pédagogique. Le suivi global de l'élève tout au long de son cursus est au cœur de leur action.

## Solutions simplistes

Toutes ces fausses trouvailles ne constituent pas des réponses adaptées aux problématiques scolaires des élèves. Il faut renforcer les équipes de vie scolaire pour mieux encadrer les publics en difficulté, recentrer leur activité sur l'accueil des élèves, sur leur intégration scolaire et le développement du vivre

ensemble. Un CPE par niveau pour un suivi encore plus individualisé des élèves en difficulté est un vrai besoin.

Stop au bricolage et aux effets d'annonces. ■

Valérie Héraud

Les préfets des études verront leurs missions définies localement, et seront intégrés à l'équipe de direction. Ce rapprochement est refusé majoritairement par les CPE qui ne conçoivent pas le travail en équipe pédagogique de cette manière. Les CPE veulent rester les pairs des enseignants et non être une hiérarchie intermédiaire.



12-13-14 NOVEMBRE 2010

## Le SNEP organise les EPSiliades

**L**e SNEP organise les 12-13-14 novembre 2010 un rassemblement inédit des enseignants d'EPS et des acteurs du sport, de l'école et du monde associatif. 2 000 personnes sont attendues pour une manifestation d'un nouveau genre : à la fois un colloque, des rencontres conviviales et culturelles, et une manifestation professionnelle.

L'école est malmenée et l'EPS, comme toutes les disciplines, en fait les frais avec baisse sans précédent des moyens d'enseignement et dégradation

du rapport aux savoirs et aux contenus culturels. Mais en même temps il faut discuter sérieusement des réformes possibles du système éducatif. Comment élaborer collectivement des solutions efficaces à l'enseignement pour tous ? Les EPSiliades devront être un lieu de confrontation d'idées. Cette manifestation comportera des moments conviviaux : spectacles, pratiques sportives, concert... seront au rendez-vous.

Voir le programme et les conditions de participation sur le site : [www.epsiliades.net](http://www.epsiliades.net) ■

**DÉRIVE SÉCURITAIRE** à grand renfort d'actions plus médiatiques les unes que les autres, le gouvernement affiche clairement sa politique du tout répressif. Avec son cartel de conséquences. En première ligne, les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse obligés d'intervenir dans l'urgence pour des adolescents de plus en plus visés.

# À la recherche d'un temps perdu

Ce tour de vis estival s'inscrit dans une continuité avec pas moins de 75 lois sécuritaires en quinze ans. « *Je dois même suivre un adolescent qui a volé deux livres dans un grand magasin* » fustige Sonia Ollivier, éducatrice depuis plus de 10 ans et représentante du SNPES-PJJ-FSU. Urgence. Tel est désormais le maître mot qui définit l'action des éducateurs de la PJJ. Écouter, observer, comprendre, autrement dit mener une véritable enquête de terrain pour exploiter la moindre trace de socialisation afin de renouer le dialogue avec les jeunes et les accompagner pendant et après leur traitement judiciaire, telle est pourtant leur mission. Manifestement, le fossé se creuse entre ces missions et le souci de résultat d'une politique toujours plus répressive « *qui judiciarise de plus en plus de petits faits* ».

## Dans la politique de l'obligé

« *La partie prévention de notre métier a quasiment disparu* » poursuit Sonia Ollivier qui après avoir exercé à Villiers-le-Bel, Garges et Sarcelles, suit au quotidien 25 adolescents en milieu ouvert dans quatre arrondissements du nord de Paris.

Recentrage dans un cadre pénal, appréhension budgétaire des problèmes, manque de reconnaissance des personnels pour au bout du compte plus de sécuritaire et moins d'éducation, la PJJ subit de plein fouet cette politique.

« *L'affichage est désormais clair : l'ennemi du gouvernement, c'est la jeunesse. On laisse croire qu'elle est dangereuse pour mieux justifier une politique répressive. Du tout sécuritaire. Mettre des vigiles dans les foyers éducatifs comme il est envisagé ne résout rien. Cet affichage qui se veut ras-*



« *Des relations individuelles permettent d'instaurer la confiance puis le dialogue.* »

*surant pour la population visée en fait à masquer la baisse des personnels. Nous travaillons désormais dans l'urgence, sans aucun moyen de prévention, prenant en charge des multirécidivistes déjà judiciarisés pour des faits ne nécessitant d'ailleurs pas forcément le déferrement ou la prison. Auparavant, nous avions le plus souvent affaire à des primo-délinquants pour lesquels un travail en équipe s'avérait très positif. Plus l'institution est violente, plus*

*cette violence se répète* ».

Lors d'un colloque à l'Assemblée nationale, Robert Badinter rappelait que « *la France n'est pas à feu et à sang du fait de ses enfants. L'insécurité qui menace notre société n'est d'ailleurs pas que dans nos rues. Elle est d'abord sociale* ». L'ancien Garde des sceaux s'oppose à l'abrogation de l'ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante. « *Je ne crois pas que menacer un enfant d'une sanction pénale soit de nature à le dissuader de passer à l'acte. Et j'ajoute que la prison reste l'école du crime. L'État est responsable de ne pas mettre à la disposition des tribunaux les moyens qui lui sont nécessaires pour mettre en œuvre des mesures éducatives décidées par les juges.* »

## Passer par la case éducation

« *Il faut accepter de miser sur l'éducation dans son ensemble* », martèle Sonia Ollivier convaincue que « *la relation individuelle tissée entre l'ado et l'éducateur permettra d'aborder le collectif. Pas celui de la rue, devenu son quotidien, mais celui de l'école, du club sportif, tout ce qui peut représenter une forme de socialisation* ».

Malgré la précarisation des conditions de travail, les satisfactions contribuent à entretenir la flamme. L'éducateur de la PJJ est bien souvent la dernière bouée avant l'incarcération « *toujours vécue par l'adolescent comme une violence qui laisse des traces* ». Son rôle demeure essentiellement éducatif en permettant au jeune dont il a la charge de devenir autonome pour établir avec lui un projet d'orientation synonyme de nouveau départ.

« *Malheureusement nous sommes de plus en plus amenés à intervenir de plus en plus tard dans le parcours judiciaire du jeune. L'éducateur doit alors, seul, dénouer des situations complexes* ».

## Exemple d'une semaine type du 6 au 10 septembre 2010

### LUNDI

**9 heures :** jugement de Fatou devant le Tribunal pour enfants

**13 h 30 :** visite à domicile pour emmener Ibrahima à ses convocations

**14 h 30 :** rendez-vous d'Ibrahima avec sa conseillère SPIP

**16 heures :** rendez-vous d'Ibrahima

avec une assistante sociale pour trouver une solution d'hébergement

**17 h 30 :** entretien avec Mme S., mère d'Alassane, jeune qui vient d'être incarcéré

### MARDI

**9 h 30 :** commission de réflexion sur la redéfinition des secteurs d'intervention de Paris, à la Direction territoriale

**14 heures :** entretien avec Mme M., la mère de Yassine

**15 heures :** entretien avec Sarah

**16 heures :** appels téléphoniques pour trouver un établissement scolaire à Kandé, laissé sans affectation pour la rentrée par le rectorat

**17 heures :** entretien avec Fatou pour reparler de son jugement et définir des objectifs de travail en conséquence

### MERCREDI

**10 h 15 :** audience de jugement en cabinet de juge des enfants pour Mounir

**11 h 30 :** relevé de dossier au tribunal pour obtenir des informations sur la famille d'Hussein, pour lequel une mesure vient de nous être confiée

## LE PARCOURS DE LA RÉUSSITE

À 17 ans, Salimou prend déjà un nouveau départ dans sa jeune vie. « *Je le suis depuis l'âge de 13 ans, lorsqu'à la suite d'une rupture familiale il a connu ses premières dérives avec au bout du compte sept infractions pénales* » explique Sonia Ollivier.

De vol de portable en incendie de voiture, cet engrenage l'a conduit à la drogue et, du coup, inéluctablement devant le juge. Suivi par l'éducatrice de la PJJ, Salimou refusait ce qu'il considérait « *comme un truc de plus qu'on m'imposait* ». Au point de « *préférer* » les deux mois de prison.

« *Inconscient, je voulais la prison car elle permettait de reprendre au plus vite le trafic et récupérer l'argent perdu pendant cette incarcération.* »

Avec le recul nécessaire, l'adolescent ne regrette pas l'abnégation de son éducatrice pour éviter le milieu carcéral. « *La prison incite plus à replonger qu'à se ranger* » lâche-t-il, heureux de cette issue.

### « Un monde sans bêtise »

Car réfractaire au début, à force de dialogue, de rencontres, éphémères d'abord, puis de plus en plus constructives, Salimou, en acceptant cette collaboration avec la PJJ, a tracé les sillons d'un nouveau départ.

Et il ne tarit pas d'éloges sur son éducatrice. « *Je ne la remercierai jamais assez. Elle m'a permis de basculer du bon côté.* » « *Dans un monde sans bêtise* » murmure-t-il.

En changeant ses fréquentations, en trouvant la stabilité avec une perspective de poursuite d'études professionnelles ou militaire, en construisant un équilibre avec « *ma petite amie* » et la pratique régulière d'un sport de haut niveau, Salimou s'ouvre de nouveaux horizons. Il conjugue aujourd'hui ses verbes au futur. « *J'ai plein de projets...* » conclut-il en affichant un large sourire.

Pour Sonia Ollivier, « *Salimou est l'exemple des récidivistes que nous arrivons à remettre sur de bons rails. Il nous aide à tenir et conforte notre action* ».



© Philippe Bonnamme

Le travail en équipe (assistante sociale et psychologue) s'avère quasiment impossible tant ces personnels manquent dans les structures. « *Il faut pourtant dialoguer avec le jeune mais aussi avec ses parents et bien souvent retisser, entre eux, des liens. Être à son écoute, comprendre les raisons de l'échec, mais aussi le responsabiliser, demander du temps afin de proposer des mesures de protection, d'assistance et d'éducation pour éviter la peine ou l'incarcération* ».

Sonia Ollivier évoque cette période où il faut tisser la relation éducative cruciale pour la suite. « *Elle me rappelle le Petit Prince et le renard* ». Car fuites et refus se succèdent jusqu'à ce que « *la confiance s'installe et le dialogue s'enclenche* ». Alors seulement on

**« En matière d'insertion, le suivi individuel pour construire un projet, rechercher une école, ou une formation permet de remettre à flots les jeunes.**

**Mais les solutions, faute de personnels, faute de crédits, faute de structures, sont de plus en plus limitées. »**

peut envisager une alternative à la peine, voire à la prison.

« *En matière d'insertion, le suivi individuel pour construire un projet, rechercher une école ou une formation permet de remettre à flots les jeunes. Mais les solutions, faute de personnels, faute de crédits, faute de structures, sont de plus en plus limitées.* »

## UNE ACTION MAJEURE POUR MINEURS

**Qui est-il ?** C'est un fonctionnaire du ministère de la Justice. Mandaté par le juge pour enfants, l'éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) suit les mineurs en difficulté, soit dans le cadre de la protection de l'enfance, soit dans le cadre pénal, lorsque les jeunes ont commis un délit. Il a le statut de fonctionnaire de l'État.

**Sa mission ?** Elle n'est pas très différente de celle de l'éducateur spécialisé, à ceci près qu'elle s'effectue dans le cadre de la justice, auprès de jeunes en danger et de délinquants mineurs. Cependant, si l'éducateur de la PJJ exerce sa profession sur mandat du juge pour enfants, son rôle reste essentiellement éducatif. L'éducateur de la PJJ évolue dans différentes structures. On le retrouve dans des foyers d'hébergement (psycho-éducatifs, scolaires ou professionnels) qui accueillent des mineurs en danger ou délinquants, placés par le juge, ou bien dans des centres d'action éducative en milieu ouvert où il prend en charge des mineurs maintenus dans leur famille. Les éducateurs de la PJJ travaillent aussi dans les services éducatifs auprès des tribunaux. Ils reçoivent les jeunes ayant commis une infraction ou un délit à leur arrivée au tribunal. Leur mission ? Fournir au magistrat des informations sur la personnalité des mineurs déferés et proposer des mesures de protection d'assistance, d'éducation afin d'éviter la peine ou l'incarcération.

Il est alors de bon ton d'afficher une politique encore plus répressive. « *Depuis 2002, elle ne cesse de l'être et sans doute plus pour les enfants que pour les adultes : restauration de la double peine pour les ados avec expulsion, retrait de la nationalité française, sanctions pour les parents, un cortège de mesures qui rassurent l'opinion mais ne résolvent rien* ».

Plus que jamais, le calcul se limite à des soustractions, moins de personnels, moins de suivi individuel, pour plus de collectif et au bout du compte, toujours moins d'éducation. ■

**Thierry Pétraut**

**14 heures :** entretien avec Pierre sur son placement chez sa tante, sa scolarité et les enjeux judiciaires qui pèsent sur lui

**15 heures :** premier entretien pluridisciplinaire pour Hussein et sa famille

**16 heures :** fin de l'écriture du rapport concernant Axel

**17 heures :** entretien avec Mamadou

**18 heures :** écriture d'un rapport, concernant la fin de prise en charge d'Axel

### JEUDI

**10 heures :** synthèse au foyer de la Cité de l'Espérance, à Eragny (95), en présence du jeune, Mohamed, placé depuis novembre 2009 et de sa mère

**14 heures :** visite au quartier majeur de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (91) du jeune Alassane

### VENDREDI

**9 h 30 :** réunion de synthèse

**14-18 heures :** Permanence éducative :

- Accueil du jeune Aurèle, mis à la porte de chez sa mère. Tentative de médiation

entre sa mère et lui. Recherche d'une solution familiale...

- Gestion du problème de Medhy qui n'a pas d'affectation scolaire...

- Appel téléphonique au CER de Clichy-sous-Bois qui vient d'accueillir Abdallah en alternative à l'incarcération, pour leur donner des éléments de compréhension de la situation

**INDEMNITÉ POUR FONCTIONS D'INTÉRÊT COLLECTIF.** Le décret 2010-1065 publié sans concertation au JO du 9 septembre 2010 institue, à compter de septembre 2010, pour les personnels enseignants et les personnels d'éducation, titulaires ou non titulaires, une « indemnité pour fonctions d'intérêt collectif ».

# Une modulation locale inacceptable

Les activités pouvant donner lieu à l'attribution de cette indemnité sont l'exercice des fonctions de préfet des études dans les établissements CLAIR, ou de référent pour les usages pédagogiques numériques (TICE). Dans les lycées, les activités de tutorat des élèves et de référent « culture » sont également concernées. L'indemnité est versée après service fait.

## Prime au mérite

Au sein de chaque établissement, le chef d'établissement est censé « présenter » en conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique (*sic*), les modalités de mise en œuvre de ces activités, « dans la limite de l'enveloppe » déléguée par le recteur. Sur la base des orientations ainsi définies, le chef d'établissement, et lui seul, propose au recteur les décisions individuelles d'attribution de l'indemnité aux person-



© Fotolia.com/EcoView

nels concernés, en fonction de leur « participation effective aux activités ». En effet, le chef d'établissement serait autorisé à individualiser le versement de cette indemnité de 1 (plancher :

400 euros) à 6 (plafond : 2 400 euros), en fonction de critères discrétionnaires.

## Revalorisation pour tous

À l'heure où nos établissements

ont besoin d'un travail en équipe et d'une collaboration renforcée entre pairs, où nos professions ont besoin d'une revalorisation générale, où nos élèves attendent de l'école qu'elle les traite à égalité, le ministère s'obstine dans des logiques de mise en concurrence et de renvoi au local. Les services et les rémunérations doivent rester définis nationalement.

Le SNES interpelle le ministère et appelle à s'opposer dans chaque établissement à la modulation locale par le chef d'établissement et le conseil pédagogique. En outre, certaines des activités visées participent de la volonté de faire glisser des missions d'éducation<sup>(1)</sup> ou d'orientation<sup>(2)</sup> vers les enseignants, ce que nous ne pouvons accepter. ■

Laurent Tramoni

1. Préfet des études dans un établissement CLAIR.
2. Tuteur en lycée.

## COMPLÉMENT DE SERVICE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

# Des avancées significatives

Le SNES mène un combat opiniâtre pour obtenir le remboursement des frais réels de déplacement. Les nouvelles dispositions (circulaire 2010-134 du 3/08/2010 - BO

n° 32 du 9/09/2010) changent concrètement la donne pour des milliers de collègues affectés avec complément de service en dehors de la commune de résidence administrative, ainsi que

pour les TZR affectés à l'année hors de la commune de rattachement administratif.

Dès lors qu'ils sont amenés à effectuer une partie de leur service hors commune de résidence administrative, les collègues concernés ont droit à une prise en charge de leurs frais.

La prise en charge des frais de repas est due pour toute journée comportant un déplacement vers l'établissement de complément, dès lors que la mission englobe la plage horaire 11 heures-14 heures.

## Bataille gagnée

Tout n'est pas réglé mais ces nouvelles dispositions applicables à la rentrée 2010 sont à mettre directement à l'actif de la bataille engagée, et gagnée, par le SNES. Les rectorats commencent à prendre des circulaires d'application : le paiement de ces indemnités doit se faire mensuellement. Des éléments complémentaires seront mis en ligne sur le site national [www.snes.edu](http://www.snes.edu). Et la plus grande vigilance s'impose pour que ces dispositions soient effectivement honorées : tous les collègues concernés peuvent compter sur le SNES. ■

Gracianne Charles



© Fotolia.com/Laure Fons

En librairie le  
20 octobre 2010

arte  
EDITIONS

# LE DESSOUS DES CARTES ATLAS JUNIOR

JEAN-CHRISTOPHE VICTOR, CATHERINE BARICHIKOFF ET DOMINIQUE FOUCHARD

Pour la première fois, un atlas parle de géopolitique aux juniors et donne à ces jeunes lecteurs les clés de compréhension d'un monde passionnant où rien n'est joué.

La géographie comment ça marche ? Qu'est-ce que la « mondialisation » ? • Pourquoi quitte-t-on son pays ? L'Europe, pour quoi faire ? • Qu'est-ce que le changement climatique ? • Quelles énergies développer ? L'action humanitaire peut-elle réparer le monde ? • Comment évaluer les richesses ?

Autant de thèmes abordés en six chapitres par Jean-Christophe Victor accompagné par deux professeurs d'histoire-géographie.



En vente partout sur [www.arteboutique.com](http://www.arteboutique.com) / [www.tallandier.com](http://www.tallandier.com)

arte  
EDITIONS

NOUVEAU

septembre 2010

# CITOYEN JUNIOR

NOUVEAU MAGAZINE MENSUEL DE 40 PAGES

Devenir citoyen dès le collège en découvrant la présence du droit dans la vie de tous les jours et dans les événements de l'actualité.

**CITOYEN JUNIOR** révèle à ses jeunes lecteurs la présence du droit dans leur vie quotidienne, la portée juridique des actes de chacun, le rôle des institutions et des professions juridiques, les enjeux des lois en discussion et introduit des comparaisons avec les droits étrangers.

Sous une forme vivante et ludique, **CITOYEN JUNIOR** décrypte les mots du langage juridique, raconte les grands procès et fait revivre les personnages qui ont marqué l'histoire du droit.

les juniors et le droit



[www.citoyen-junior.fr](http://www.citoyen-junior.fr)

Citoyen Junior est une revue des Editions Faton  
Arkéo Junior, Le Petit Léonard, Cosinus, Virgule

# Les réseaux sociaux



© F-kotaymagami/Fotolia.com

**LE DÉVELOPPEMENT D'INTERNET** et les capacités créatives sans limite du cerveau humain conduisent à de nombreuses évolutions dans l'utilisation de l'outil informatique. Ainsi les réseaux sociaux numériques font désormais partie de notre quotidien, qu'on les utilise, qu'on s'en méfie ou qu'on les ignore. Aux côtés de vastes réseaux mondiaux comme Facebook, Twitter ou Flickr, se créent des réseaux spécialisés, qui s'articulent en général autour d'un thème donné : proximité géographique, professionnelle, politique ou autre.

## Mobilisations sur les réseaux

La force des réseaux numériques réside dans leur potentiel de diffusion, qui permet la propagation rapide d'une idée, et en retour la mesure de l'intensité de cette propagation.

### Levier d'organisation

Les responsables de la campagne électorale de Barack Obama l'ont bien compris, c'est véritablement grâce aux « *netroots* » qu'ils ont pu mettre en relation des sympathisants, qui sont ensuite devenus autant de militants relayant autour d'eux les actions de la campagne, organisant des réunions et les débats. Ces militants en retour pouvaient faire remonter les préoccupations prioritaires de la population et les différents

**Ils permettent de voir rapidement comment se construisent des dynamiques face à un débat ou à des projets précis.**

avis sur les sujets abordés. Internet était plus qu'un simple outil de communication, mais aussi un levier d'organisation et de mobilisation de millions de « *volunteers* » sur le terrain. Les syndicats eux-mêmes, tout en respectant la neutralité politique, se sont engagés, à l'image de la NEA (*National education association*) qui a créé un site de débat et de discussion autour des thèmes éducatifs de la campagne et des propositions de chaque candidat. Comme l'indique Steve Snider, responsable média à la NEA, « nous sommes satisfaits de ce travail qui nous a beaucoup appris sur la façon de mobiliser nos adhérents ainsi que sur la puissance de l'outil numérique dans les campagnes d'opinion. »

### Mesure de l'opinion

Car, au-delà de leur forte capacité à diffuser l'information, les réseaux sociaux rendent une mesure fine de l'opinion, ne serait-ce que parce que le profil de l'internaute tend à se rapprocher de plus en plus de celui de la population. Ils permettent de voir rapidement comment se construisent des dynamiques face à un débat ou à des projets précis. Mieux qu'un sondage, dont les questions induisent souvent des risques de biais dans la réponse, le fait de donner librement son opinion sur un sujet donné est une indication en soi au-delà de l'avis exprimé. La reprise et la démultiplication d'avis convergents complètent alors l'information.

### Grader l'implication

Les réseaux sociaux permettent d'organiser rapidement tout type d'action revendicative avec une prévision plus fiable du succès

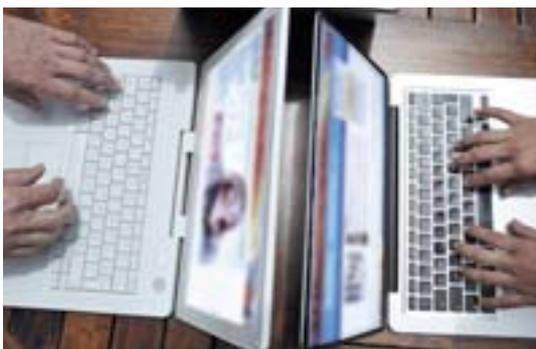
potentiel de cette action car le contact virtuel débouche naturellement sur le contact réel. Ils permettent d'interconnecter les petits groupes, qui pourraient être isolés géographiquement et facilitent la coordination du travail militant. L'utilisation du réseau social, par sa souplesse, permet à chacun de graduer son implication dans l'action du réseau, de ne plus avoir à choisir entre une sympathique passivité ou un militantisme débridé. Il permet aussi à l'organisation d'utiliser au mieux les compétences de chacun. Peut-on se contenter d'un réseau fermé spécialisé ? La NEA a choisi par exemple d'être présente également sur Facebook et Twitter, elle touche ainsi une audience plus large, susceptible de constituer de nouveaux adhérents, familiers des réseaux sociaux depuis l'adolescence mais peut-être moins des syndicats...

### Complément indispensable

Il faut cependant se garder de toute naïveté, les risques de dérive existent : atteinte à la vie privée, déshumanisation des relations. Cependant, selon Nicolas Voisin, responsable de l'agence 22 mars (<http://22mars.com>), société de conseil et de formation spécialisée dans les médias sociaux et les nouveaux écrans, le réseau numérique n'est qu'une brique dans une stratégie média. Lorsque des groupes ou des associations viennent lui demander conseil, ils ont déjà un projet qui les fédère, le numérique devient alors un complément indispensable. Il permet de cimenter le groupe, d'élargir son audience, de diversifier ses échanges. Par exemple Chermedia regroupe environ 300 bibliothécaires, métier souvent solitaire, qui disposent ainsi d'un lieu d'échange et de travail collectif. « *Le réseau IRL (in real life) est indispensable au réseau URL* », comme le souligne Nicolas Voisin, « *sans projet commun, sans rencontre effective, un réseau numérique est inefficace.* » ■

Jean-Hervé Cohen

Ils permettent d'interconnecter les petits groupes isolés géographiquement et facilitent la coordination du travail militant



## TWITTER OR NOT TWITTER

Vous avez quelque chose à dire d'intéressant ? Faites-le en 140 caractères maximum, cela s'appelle twitter (verbe du premier groupe). Qu'ils soient personnels, politiques, informatifs, la brièveté des messages oblige l'émetteur à cibler son intervention sur un sujet unique, quitte à compléter en indiquant une adresse qui pointera sur un site contenant du texte, des images ou du son. Ainsi la plupart des radios ou journaux twittent leurs émissions ou chroniques emblématiques. Reste que Twitter suscite la méfiance par sa capacité à propager des rumeurs ou par l'inanité de certains messages. Mais peut-on en rendre le médium responsable ? Comme le regrette Jacques Rosselin, journaliste web et papier (il a fondé *Courrier International*), très suivi sur Twitter, il y avait plus de personnes qui twittaient en direct de la soirée de présentation de la nouvelle formule des *Inrockuptibles* que lors de la manifestation place de la Concorde (sur les retraites) du lendemain. Cependant, des scoops ont émergé de Twitter comme la fuite sur les directives ministérielles pour économiser des emplois dans l'Éducation nationale.

Suivez FSUSNES sur Twitter.

### 3 QUESTIONS À



#### Benoît Thieulin

Responsable de la société Netscouade, Benoît Thieulin travaille dans le « web social » et communautaire : plateforme de consultations publiques, intranets participatifs, veille internet et influence en ligne.

<http://www.lanetscouade.com/>

**L'US :** *En quoi un syndicat pourrait-il être concerné par le réseau social ?*

**Benoît Thieulin :** Les syndicats sont par nature des réseaux, hyperdécentralisés sur le territoire, et structurés par des logiques transversales (métiers/filière) et affinitaires.

De ce fait, les réseaux sociaux numériques constituent déjà la forme moderne à l'heure d'internet, de leur organisation et de leur pratique. Les réseaux sociaux d'entreprises bousculent davantage l'organisation pyramidale et hiérarchique de ce type d'organisation (pareil pour l'administration) alors que les syndicats y trouveraient presque une déclinaison numérique de leur pratique...

**L'US :** *Selon vous, les organisations actuelles sont-elles conscientes de ces nouvelles possibilités d'organisation ?*

**B. T. :** J'ai lu la note interne concernant la CGT, qui a été publiée par Médiapart, en préparation de leur dernier congrès. Il me semble y lire à chaque paragraphe du diagnostic des invitations incessantes à utiliser ces modes d'organisation et de mobilisation numériques, tout en restant très en deçà des potentialités : liste de diffusion, forum de consultation. Ainsi le mot réseau qui apparaît plusieurs fois dans la note, n'y est jamais associé à internet !

Les questions sont donc bien posées, mais

on passe à côté d'une grande partie des solutions.

**L'US :** *Oui mais les pratiques syndicales traditionnelles sont-elles compatibles avec la virtualisation induite par ce nouveau type d'organisation ?*

**B. T. :** Bien sûr, les syndicats sont à la confluence de ces deux sources, technologiques d'un côté (leur organisation constitue déjà un réseau décentralisé affinitaire), politique et pratique de l'autre. Les luttes qu'ils portent sont concrètes, alliant le particulier et le politique.

Il n'y a donc pas de risque de perte d'identité ou de dématérialisation de l'action syndicale mais de nouveaux leviers, au contraire, pour recruter, mieux organiser, mobiliser.

Je suis convaincu qu'internet, autant l'outil que la philosophie qu'il porte, change la manière de mener les campagnes politiques (voir le Traité européen en 2005 ou la campagne d'Obama en 2008) et aussi la manière de gouverner (*open data* et consultations publiques en ligne). Mais plus encore, c'est la société qu'il transforme profondément et avec elle tous les contre-pouvoirs qui l'animent, en décuplant leur force. Dans le champ social quel autre contre-pouvoir que celui des syndicats ?

Propos recueillis par Jean-Hervé Cohen

**LES DEUX PLUS GRANDES CENTRALES SYNDICALES DU PAYS**, CCOO (commissions ouvrières) comprenant la FECCOO qui regroupe les enseignants du primaire au supérieur ainsi qu'UGT (Union générale du travail), appellent à une grève générale contre la politique du gouvernement.

## 29 septembre 2010 Italie, Portugal, Allemagne, Pologne, Irlande, Lettonie...



### Grève générale en Espagne

**F**ECCOO et UGT estiment que « *les ajustements économiques brutaux qui sont actuellement adoptés comme thérapie de choc pour sortir de la crise économique ne sont pas seulement injustes socialement, régressifs sur le plan du travail, mais aussi erronés sur un plan économique puisqu'ils compromettent les possibilités de relance et de création d'emploi* ».

Cet appel à la grève générale traduit la dégradation de la situation économique et sociale en Espagne et exprime le rejet par la majorité des salariés espagnols d'une politique de coupes sombres dans les dépenses publiques dont l'ensemble de la population espagnole aura à souffrir, à commencer par le secteur éducatif qui n'aura plus les moyens d'accomplir ses missions.

#### Salaires en baisse

En effet le gouvernement a choisi de baisser la dépense publique dans le secteur éducatif en agissant sur deux leviers. D'abord les rémunérations : le salaire des professeurs doit subir une amputation de 5 % et les retraités ne sont pas épargnés avec un gel des pensions. Ensuite la suppression d'emplois de non-titulaires dans les communautés autonomes qui, selon la FECCOO conduira à de graves difficultés pour faire face à l'échec scolaire et à l'impossibilité de donner à chaque jeune un minimum de formation.



Dans ce contexte de destruction des acquis sociaux où tout ce qui est dépense publique est condamné, la mobilisation massive dans le pays a réussi à bloquer le passage de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans mais rien ne dit que ce projet ne ressortira pas d'ici la fin de l'année. Ces attaques contre les fonctionnaires et le service public notamment d'éducation ne sauraient être isolées d'une réforme du marché du travail que le gouvernement vient d'adopter.

#### Licenciements facilités

En Espagne où près de 45 % des moins de 25 ans sont au chômage, à cause de cette « réforme », les employeurs pourront licencier beaucoup plus facilement, modifier uni-

latéralement les contrats de travail (horaire, mobilité géographique et fonctionnelle) et disposer d'intérimaires à volonté, flexibilité oblige. Au total une réforme qui conduit à l'affaiblissement des droits des travailleurs et n'a pas d'effet démontré sur l'emploi.

Ce type de plan d'austérité est rejeté par le peuple espagnol comme il l'est dans d'autres pays européens où des mesures similaires ont déjà été prises ou vont l'être.

C'est pourquoi les deux grandes centrales espagnoles ont mobilisé pour la grève générale le 29 septembre, jour où la confédération européenne des syndicats appelait à une journée de lutte dans toute l'Europe, journée couronnée par une euromanifestation à Bruxelles. ■

**Henri-Jean Nouri**



### Euromanif à Bruxelles

**P**lus de 100 000 manifestants le 29 septembre à Bruxelles. Grand succès de cette mobilisation du mouvement syndical européen. Une cinquantaine d'organisations dont la FSU, venant de 30 pays, pour dire non à l'austérité, oui à la solidarité, à l'emploi et à la croissance.

Des mouvements de protestation ont lieu dans d'autres pays, grève générale en Espagne (70 % de grévistes), manifestations en Italie, au Portugal, en Allemagne, en Pologne, en Irlande, en Lettonie.



**ROYAUME-UNI.** Les Britanniques sont confrontés depuis mai dernier à une politique de démantèlement des services publics et des acquis sociaux menée par le Premier ministre David Cameron et son gouvernement de coalition.

## Thatcher is back



© Daniel Maunoury

**S**elon le ministre des Finances, le gouvernement « a hérité du plus grand déficit budgétaire en Europe » (11 % du PIB). Remède préconisé : une cure d'austérité afin d'éradiquer en cinq ans, c'est-à-dire le temps de la législature, ce déficit. Concrètement, même si les annonces détaillées ne seront faites que le 20 octobre, 600 000 postes pourraient être supprimés dans le secteur public au cours des prochaines années. Une réduction sans précédent des dépenses publiques avec, pour chaque ministère, hormis ceux de la santé et de l'aide au développement, une diminution des budgets de l'ordre de 25 % auquel s'ajoute le gel des salaires pendant deux ans des employés du public dont le salaire est de plus de 21 000 livres par an (soit environ 24 777 euros).

### Coupes budgétaires

Pour les principaux syndicats enseignants, la NUT et la NASUWT, il ne fait aucun doute que le secteur de l'éducation va subir de plein fouet ces coupes budgétaires et, dès cet été, ont été engagées des « campagnes de résistance » contre l'ensemble de ces annonces. Campagnes afin de convaincre l'opinion publique et en particulier les parents d'élèves que des menaces sur l'éducation pèsent notamment « sur les administrations déconcentrées du Royaume-Uni avec une diminution programmée des financements alloués au Pays de Galles, à l'Écosse et à l'Irlande du Nord » selon les termes de la NASUWT. Tout cela dans un contexte où on assiste à une « expansion programmée du nombre d'académies » qui menacent « l'utilisation efficace des ressources » dans le secteur de l'éducation.



### Devant le Parlement le 19 octobre

Campagnes également en direction des députés et du Parlement le 19 octobre prochain, soit la veille des annonces qui seront faites par George Osborne, ministre des Finances. Mobilisation avec un temps fort à Londres, rassemblement devant le Parlement le 19 octobre et des initiatives au plan local et régional après le 20 sous des formes diversifiées, rassemblements, manifestations, etc. Comme le souligne Christine Blower, secrétaire générale de la NUT, « les propositions du gouvernement en matière d'éducation sont inquiétantes avec cette privatisation rampante du système éducatif avec les académies et les écoles privées, des coupes dans le financement de l'éducation et des attaques sur les salaires et retraites des enseignants ».

Autre caractéristique de cette mobilisation : elle s'inscrit dans un plan d'action pour la défense de l'ensemble des salariés et retraités à l'initiative de la Confédération des syndicats britanniques, le TUC (*Trades Union Congress*) auquel sont affiliées, entre autres, la NASUWT et la NUT. Et en toile de fond, des menaces de nouvelles restrictions au droit de grève (une législation déjà très sévère, résultat des années Thatcher). Si chaque gouvernement veut imprimer sa marque sur le système éducatif, le moins qu'on puisse dire, c'est que le gouvernement de coalition s'y emploie avec force. « Sauvons nos écoles » : c'est l'appel des syndicats aux enseignants et personnels d'éducation pour s'opposer aux coupes budgétaires et promouvoir l'investissement dans les services publics. ■

**Odile Cordelier**

5 octobre



### Journée mondiale des enseignants

Face aux effets dévastateurs de la crise économique, le rôle des enseignants et de tous les personnels qui interviennent dans le secteur de l'éducation est d'autant plus important qu'il contribue à la reconstruction sociale, économique et intellectuelle de chaque pays. Pour plus d'informations, voir site de l'IE (Internationale de l'éducation) [www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)

Roumanie

### Le SNES partenaire de la FSLI



Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Social Européen visant à développer les ressources humaines (2007-2013) dans les pays nouvellement adhérents à l'UE. La FSLI a déposé en décembre 2009 auprès de l'autorité roumaine gérant cette politique, un projet visant à développer la formation des enseignants et à améliorer la qualité de l'éducation, dans lequel elle a demandé au SNES d'être son partenaire transnational. Grâce à cette présence d'un syndicat reconnu au plan européen et représentatif comme le SNES, ce projet a été sélectionné, et officiellement lancé le 17 juin 2010. Le partenaire national est l'ARACIP, sorte de DEPP<sup>®</sup> roumaine. Le ministère de l'Éducation roumain apporte sa garantie. Les financements engagés jusqu'en 2013 représentent près de 2 millions d'euros.

Le SNES organisera deux séjours d'étude en mars et avril 2011 pour les 78 collègues roumains engagés dans un programme de formateur d'adultes, et participera à l'animation de séminaires d'échange d'expérience dans le domaine de l'évaluation et de la qualité dans l'éducation. Toutes les dépenses sont prises en charge par le budget alloué au projet. **Jean-Marie Maillard**

(1) DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

À LIRE

Notre sélection

► UNE REVUE ÉTRANGE

 La revue des musiques populaires est semestrielle et consacre son dernier numéro à *La Reprise*, ces chansons, airs qui font l'objet d'un nouveau traitement ou d'un autre interprète. Ce fut longtemps des chansons des grands auteurs comme Brel, Brassens, Ferré... qui avaient leurs interprètes fétiches. Aujourd'hui elle est soit en recul soit devient purement et simplement imitation, marchandise. Cette série de réflexions – sur *Casablanca*, sur les liens entre musique et idéologie, sur la Jamaïque... – porte aussi sur la structuration de notre monde. À lire et à méditer. Ce sujet est loin d'être superficiel. **N. B.**  
• *La revue des musiques populaires*, volume 7-1, 2010, éd. Seteun, [www.seteun.net](http://www.seteun.net)

► LES MADELEINES DE PROUST

 Le Louvre est un de ces musées où se perdre peut procurer des sensations étranges, de la curiosité à la peur en passant par la découverte et la surprise. Chacun(e) pourrait raconter son histoire, son expérience. Un jeu sur la mémoire que Marcel Proust avait poussé à son sommet. Le musée du Louvre, sur cet exemple, a demandé à 22 écrivains de décrire leurs souvenirs face à une œuvre exposée. Que dire du résultat ? Qu'il est inégal tout en permettant de voir autrement les œuvres ainsi surexposées. **N. B.**  
• *Petit pan de mur jaune*, Skira/Flammarion.

► SOCIOLOGIE DE L'ART

 Howard S. Becker est un sociologue de l'école de Chicago qui s'est spécialisé dans l'analyse des mondes artistiques en commençant par celui du jazz – il est aussi pianiste à ses heures, il a même publié chez l'Harmattan un livre disque. Il élargit son domaine ici dans *Les mondes de l'art* pour dresser une typologie, à partir des enquêtes de terrain – c'est le propre de cette école –, des artistes et de leur place dans la société. **N. B.**  
• *Les mondes de l'art*, Champs/Flammarion.

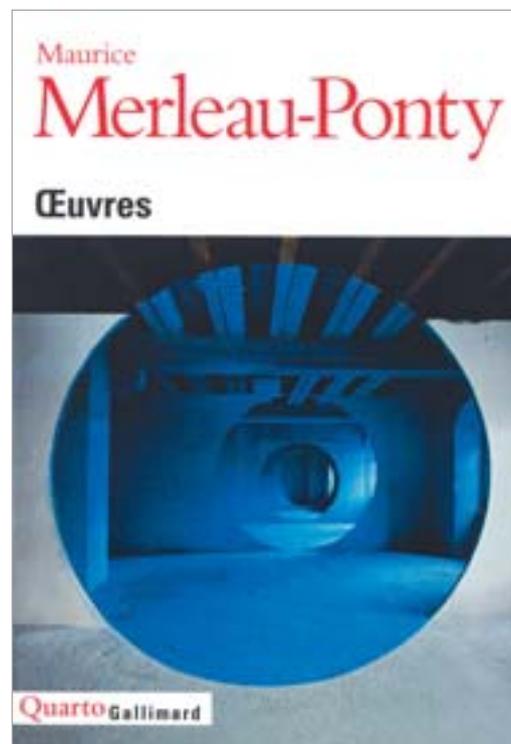
► SUR SA TRACE

 Avec ce premier roman, Bruno Riondet, auteur jusqu'ici d'ouvrages de biologie essentiellement pour les formations paramédicales, veut mettre en garde contre les « nano-technologies » qui se développent sans bruit loin des regards citoyens, dans de multiples domaines. La narration nous emmène en région grenobloise où, à travers plusieurs histoires parallèles, on suit la trace d'un journaliste curieux découvrant les RFID et autres « puces » miniaturisées, leurs dangers et les intérêts politiques et commerciaux sous-jacents d'une société de surveillance qui n'est pas que de la fiction... **P. L.**  
• *Sur sa trace*. Éditions Amalthée.

MERLEAU-PONTY DANS SON TEMPS

Qu'est-ce que voir ?

Maurice Merleau-Ponty (1908-1961) reste dans notre actualité. Ses *Œuvres* sont rééditées périodiquement permettant sa redécouverte. Professeur au Collège de France, ami puis adversaire de Sartre, fondateur avec lui des Temps Modernes, sa pensée s'est heurtée aux réalités aiguës et barbares de cette deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, marquée par l'affrontement entre deux blocs, les USA et l'URSS. Fallait-il choisir ? Sartre l'avait fait, se situant du côté de Staline de manière acritique. Le reproche de Merleau-Ponty porte. Les deux lettres de rupture sont ici reproduites permettant de suivre les itinéraires de ces deux ex-amis. Il a autant interrogé le monde politiquement que philosophiquement. Claude Lefort, responsable de cette nouvelle édition des *Œuvres*, a séparé, d'une manière quelque fois artificielle mais avec raison, ces deux domaines. Il présente et Merleau-Ponty dans une préface – un modèle du genre, entre amitié compréhensive et appréciation de la place du philosophe – et chacun des écrits, rappelant aussi le contexte. Du coup, c'est à la fois une leçon de philosophie, d'histoire et la sauvegarde d'un patrimoine qui a tendance à passer par pertes sans profits. La première partie déploie toutes les angoisses, les contradictions de la fin de la Seconde Guerre mondiale. La deuxième partie est une méditation sur la vision. Qu'est-ce que voir ? Que voit-on ? L'invisible est-il présent dans le visible ? Il a voulu creu-



ser jusqu'au bout une étude de la perception et des rapports du sujet au monde. Les grands textes sont complétés par des articles, des notes qui éclairent le cheminement de cette pensée toujours en mouvement. Comme à l'accoutumée pour cette collection la préface est suivie d'une biographie, *Vie et œuvre*, illustrée de photos et d'extraits des entretiens radiophoniques du philosophe. Le tout, est un instrument de travail inestimable. ■ **Nicolas Bénéès**  
• *Œuvres*, Maurice Merleau-Ponty, Quarto/Gallimard, 1 845 p., 35 euros. La photo de couverture est de Georges Brousse.

Le coin du polar



Le polar peut se faire social, politique, philosophique tout en flirtant avec la science-fiction. Ce cocktail fait toute la saveur et l'ivresse de ce *Noon Moon* de Percy Kemp. Le titre fait référence à l'embarquement nucléaire pour en proposer une nouvelle forme. Que se passerait-il si chaque protagoniste – les USA, Al Qaida – poussait sa logique jusqu'au bout ? En sortirait-il un monde plus juste, plus humain, décroissant ? Cette interrogation est à la base de toute la réflexion qui structure la pensée de l'auteur géopoliticien. Il oublie Marx et c'est dommage... Colin Harrison situe ses histoires dans le New York de l'après 11 septembre 2001. Le traumatisme est profond mais la vie continue, les affaires aussi. *La nuit descend sur Manhattan* est axé sur la rencontre entre les monstres capitalistes et tellement humains de



Wall Street et ceux venant de Chine. Très parlant et non dénué d'analyses économiques et politiques. Thomas H. Cook creuse un autre sillon, celui de la famille, de cette famille américaine vécue comme la structure de base qui doit réussir. Il parle admirablement des rapports père/fils au moment de l'adolescence. Cette famille sera détruite par le bruit, la rumeur et la bêtise. *Les feuilles mortes*, un titre bien choisi pour cette période de l'année. Mais il

faut lire tout Cook (publié dans La série Noire/Gallimard). Pour étirer le goût des vacances, le dernier Petros Markaris et son commissaire Charitos enquêtant sur *L'empoisonneuse d'Istanbul*, sera un guide sûr pour visiter Istanbul que les Grecs continuent d'appeler Constantinople. ■ **N. B.**  
• *Noon Moon*, P. Kemp, Seuil/Thriller ; *La nuit descend sur Manhattan*, C. Harrison, UGE 10/18 ; *Les feuilles mortes*, T. H. Cook, Folio policier ; P. Markaris, *L'empoisonneuse d'Istanbul*, Seuil/Policiers.

UNE TRADITION JAPONAISE



Les mangas connaissent une vogue mondiale parmi la jeunesse. En général, l'impasse est faite sur les racines de cette nouveauté tout en soulignant le basculement permettant l'entrée dans la modernité. Brigitte Koyama-Richard a voulu montrer la continuité/rupture qui va du rouleau peint aux mangas, aux pokémon. Elle étudie ainsi les évolutions techniques et artistiques de l'animation japonaise. Des entretiens avec des réalisateurs et des producteurs et des reproductions viennent illustrer cette démarche. Une manière d'entrer dans cet univers tout en s'interrogeant sur la place de ces « mangas » – qui ne sont pas tous à l'eau de rose – dans les transformations de nos élèves prenant conscience du monde. Un voyage dans la culture japonaise. **N. B.**  
• *L'animation japonaise. Du rouleau peint aux pokémon*, B. Koyama-Richard, Flammarion, 248 p.

## ÉLOGE DU CARBURATEUR

# Travailler moins pour gagner plus

**A**méricain, c'est sûr. Cheveux aux vents, *back to the roots* et *on the road again*. Un prof de philo qui devient réparateur de moto en Virginie, ça respire forcément la sueur, la testostérone, et le cliché du rebelle façon *seventies*... Mais sous les taches de cambouis, couvertes par le vrombissement des moteurs d'un Intello motard quelque peu poujadiste, derrière la fumée des discours édifiants sur la « vraie vie » et les « vrais gens », au fond de l'atelier crasseux, on perçoit bien des réflexions indispensables pour notre temps. À l'écheveau de son autobiographie, Matthew Crawford noue les fils de ses pensées sur le travail et sur la vérité. Tour à tour électricien, thésard à Berkeley, directeur de *Think Tank*, réparateur de motos, le philosophe-écrivain oppose impitoyablement la connaissance vraie que l'on tire du maniement technique des choses et la saisie préten due de ce que le Monde serait *en lui-même*, Monde détaché de tout souci pratique, et livré aux chastes regards de la Pensée pure... Monde aussi séduisant qu'inexistant. Pragmatique jusqu'aux bouts de ses ongles noircis par l'huile de vidange (si ça marche, c'est que c'est vrai, et si c'est vrai, bah, ça doit marcher), Crawford peut alors enfourcher sa Kawasaki philosophique pour mener une charge à fond contre la culture du management. Cette culture, il la connaît bien, pour avoir été, dans son *Think Tank*, pendant les cinq mois les plus inutiles et les plus lucratifs de sa vie, promoteur d'idées qui n'avaient pas à faire la preuve de leur efficacité au feu d'une expérience cruciale. L'homme moderne évite la confrontation avec la matière, absence qui rend douteuse la vérité de son *travail*. Aussi, dans la grande entreprise, personne ne peut apporter la preuve définitive de sa valeur professionnelle. Il faut donc y passer maître dans l'art de paraître un bon chef ou un bon employé. Plus précisément, le management qui domine dans nos sociétés rend possible que des supérieurs s'ac-

caparent les victoires de leurs subordonnés. Paradoxe subversif : ce qui manque à l'époque, ce n'est pas le goût du Vrai en soi, de la connaissance des choses pour elles-mêmes (de l'*Inutile Éthéré*, dirait Crawford), mais le respect du travail bien fait, et dont on sait soi-même qu'on l'a bien fait. On pourrait ainsi revoir l'analyse de la crise que connaît actuellement l'Éducation nationale à la lumière du pragmatisme de Crawford. La culture du management qu'on cherche à imposer aux professeurs ne diffère pas de celle qui sévit partout ailleurs. Les managers qui nous gouvernent ne méprisent pas le métier de prof plus qu'un autre. Ils méprisent tous les métiers. Une fois consultant, on peut devenir consultant de n'importe quoi. Que ne pourrait-on pas s'improviser prof de n'importe quoi une fois que l'on est prof ? Plus généralement, la Crise économique serait moins une crise morale qu'une crise de compétences, dont on voudrait porter les semences funestes dans les murs déjà fissurés de l'École. Remède *made in Crawford* : il faut retrouver le sens du contact avec la matière. Réhabiliter les travaux manuels... Avouons-le, la tâche ne sera pas facile : « *Tout comme le consommateur idéal, le consultant en gestion projette une image de liberté triomphante au regard de laquelle les métiers manuels passent volontiers pour misérables et étri qués. Imaginez à côté le plombier accroupi sous l'évier, la raie des fesses à l'air.* » Ces métiers sont pourtant les seuls porteurs de vérité fiable. Moto en panne, moto avec qui on ne peut ruser, la moto ne ment pas. Ne rions donc pas trop du titre : *Éloge du carburateur*. Car cet éloge pourrait bien être celui de la philosophie. ■

Matthieu Niango

• *Éloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail*, Matthew B. Crawford, Éditions La Découverte.



## NOS COLLÈGES PUBLIENT

### ► HISTOIRE DE L'UNESCO

Synthèse d'une thèse de doctorat réalisée sous la direction de Pascal Ory, Chloé Maurel nous livre un bilan très documenté des trente premières années d'une institution relativement méconnue. Le projet porté par l'UNESCO est ambitieux : servir l'éducation, la science et la culture. Son histoire est indissociable de celle des relations internationales, de la guerre froide à l'émergence du tiers-monde. À l'heure de la mondialisation culturelle, le bilan est mitigé. • *Chloé Maurel*, Histoire de l'UNESCO, les trente premières années 1945-1974. l'Harmattan.

### ► LIVRE-CD

Rêver global, rimer local ! ainsi se conclut la postface du nouvel ouvrage de notre collègue Christian Gorelli, dont nous avons déjà évoqué les « parolades » et autres croisières poétiques et musicales en Méditerranée. À l'occasion de cette nouvelle publication, un récital est présenté chaque mois « autour du vieux port »... Dates et lieux précis à demander par courriel [lamerparle@hotmail.fr](mailto:lamerparle@hotmail.fr) ou voir sur [www.snes.edu/~Culture-.html](http://www.snes.edu/~Culture-.html)

### ► RÉVOLTE BOSCHIEUNE

Notre collègue qui se fait appeler Eric Cercle se sert de Jérôme Bosch - qui a inspiré aussi un auteur de polar comme Connelly - pour crier sa révolte contre ce monde barbare, monstrueux où la marchandise règne en maîtresse. Un voyage à la limite de tous les genres, fantastique, poétique, fou... pour prendre conscience de nos réalités et les changer.

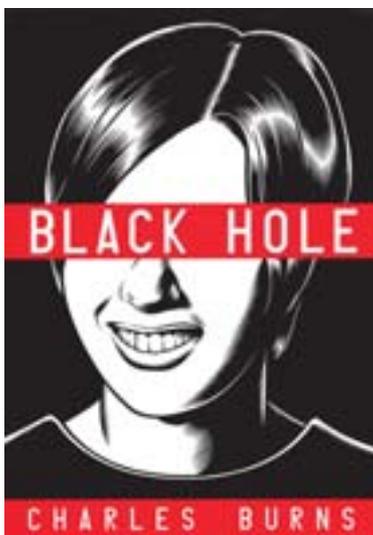
• *Le jardin des délices*, Eric Cercle, La Clef d'argent, collection FIKhTh0n, 122 p.

## Le coin de la BD

### Anatomie de l'horreur



**R**entrée oblige, la série *Black Hole* de Charles Burns s'ouvre sur un cours de Sciences Naturelles au lycée. Ce désormais « classique » de la BD américaine indépendante a été publié en intégrale en 2006. À Seattle dans les années 70, une MST transforme les adolescents en monstres. Cette étrange maladie provoque des déformations aussi variées qu'imprévisibles, de l'irruption cutanée à l'apparition de nouveaux membres. Certains parviennent à dissimuler leurs symptômes, d'autres deviennent des parias. Ils fuient



avec ses repères pour aller vers l'âge adulte, le plus inquiétant des trous noirs. ■

• *Black Hole*, Charles Burns, Delcourt, 300 p.

Stéphanie Marco

ENTRE NOS MAINS, LE POLITIQUE AU QUOTIDIEN

# Questions sociales

Après *La loi du collègue*, un documentaire que Mariana Otero réalisa pour Arte en 1994, où sa caméra suivait au jour le jour la vie d'un établissement, et *L'histoire d'un secret* où elle livrait avec pudeur un secret familial, elle veut rendre compte, avec *Entre nos mains*, du projet de création d'une coopérative des ouvriers d'une entreprise de lingerie féminine dans le Loiret. Figée dans un fonctionnement à l'ancienne, *Starissima* était sur le déclin, vouée à la fermeture et au licenciement de son personnel. Mariana Otero filme ici le politique à hauteur d'hommes et de femmes d'origines culturelles différentes, soumis depuis

des décennies à un système hiérarchique et paternaliste. Le passage à la coopérative était un enjeu considérable et pour certains insurmontable. La réalisatrice traite au quotidien, au plus près de chaque personne, la difficulté de faire un choix. Chacun(e) évoluant, de subit recul en avancée inattendue.

Le film devient politique, en faisant de cette tentative collective un théâtre de personnages familiers, engagés à leur insu, qui, hors de tout discours frontal, posent les questions fondamentales économiques et sociales. Mariana Otero est l'interlocutrice et le témoin discret mais elle sait saisir au bond une opportunité, une



révélation ou un avis tranché... Les protagonistes ne voulant pas que le film se termine comme un reportage télé, l'idée d'une séquence finale en décalé s'est imposée sous la forme d'une comédie musicale à laquelle tout le monde a participé. L'effet de surprise passé, la démarche convaincant. ■

Francis Dubois

• *Entre nos mains*, de Mariana Otero.



## LA FEMME AUX 5 ÉLÉPHANTS OU COMMENT DEVENIR TRADUCTRICE

# Mémoires du xx<sup>e</sup> siècle

depuis les années cinquante, une traductrice émérite et une universitaire de renom. En 1992, elle entreprend un travail colossal, la traduction des cinq éléphants que sont les romans de Dostoïevski *Crime et châtiment*, *L'idiote*, *Les démons*, *Les frères Karamazov* et *L'adolescent*.

Le film dessine ses traits de mémoire en s'installant dans sa maison où elle se partage, avec une passion égale, entre les tâches ménagères et son activité littéraire. Il la suit au cours d'un voyage qu'elle fait avec une de ses petites-filles jusqu'à Kiev, où elle n'est pas retournée depuis la mort de son père et l'extermination des juifs en 1941. Des images

d'archives interviennent périodiquement qui reflètent les pages noires de cette Histoire dont elle fut témoin.

À chaque instant de ce film magnifique, que ce soit lorsqu'il observe le moelleux d'une pâte à tarte ou qu'il décortique une phrase d'un chapitre, le regard de cette femme, à la fois malin ou chargé d'une lente mélancolie, inspire respect et sympathie. L'œil est bleu, le cheveu immaculé, la silhouette voûtée mais alerte et les silences disent autant que les révélations. Magnifique ! ■

F. D.

• *La femme aux 5 éléphants*, de Vadim Jendreyko. Allemagne-Suisse.

## DVD

### Un kung-fu social

Un soldat chinois franchit le miroir en voulant sauver ses camarades de la noyade. Il se trouve au ban de cette société qui n'accepte pas les malades mentaux. Marginal, prenant ses ordres de son double dans le miroir, il confond les truands et les autres, noyant les frontières entre le bien et le mal telles qu'elles sont définies par le pouvoir. Ce film de Shen Ding mêle astucieusement les scènes de combat et la description de la Chine d'aujourd'hui. Plus politique qu'il ne paraît. N. B. • *The Underdog Knight*, Zyllo Productions.



nelle et ouverte à toutes les influences du début du vingtième siècle – le jazz, les œuvres de Stravinsky ou du premier Schoenberg –, la musique de Ravel accorde une place éminente au piano, l'instrument idéal de cette recreation, de cette déformation, de cette interrogation perpétuelle des formes canoniques à laquelle il se livra sans fin. Après un premier enregistrement avec Krystian Zimerman (DG, 1998), Pierre Boulez revient aux deux concertos pour piano, tous deux composés entre 1929 et 1931, et en livre, avec Pierre-Laurent Aimard et l'Orchestre de Cleveland, une lecture qui place la musique française au firmament et qui, en cherchant à rendre compte de « l'unité dans la diversité » de ces deux œuvres inclassables, fera longtemps référence. Mais le bonheur ne s'arrête pas là : aux concertos s'ajoutent les *Miroirs*, brèves compositions pour piano dont Pierre-Laurent Aimard sait magnifier chaque reflet. Un disque à écouter en relisant le beau roman de Jean Echenoz, *Ravel*, paru aux éditions de Minuit en 2006. Alexis Chabot

## • JAZZ Hommage

Bill Dixon nous a quittés dans la nuit du 15 au 16 juin 2010. Son nom est associé au free jazz. Un cliché qui fait peur. Sa musique parle pour lui, musique de paix, de révolte, actuelle et capable de toutes les douceurs violentes. Un coffret publié par Camjazz (distribué par Harmonia Mundi), reprenant les enregistrements réalisés par les labels italiens, Soul Note et Black Saint, est disponible pour le retrouver comme il sera dans l'éternité. N. B.



## Lire le jazz

Parlez-vous l'anglais noir ? Cette langue a été reconnue par le gouvernement américain comme existante depuis le milieu des années 80. Le parler du blues suppose d'intégrer le « double entendre » et la signification quelquefois étrange



des termes anglais permettant d'accéder à un autre monde. Jean-Paul Levet nous propose une nouvelle édition de ce dictionnaire qui est aussi une anthologie du jazz, du blues et de son anthropologie. N. B.

• *Talkin' that talk, Le langage du blues, du jazz et du rap*, Éditions Outre-Mesure, 456 p.

## Le jazz et son imaginaire

Les années d'après Première Guerre mondiale sont marquées, en France, par le jazz. Les surréalistes se retrouvent derrière cet étendard pour signifier leur révolte et leur volonté de créer un monde nouveau loin de la boucherie de la guerre. Yannick Séité a mené l'enquête pour aborder de curieux rivages, là où la littérature s'abreuve aux réponses d'avant-garde formulées par le jazz. Ce n'est pas tant l'influence directe de cette musique sans nom qu'il s'agit mais d'imaginaires. Un livre, une thèse qui fera date. Nicolas Bénéès



• *Le jazz à la lettre*, Y. Séité, PUF, 351 p.

## MUSIQUES

### • CLASSIQUE

#### Le beau duo de Ravel

De Ravel, le *Boléro* a tout vampirisé, tout écrasé, au point que la superbe diversité de son œuvre peine à se frayer un chemin vers les mélomanes. Classique et moderne à la fois, éminemment person-



Entretien avec **PHILIPPE MELENEC**, responsable de la communication du *Vingtième Théâtre*

# En défense du spectacle vivant



**L'Université syndicaliste : Comment est né le Vingtième Théâtre ?**

**Philippe Meleneç :** Un projet de la mairie de Paris avait été d'installer un théâtre dans chaque arrondissement. L'idée n'a abouti que partiellement. Il subsiste aujourd'hui le *Théâtre 14*, le *Théâtre 13*, le *Théâtre Mouffetard* et le *Vingtième Théâtre* créé en 1991 et chargé d'une mission de création et d'animation dans cette partie du Nord-Est parisien. Les deux sources financières sont une subvention de la ville que nous souhaiterions plus conséquente et la billetterie [...].

**L'US : Quelle est la mission d'un théâtre d'arrondissement ?**

**P. M. :** Il est très difficile pour nous de travailler comme nous le souhaiterions avec certains îlots voisins. Nous avons fait différentes tentatives qui se sont avérées infructueuses. Comment intéresser des familles ou des jeunes qui n'ont jamais approché le théâtre ? Il faudrait les initier très tôt mais tout le monde manque de moyens pour éduquer le jeune public. En Angleterre, où le théâtre a une place plus importante à l'école, l'accès au théâtre est plus facile.

**L'US : Comment se monte un programmation au Vingtième théâtre ?**

**P. M. :** Elle se fait sur des coups de cœur. Nous recevons des centaines de propositions, parmi lesquelles Pascal Martinet et l'équipe choisissent celles qui nous touchent. Des spectacles qui peuvent être de sensibilité très différente. [...] Nous tentons de faire découvrir des œuvres innovantes, d'un abord moins évident et même si ces spectacles ne trouvent pas toujours leur public. [...] *Los Demonios* qui traitait des problèmes des disparus d'Argentine a été boudé. [...].

**L'US : Vous avez fait de la chanson, une des particularités du Théâtre.**

**P. M. :** Si dans les autres domaines, théâtre, danse, le public change d'une fois à l'autre, celui de la chanson est fidèle et assidu. Nous cherchons de nouveaux talents mais nous laissons aussi la place à des grands artistes un peu oubliés [...].

**L'US : La danse ?**

**P. M. :** C'est un choix récent. Ça n'attire pas encore les foules mais on poursuit l'aventure.

**L'US : Le théâtre chanté ?**

**P. M. :** Ici, on aime tous la comédie musicale. On nous a proposé un jour un spectacle dont personne ne voulait. C'était *Créatures*. Il a fait un triomphe ici avant d'être repris avec un succès grandissant à la *Porte-Saint-Martin* puis au *Casino de Paris*. Cette année, en fin de saison nous accueillons le *Festival Diva* qui nous fera découvrir quelques merveilles...

**L'US : Et en direction des scolaires ?**

**P. M. :** Nos mises en scène de textes classiques, cette année deux *Molière*, sont très appréciées. Les représentations affichent complet et les classes viennent des établissements parisiens tout autant que de la banlieue et grande banlieue. Mais là où nous connaissons un succès inégalable c'est avec les pièces en langue anglaise. Nous en présenterons encore deux cette année et là, le public nous arrive même de province.

**L'US : Pour conclure.**

**P. M. :** Nous sommes un petit lieu. Le personnel, administration et technique, huit au total, est constitué de permanents. Tout le monde travaille dans la même direction. Chaque troupe de passage chez nous agrandit « la famille » et ce rapport chaleureux, nous tentons de l'étendre au public... ■

Propos recueillis par Francis Dubois

(Texte complet sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu). Vingtième Théâtre : 7, rue des Plâtrières, Paris 20<sup>e</sup>, partenaire Réduc'SNES)

## Les feuilles tombent, pas les festivals de jazz

L'automne, contre toute attente, est propice aux festivals de jazz. Le choix est en train de s'élargir. Et le jazz de retrouver une jeunesse qu'il n'aurait jamais dû perdre. Pour ce mois d'octobre, *Paris Jazz Club Festival* propose un pass pour découvrir l'ensemble des clubs de jazz (du 15 au 24/10). Pour le reste, il faudra se déplacer à l'Ouest, pour l'*Atlantique Jazz Festival* et au Nord, pour la *Tourcoing Jazz Festival*.

Le premier aura lieu à Brest et dans quinze villes de la pointe bretonne, du 5 au 24/10. Les découvertes devraient être nombreuses, à commencer par le batteur Hamid Drake, passant du duo au quintet, le violoncelliste Didier Petit, créateur aussi du label In Situ, Ursus Minor sans parler de l'Orchestre National de Jazz et de bien d'autres.

Le deuxième veut faire participer élèves des écoles, enseignants et musiciens pour renou-



veler les publics du jazz. Les organisateurs insistent, à juste raison, sur cette dimension pédagogique. Cette année, des vedettes se partageront l'affiche. Wayne Shorter, saxophoniste légendaire, McCoy Tyner, pianiste énergique, Dave Holland, bassiste de toutes ses aventures, Manu Katché, Henri Texier... ainsi que des moins connus mais non moins estimables. Les musiques dites cousines seront aussi de ce rendez-vous, Dafer Youssef ou Angélique Kidjo, ou encore Rabih Abou-Khalil (du 16 au 23/10).

*Pannonica* – son nom est un hommage à la baronne Nica, muse de Thelonious Monk – est une scène de jazz et de musique improvisée sise à Nantes. Le programme commencera le 2/10 avec *Musica Nuda* et le 25/10 on pourra applaudir de nouveau Wayne Shorter. Nicolas Bénéès



Ont participé : Nicolas Bénéès, Alexis Chabot, Carole Condat, Francis Dubois, Philippe Laville, Micheline Roussellet

## Prendre l'art au MAC/VAL...

Ce premier musée « national » d'art contemporain en banlieue va fêter ses 5 ans cet automne. Parmi les initiatives multiples dont nous reparlerons, une grande exposition collective des créateurs d'aujourd'hui débute le 22 octobre...

**P. L.**  
• À Vitry-sur-Seine en Val-de-Marne (gratuité enseignants sur inscription préalable). Détails sur site SNES ou [www.macval.fr](http://www.macval.fr), 01 43 91 64 20.

## Palimpseste

Tel est le titre d'une chanson insolite « à deux textes » faisant résonner des traces du passé qui s'effacent dans la vie moderne... et celui du second album de notre collègue Françoise Hautfenne qui, après de nombreuses années d'enseignement littéraire et de cinéma en lycée, se consacre pleinement depuis 2002 à sa principale passion. On peut découvrir ses très beaux textes et compositions musicales dans son spectacle au Sentier des Halles. Ces concerts associent des créations de ses deux albums, avec une grande diversité de rythmes, de mélodies et de textes. Flâneries poétiques incitant à la rêverie « aux confins des terres », sur les bords de mer du Nord de son enfance, avec des tonalités et une expressivité qui font penser à Anne Sylvestre, notamment dans la manière de conter de petites histoires parfois insolites. Stigmatisations enjouées et parfois malicieuses des avatars du présent (*Couper le fil de la télé...*) liées à une grande richesse prosodique. Formes variées, ambiances par moment fantastiques et joyeuses, effleurant mille et une joies et misères du quotidien, avec souvent beaucoup d'humour. L'interprétation est bien mise en valeur par les trois musiciens qui l'accompagnent d'une manière discrète et originale. Claire Galo joue admirablement d'une grande harpe électro-acoustique, tout en finesse. À découvrir sans attendre.

**P. L.**  
• Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2<sup>e</sup> (Tél. 01 42 61 89 90, [www.lesentierdeshalles.fr](http://www.lesentierdeshalles.fr)), les 13/10, 10/11, 8/12 à 19 h 45 ; et au Festival de la Parole, à Pihen-les-Guines (62340), le 14/11/2010 à 17 heures, salle des fêtes (Rés. mairie : 03 21 82 49 07) et [www.francoise-hautfenne.fr](http://www.francoise-hautfenne.fr)

## Retrouvez l'actualité culturelle sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

Chaque semaine des compléments aux pages culture de ce Mag, à travers les onze rubriques, autour de l'actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale... de débats et conférences, expositions, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, d'informations de collègues créateurs... et d'échos de mobilisations des professionnels de divers secteurs artistiques contre les orientations gouvernementales de culture du « résultat », de désengagement de l'État réduisant le budget, démantelant l'action culturelle, précaisant la création. Plus de 600 articles ont été mis en ligne dans ces rubriques depuis trois ans.

En cette rentrée, on peut trouver les présentations de « saisons » de nombreux théâtres partenaires ainsi que de créations comme *La médaille* (au Théâtre du Rond-Point jusqu'au 9/10 puis en tournée). Découvrez-les en trois « clics » en allant dès la page d'accueil sur « Publications, éditions, culture » dans le premier encadré à gauche titré « Le SNES », puis sur « Culture » (ou directement par [www.snes.edu/-Culture-.html](http://www.snes.edu/-Culture-.html)). Est également accessible en permanence, pour les syndicats seulement (avec le mot de passe de la carte SNES), la base « Réduc'snes » de la centaine de théâtres et festivals acceptant de faire bénéficier les syndicats d'un tarif réduit, dans diverses régions...

Vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir ?... contactez-nous.

[Philippe.Laville@snes.edu](mailto:Philippe.Laville@snes.edu)



**VOUS SOUVENEZ-VOUS QUAND IL ÉTAIT SI DIFFICILE DE CRÉER UN SITE WEB ?** Trouver un hébergeur, écrire en langage HTML... Vous rappelez-vous combien il était pénible de changer ne serait-ce que l'agencement de votre page, ou la couleur du fond ?

# Le WEB 2.0 : un, deux, trois partez !

On appelle le Web 1.0 les pages Web existant depuis l'origine, difficilement modifiables et actualisables étant donné la complexité des talents nécessaires (programmation informatique mais aussi sens artistique...). L'intuitivité de la recherche d'informations sur le site ou son aspect esthétique n'étaient pas primordiaux, ce qui peut paraître paradoxal.

## C'est quoi donc ?

Le néologisme « Web 2.0 » a été utilisé pour la première fois par Dale Dougherty et Tim O'Reilly en 2003. Il désigne des sites Web qui réunissent les particularités suivantes :

- le site est une plate-forme, c'est-à-dire que l'on peut écrire et publier sur le Web en se servant des outils du Web (et non plus en créant sur son ordinateur un fichier en langage html que l'on envoie via un logiciel de transfert FTP) ;
- un travail collaboratif, c'est-à-dire incluant de préférence un nombre conséquent de personnes, qui collaborent ensemble sur un projet commun. L'internaute n'est pas un consommateur lambda : il participe et crée lui-même des contenus numériques, devenant ainsi un acteur de la satisfaction des besoins du collectif ;
- des outils en perpétuelle mutation : les logiciels du Web 2.0 ont souvent une version « bêta » (c'est-à-dire en construction) susceptible d'amélioration ;
- la diffusion quasi immédiate des mises à jour.

## Des noms

Wikipédia, les blogs, Facebook, Twitter, Flickr, MySpace, YouTube, Dailymotion, Google Maps, la syndication, et autres Ebay font partie du Web 2.0. Alors, c'est plus clair ? Développons un peu...

**Facebook** : tout a été dit... Est-il vraiment nécessaire d'y revenir ?

**Wikipédia** : c'est le plus connu de



**Depuis quelques années, en vous connectant simplement sur un site internet, vous pouvez créer en quelques clics votre site personnel, commencer un blog en deux secondes, créer votre page sur Facebook, participer à des forums, mettre vos photos en ligne ou même écrire un article dans Wikipédia si vous avez un domaine de prédilection. Vous avez fait des progrès fulgurants en langage html et en informatique ? Non, vous êtes passé au Web 2.0.**

tous les Wiki. Un Wiki est un site internet collaboratif. Les personnes qui le visitent peuvent modifier ou ajouter des données.

Dans le cas de Wikipédia, il s'agit d'une encyclopédie dont le contenu est créé par les internautes qui souhaitent partager leurs connaissances sur un domaine précis. D'autres internautes peuvent ensuite modifier ou compléter les articles déjà créés.

Vous pouvez consulter à ce sujet le dossier *US* en 2008 : « Wikipédia, projet encyclopédique, entre succès et débats passionnés » sur <http://www.adapt.snes.edu/spip.php?article545&var>

**Blog** : contraction de Web log (journal sur l'internet). Il s'agit d'un carnet de notes publié sur internet. Les blogs prennent peu à peu la place des pages personnelles. Et pour cause : il existe des

sites (Haut et Fort, Overblog...) qui permettent de réaliser très facilement un blog lambda. Si vous en avez envie, vous pourrez ensuite modifier le fond, les polices... Nul besoin d'être un expert...

Il existe maintenant ce que l'on appelle le microblogging incarné par Twitter. Visuellement, cela ressemble à Windows Live Messenger. Mais vous ne dialoguez pas avec quelqu'un : vous écrivez régulièrement des petits messages (pas plus de 140 caractères), destinés par exemple à rassurer vos amis sur le fait que vous êtes toujours vivant... Twitter a été pris d'assaut par les hommes politiques et les *people*, séduits par la simplicité d'utilisation de cet outil de communication. Les institutions commencent d'ailleurs à s'approprier cet outil qui tend à prendre le pas sur Facebook en terme de communication : notre ministère préféré s'y est mis, et notre syndicat favori aussi...

**Partage de vidéos ou de photos en ligne** : Qui n'est jamais allé sur YouTube ou Dailymotion pour visionner des vidéos ? Des amis ou de la famille vous ont sûrement déjà envoyé un lien pour visionner leurs albums photos ? Vous l'avez peut-être vous-même testé, lors d'une occasion spéciale ? Il suffit de se créer un compte sur Dailymotion, YouTube, sur Flickr et on met en ligne ses vidéos ou ses photos.

Dossier principal : **Anne-Sophie Domenc**, collaboration de **Élodie Cutrona** et **Yohan Odivart** ;  
veille documentaire **Jean-Pierre Hennuyer** et **Yohan Odivart**.

ADAPT-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75641, Paris cedex 13 - **01 40 63 28 30**

*Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons. La reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.*

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Vos remarques et propositions sont les bienvenues sur [usmag.adapt@snes.edu](mailto:usmag.adapt@snes.edu)

Quant à le transférer de votre ordinateur sur l'internet... C'était l'enfer, réservé aux pros... De quoi vous décourager... Mais internet a beaucoup évolué et ce dossier veut vous encourager à vous lancer, à faire le grand saut dans ce qui n'est plus l'inconnu !

**Le Web 2.0 est donc un outil formidable. Mais il convient de l'utiliser et d'y participer avec précaution : sachez en effet que si vous n'y prenez pas garde, vous pouvez livrer sur le Net des données personnelles que vous ne souhaitiez pas dévoiler... Alors tissez, bloguez, facebookez autant que vous le souhaitez, mais lisez bien les conditions d'utilisation... et surtout définissez soigneusement votre profil.**

#### Un outil de veille documentaire :

Nous nous permettons un petit rappel à la page multimédia de juin : Netvibes, c'est le Web 2.0. En utilisant un agrégateur de flux, vous pouvez rassembler sur une seule page les mises à jour de vos sites de journaux préférés... Grâce aux fils RSS (fichier texte qui contient les dernières mises à jour d'un site), vous pouvez connaître immédiatement l'actualité des sites sélectionnés. D'autres possibilités s'offrent à vous : Google Actualités par exemple vous permet de vous tenir au courant des sujets qui vous intéressent.

#### Quel usage en faire en classe ?

Dans le dossier du mois de juin, vous disposiez d'exemples d'utilisation de Netvibes. Vous pouvez utiliser les blogs pour réaliser un journal, mettre des travaux d'élèves en ligne, réaliser un carnet de voyage. Vous pouvez travailler avec vos élèves sur l'élaboration d'un article pour Wikipédia, réaliser des vidéos et les mettre en ligne, travailler avec des collègues d'autres établissements ou pourquoi pas avec la classe d'à côté... Vous avez également la possibilité de travailler sur le droit de l'internet et le droit d'auteur.

Vous consulterez avec profit le dossier d'Éducnet sur le sujet : <http://www.educnet.education.fr/dossier/travail-apprentissage-collaboratifs> et les dossiers d'Adapt sur les blogs et les sites web : <http://www.adapt.snes.edu/spip.php?article549> sur Netvibes et ses alter-ego <http://www.adapt.snes.edu/spip.php?article616> ■

## Notre veille de rentrée

**L**a base de données juridique en ligne du MEN gérée par le CNDP, remplace le RLR – Recueil des Lois et Règlements – créé en 1962 (non testée).

<http://www.adressrlr.cndp.fr/>.

**Le centre national de la littérature pour la jeunesse, *La joie par les livres*** est désormais accessible par le site de la BNF

<http://lajoieparleslivres.bnf.fr/masc/>

**Pour vous procurer des DVD avec les droits d'utilisation pédagogique :** certains éditeurs privés sont connus mais pensez à la médiathèque des trois mondes.

Son catalogue vous permet de belles découvertes pour sortir de notre tendance à l'ethnocentrisme.

<http://www.cine3mondes.com/>. Nous avons souvent cité le site Zéro de conduite, <http://www.zerodeconduite.net/>, leur nouveau catalogue de DVD est prometteur [http://www.zerodeconduite.net/catalogue dvd\\_2010.pdf](http://www.zerodeconduite.net/catalogue dvd_2010.pdf). Quelques pépites !

Et vous bénéficiez des dossiers d'accompagnement pédagogique.

#### Hist-Géo :

• « Dans la peau d'un papou » <http://danslapeaudunpapou.survivalfrance.org/>, site pédagogique d'une ONG, Survival International, qui milite pour les peuples indigènes dans le monde entier (aborigènes, inuits, etc.). Si ce site est souvent loin d'être objectif dans ses informations, il dispose de ressources intéressantes avec des fiches complètes sur certains peuples et leurs modes de vie (certains disponibles aussi en anglais), une section sur les écoles de deux peuples.

• « Les logiciels de chronologie », <http://www.histoire.acver sailles.fr/spip.php?article774> : sur cette page sont testés différents logiciels gratuits pour créer une frise chronologique. Une démonstration bienvenue utili-



sant l'exemple de l'année 1789 permet d'illustrer les points forts et faibles de chaque outil, en plus de quelques courtes explications. Utile pour se faire une première idée et découvrir ce qu'il est possible de faire avec les logiciels actuels.

**Nos découvertes côté musées :** le site du MUCEM (musée des civilisations Europe Méditerranée) <http://www.ethnologie.culture.fr/fr/>, celui du familistère de Guise, une utopie réalisée <http://www.familistere.com/site/index.php>, le musée mémorial du Collet du Linge – Champ de bataille 1914-1918 <http://www.linge1915.com/>

**Les nouveautés de la BNF :** le labo, un lieu expérimental dédié aux nouvelles technologies de lecture et d'écriture <http://labo.bnf.fr/html/accueil.htm> et la « bibliothèque numérique des

enfants » <http://enfants.bnf.fr> dédiée aux jeunes âgés de 8 à 12 ans. Les quatre modules structurant le site permettent la consultation ludique d'abécédaires, de livres d'images, de récits animaliers, d'encyclopédies, de livres d'aventures, de récits de fiction, de contes et légendes, de livres d'art et de poésie. Le « coin des enseignants » pour concevoir des parcours pédagogiques à partir de ces ressources, agrémentés d'activités ludoéducatives.

**Coup de cœur :** le très beau travail d'incitation à la lecture, le blog du CDI du lycée de Sisteron <http://blogedu.tv/cdi1/> en lien avec les fiches outils du CRDP <http://eprofsdocs.crdp-aix-marseille.fr/Fete-du-livre-et-validation-de.html>, <http://eprofsdocs.crdp-aix-marseille.fr/Contacts-editeurs-pour.html> ■

Le sociologue Jean-Pierre Le Goff répond aux questions de Carole Condat

## “Repenser la transmission”

Philosophe de formation, le sociologue **Jean-Pierre Le Goff** a écrit plusieurs ouvrages sur la modernisation des organisations, le management et les transformations culturelles de notre société. Son dernier livre, *La France morcelée*, publié en 2008 chez Gallimard, rassemble des articles parus dans la revue *Le Débat* entre 2003 et 2007. Le chercheur remet en perspective les événements sociaux et politiques qui couvrent cette période avec l'ambition de décrypter *l'air du temps*. État compassionnel et incohérent, éclatement de la cellule familiale traditionnelle, rapport dénaturé à l'autorité, ravages du discours managérial : le constat est à la fois inquiétant et décapant. Échanges avec un sociologue vigilant et iconoclaste.

**L'US Magazine :** *Les violences dans les banlieues et les manifestations anti-CPE en 2005 vous ont conduit à vous interroger sur la condition de la jeunesse. Vous affirmez que le chômage n'explique pas tout et que nous commençons juste à percevoir les conséquences d'un « fossé générationnel » inédit. Pourriez-vous revenir sur cette notion ?*

**Jean-Pierre Le Goff :** Je fais en effet l'hypothèse que le fossé générationnel actuel est d'une autre nature et d'une autre ampleur que celui qui a existé entre la génération 68 et celle qui la précède. Les étudiants contestataires de 1968 sont des héritiers rebelles mais des « héritiers quand même ». Ils se sont révoltés contre une culture républicaine, judéo-chrétienne, humaniste mais qui constitue leur creuset intellectuel premier. Le problème est qu'ils ont fait table rase de cet héritage sans rien reconstruire. Les courants les plus gauchistes et critiques ont voulu faire sauter le cadre républicain. Cette génération a de plus saturé l'image de la toute puissance de la jeunesse. Au milieu des années

1970 s'opère un basculement. À la crise culturelle de Mai 68 s'ajoute la crise économique. C'est une période de grande désillusion. Les anciens modèles qui développaient une passion politique et l'idée d'un changement de société vont s'effondrer au profit d'une optique étroitement gestionnaire.

L'école n'a pas été épargnée par ces mutations : la population scolaire a augmenté et s'est diversifiée, mais les demandes sociales vis-à-vis de l'école se sont accrues et la confiance en l'institution scolaire a été ébranlée. Aujourd'hui, les conditions de l'éducation et les modes de



socialisation des jeunes ont considérablement changé. Le fossé culturel s'est creusé ; nous sommes dans un nouveau monde qui produit des individualités problématiques. Pour

plusieurs raisons. Tout d'abord, il y a un surinvestissement des parents sur l'enfant : il est le centre du couple,

l'objet de toutes les projections et sollicitations. Ensuite, la massification de l'enseignement, l'allongement des études et le chômage des jeunes ont prolongé la période entre l'enfance et l'âge adulte.

Mais, dans les mêmes temps, la société ne permet plus que « jeunesse se passe ». Les adultes ne laissent plus les adolescents expérimenter cette période de la vie dans une relative insouciance. On fait peser sur les jeunes un poids des responsabilités qui n'est pas de leur âge.

La création des conseils municipaux d'écoliers ou du « Parlement des enfants » est symptomatique de ce brouillage. Les enfants singent les adultes et les adultes projettent sur eux leur imaginaire de la citoyenneté. Les jeunes d'aujourd'hui sont pris dans une situation paradoxale : on leur demande d'être autonomes de plus en plus tôt, mais ils sont contrôlés, évalués et encadrés dans toutes leurs activités. Leur espace de liberté s'est réduit. Les enfants et les adolescents sont

soumis à la fois au modèle de l'autonomie et à celui de la performance.

**L'US Magazine :** *Les enseignants auraient donc à faire à un « nouveau type de jeune » qui ne partage pas le même ethos, le même creuset culturel que les générations précédentes...*

**J.-P. Le Goff :** Les enseignants doivent faire face à ce nouveau type de jeune dans un contexte de chômage de masse et de déstructuration familiale. L'imprégnation culturelle de base qui, dans les années 60-70, était assurée par les familles et les collectifs s'est érodée avec la déstructuration du tissu social. Prenons l'exemple du monde

**Politique Autrement**, créé en 1986, est un club de réflexion sur les conditions d'un renouveau de la démocratie dans les sociétés développées. Présidé par Jean-Pierre Le Goff, le club rassemble des personnes venues d'horizons différents, au-delà des clivages partisans. C'est un lieu d'élaboration, de formation et de débat démocratique qui entend sortir de la confusion ambiante et éclairer les enjeux culturels et sociétaux actuels. Le club organise des réunions-débats, des séminaires, des conférences et publie une lettre trimestrielle.

Pour plus d'infos : [www.politique-autrement.org](http://www.politique-autrement.org)

ouvrier. Il n'était pas uniquement une classe au sens socio-économique du terme. C'était un univers de valeurs et de solidarités auquel on était fier d'appartenir. Ce monde-là est en voie de disparition. Pour une partie des jeunes des milieux les plus défavorisés, les mécanismes élémentaires de la socialisation et de la transmission ne fonctionnent plus ; il n'y a plus l'intériorisation d'une morale commune minimale. Les directives de l'Éducation nationale s'empilent au fur et à mesure que s'accumulent ces difficultés et l'école impose sous le poids des missions nouvelles, issues des problèmes non résolus de la société. Il faut aborder ces bouleversements sans tomber dans un discours compassionnel et victimaire à l'égard de la jeunesse.

**L'US Magazine : Même si elle est touchée de plein fouet par la précarité et les inégalités...**

**J.-P. Le Goff :** La lecture des inégalités sociales en terme générationnel me semble limitée. À l'intérieur d'une même classe d'âge, vous avez des inégalités sociales beaucoup plus fortes selon les catégories socioprofessionnelles. Les jeunes d'aujourd'hui n'en sont pas moins confrontés à deux problèmes majeurs : le chômage et l'accès au logement.

## La gestion managériale et la psychologie du bien-être individuel tendent à se substituer à la culture historique

La question de l'emploi est à la fois économique et anthropologique car le travail est une condition essentielle de l'autonomie et de l'estime de soi. L'indépendance des jeunes par rapport à la cellule familiale est devenue difficile et cela crée un rapport à la vie qui ne va pas dans le sens de la responsabilité. On prolonge la période d'indétermination qu'est l'adolescence. C'est l'accès au travail qui met un terme à cet état d'esprit. Le retard pris dans l'entrée dans la vie active et l'exclusion du monde du travail pour les jeunes sans qualification, au nom d'une compétitivité mondialisée, constituent un problème à la fois social et anthropologique qui lamine l'ethos commun. Cette dimension anthropologique est absente de la plupart des discours politiques alors qu'elle est essentielle pour notre vie collective. C'est pourtant une réalité qu'il faut traiter si l'on veut reconstruire.

**L'US Magazine : Nous serions dans une période de déculturation historique ?**

**J.-P. Le Goff :** Depuis une trentaine d'années, la gestion managériale et la psychologie du bien-être individuel tendent à se substituer à la culture historique. Tout est affaire de « réactivité » et de



« développement personnel » ; l'histoire est devenue mémorielle et patrimoniale. On survit et on s'agit dans un présent autocentré où l'avenir est devenu de plus en plus indiscernable. La fracture sociale se double d'une fracture culturelle : une partie des couches populaires n'adhère pas à cette culture hégémonique des nouvelles couches moyennes et manifeste son

transmission et réinscrire la politique et les réformes dans un temps historique, dans un avenir marqué par l'idée de progrès. J'ai fondé le club « Politique autrement » en 1986 pour réfléchir justement aux conditions d'un renouveau de la démocratie, en partant des idéaux premiers de l'éducation populaire : développer l'esprit critique et l'autonomie de jugement dans la masse de la nation, partager le patrimoine culturel, former des élites issues du peuple, respecter l'éthique de la discussion.

Il faudrait pour cela sortir de la psychologisation des rapports sociaux et de la sous-culture managériale avec son langage informe qui a pénétré toutes les sphères d'activités et qui participe d'une douce dissolution du réel. ■

opposition en votant Le Pen ou Sarkozy. Nous sommes dans une période critique de l'histoire où les anciens modèles n'en finissent pas de se décomposer sans qu'apparaissent les signes d'un renouveau sur un plan d'ensemble. Il faut repenser la

## AU NOM DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans un article publié dans la revue *Le Débat* en septembre 2009, Jean-Pierre Le Goff n'est pas tendre avec l'écologisme et la notion de développement durable. Analyse personnelle d'une notion fortement présente dans les programmes scolaires :

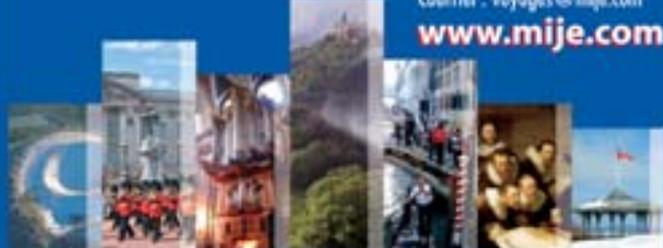
**J.-P. Le Goff :** Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire entrer les questions environnementales dans l'enseignement, mais il est hautement problématique qu'une notion fourre-tout figure dans les programmes scolaires. La notion de développement durable est contradictoire : elle veut concilier en un tout harmonieux développement et préservation. C'est un concept magique, moralement correct, qui tend à gommer les contradictions. L'idée est généreuse mais son contenu est flou et élastique. Cette notion n'en est pas moins enseignée dans les écoles avec les meilleures intentions du monde. Le « développement durable » est même intégré dans les « connaissances » de la « culture humaniste » du socle commun. C'est aussi un bon moyen pour les lobbies et les groupes de pression de rentrer dans l'école. On ne se limite pas à apprendre aux enfants à connaître et à respecter l'environnement, ça va beaucoup plus loin. On leur inculque de fait un autre rapport au monde, à l'histoire et au progrès. Le problème c'est que se greffe sur les défis environnementaux, qui sont bien réels, une conception nouvelle qui vient heurter notre héritage humaniste. Dans les discours écologistes se développe une vision catastrophiste de l'histoire et une critique radicale des progrès techniques et scientifiques. On privilégie une vision naturaliste et multiculturelle qui met tout sur le même plan, l'homme et le manchot. On est plus proche du *New Age* que de l'héritage culturel européen. Nous avons à faire face à une révolution culturelle qui, tout en douceur, nous entraîne vers un angélisme moralisateur et nous éloigne de l'épreuve du réel.

# LES VOYAGES MIJE PEDAGOGIQUES

*forment  
aussi  
la jeunesse*

**INFORMEZ-VOUS !**  
Catalogue et devis gratuits

**MIJE VOYAGES**  
13, bd Beaumarchais  
75004 PARIS  
☎ 01 42 74 23 45  
Fax : 01 42 74 08 93  
Courriel : voyages@mije.com  
[www.mije.com](http://www.mije.com)



Demande de catalogue. 05/16/10

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTALE \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

Publicité



Enseignants et professionnels de l'éducation

## - Adhérez au Louvre



Carte Louvre professionnels

1 an : 30€ / 2 ans : 55€  
Coupe-file et accès illimité  
à tout le musée

[www.louvre.fr/enseignants](http://www.louvre.fr/enseignants)

Musée du Louvre (Paris), Département de l'Éducation

## PETITES ANNONCES

SNES - Service petites annonces - Tél. : 01 40 63 27 10 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

Marseille, mer/ville, T2. Tél. 04 91 49 69 75.

Prof hors-classe, cherche appt Paris ou métro, chbre, dble living, 1 000 € ou 1 100 € mensuel. Tél. 01 43 14 91 31.

• Rome, appt. Tél. 02 33 28 60 97.  
• Toscane, maison. Tél. 02 33 28 60 97.

Nice centre, prox. imm. mer, beau 3 pces, calme, verd, terrasse, mois ou plus. Tél. 01 43 21 43 11.

Parc national Ht-Jura, coll. loue châlet ind., tt cft, ski fond/alpin. Tél. 01 64 25 54 60/06 84 11 76 78.

Montréal-Québec, coll. loue, appt, 4 pers, vac. scol., 250 €/sem. bavrouin@yahoo.fr

Paris-Montmartre, ttes vac. scol., coll. loue 45m², 300 €/sem. babbesses@yahoo.fr

Drôme Provençale, charme et nature, ds village de Mirabel, loue tts saisons, pts mas, 2/4 à 6 pers., tt cft, calme, beau parc, tennis, pisc. chauffée avril/oct., prox. ts com. - Doc./dem. Tél. 04 75 27 13 26 [www.les-mirabelles.com](http://www.les-mirabelles.com)

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7, sur RDV, [www.300pianos.fr](http://www.300pianos.fr)

## LOISIRS

Le Viet-Nam du nord au sud, avril-mai 2011. Initiative FSU-Retraités 75 et 81. Tél. 04 43 61 83 09 ou 05 63 55 23 06.

## SNES-ÉCHANGES est un service gratuit du SNES, réservé aux syndiqués

Ce service propose de mettre en relation ses syndiqués avec des collègues du monde entier, membres d'organisations syndicales, amies du secteur de l'enseignement et de l'éducation, pour une correspondance personnelle, professionnelle ou scolaire (de classe à classe, d'école à école, jumelage, etc.) mais aussi pour des échanges de logements ou de séjours. Ces échanges permettent de tisser des liens solides entre membres de la profession de tous les pays, liens de connaissances mutuelles, de coopération, de compréhension et d'amitié. Ces échanges s'inscrivent dans la politique internationale du SNES pour promouvoir partout un service public, laïque et démocratique d'éducation et de formation pour tous. Vous êtes très nombreux, depuis une quinzaine d'années, à utiliser nos services d'échanges et à nous faire part de votre satisfaction : n'hésitez pas à répondre aux demandes de nos collègues étrangers !

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en écrivant à [echanges@sned.edu](mailto:echanges@sned.edu). Merci d'indiquer votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion.

Florian Lascroux



**Découvrir, rencontrer, partager...**

Voyage expédition 15 jours  
**Brésil**  
2 230 € TTC

Randonnées  
à partir de  
**870 € TTC**  
**Maroc**

Ville de culture  
**1 050 € TTC**  
**Saint-Petersbourg**

ARVEL Voyages 04 72 44 95 50 [www.arvel-voyages.com](http://www.arvel-voyages.com)



# MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture, et de la Jeunesse et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

# Alliez éducation et protection de l'environnement grâce au **Pack Ecole Batribox** !

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 1 800 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le **Pack Ecole Batribox**, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

*En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.*

## Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets. Lancé en juin 2008, le Pack Ecole Batribox offre d'ores et déjà l'opportunité à 660 000 élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

*Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?*

## Les élèves jouent le jeu

Les résultats sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 60 000 kilos de piles et de batteries ont été collectés via le programme de collecte et de traitement:  
« Batribox, l'Eco Réflexe ».

*Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.*

## Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le Pack Ecole Batribox est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.

Rendez-vous sur [www.screlec.fr](http://www.screlec.fr)

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez-vous guider !



Le Pack Ecole Batribox se compose ainsi :

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- Les outils de sensibilisation



## Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière [histoire, géographie, SVT, sciences et français] disponible sur [www.batribox.fr](http://www.batribox.fr).